



universität
wien

DIPLOMARBEIT

Titel der Diplomarbeit

„Le discours français sur la mondialisation culturelle“

Verfasserin

Diana Inti Frisch

angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag.phil.)

Wien, 2009

Studienkennzahl lt. Studienblatt:

A 236 346

Studienrichtung lt. Studienblatt:

Romanistik Französisch

Betreuer:

Ao. Univ.-Prof. Dr. Robert Tanzmeister

Mita, Böser para ustedes. Gracias.

INTRODUCTION.....	4
1. Définitions	10
1.1. L'origine d'un phénomène	10
1.2. Fernand Braudel.....	13
1.3. L'idée de mondialisation – un essai de définition	15
1.4. De civilisation à culture – un essai de définition	18
2. La mondialisation de la culture.....	23
3. Le cas de la France.....	30
3.1. Politique culturelle et échanges culturels de la France	30
3.1.1. Politique culturelle à la française.....	34
PARTIE THEORIQUE.....	36
4. Le discours français sur la mondialisation culturelle.....	36
4.1. Enonciation des hypothèses	36
4.2. Méthodes d'analyse	37
4.3. Présentation des journaux	42
PARTIE PRATIQUE	45
5. Mondialisation et diversité culturelle dans l'actualité française.....	45
5.1. Articles dans « le Monde »	47
5.2. Bilan général des articles de « Le Monde ».....	60
5.3. Articles dans « le Figaro »	60
5.4. Bilan général des articles de « le Figaro »	78
5.5. Analyse grammaticale	79
CONCLUSION	84
ZUSAMMENFASSUNG.....	95
1. Zielsetzung.....	95
2. These.....	96
3. Definitionen	97
3.1. Globalisierung.....	97
3.2. Kultur	98
3.3. Kulturelle Globalisierung	99
3.4. Das Beispiel Frankreich.....	100
4. Der französische Diskurs über kulturelle Globalisierung.....	101

Theoretischer Teil.....	101
1. Die Diskursanalyse	101
Praktischer Teil.....	102
1. Artikel aus der Tageszeitung „Le Monde,,	102
1.1. Kulturelle Vielfalt, Identität und Globalisierung.....	102
1.2. Die Vielfalt im Rückwärtsgang	103
1.3. Allgemeine Schlussfolgerungen der „Le Monde“ Artikel.....	103
2. Artikel aus der Tageszeitung „Le Figaro“	104
2.1. Ausbleibende Debatte über die französische Sprache im Präsidentschaftswahlkampf	104
2.2. Die Sprache, der Staat und das Gesetz	105
2.3. Allgemeine Schlussfolgerungen der „Le Figaro“ Artikel	105
Conclusio	106
QUELL-UND LITERATURVERZEICHNIS.....	109
ARTIKEL	115
Exception culturelle, identité et mondialisation	115
La diversité, à reculons	118
La langue, l'Etat et la loi	121
La langue française, grande absente du débat présidentiel.....	123

INTRODUCTION

Le terme mondialisation semble être omniprésent. Soit dans les médias ou dans notre vie quotidienne, il accompagne les conflits politiques ainsi que les enjeux de la société du nouveau millénaire.

« La mondialisation est un concept à la mode. Les évolutions récentes l'imposent ; il fait partie de l'esprit du temps »¹. Ce phénomène n'est plus limité à la géographie ou à l'économie, il s'agit d'un phénomène qui s'est glissé dans les domaines les plus privés de nos vies, l'accroissement de l'utilisation de l'internet en est l'exemple type. La mondialisation concerne actuellement tous les échanges dans la société mondiale : la propriété intellectuelle, la main-d'œuvre et même l'art sous toutes ses formes.

De nos jours le monde est fortement lié en soi, il est plus facile de joindre sa famille à travers les océans qu'il y a encore quelques décennies, grâce aux nouvelles technologies de transports ou de communications. Il est plus facile de travailler ailleurs, de voyager ou d'échanger quoi que se soit avec le reste du monde. Mais il faut tout de même tenir compte du fait, qu'il y a ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder aux fruits de la mondialisation, mais qui sont à leur tour les plus fortement touchés par les conséquences néfastes et irréversibles qu'elle peut avoir. Le système économique actuel, c'est-à-dire le néolibéralisme, est indéniablement à l'origine de ce que nous appelons la mondialisation. Ses effets se trouvent cependant dans tous les domaines concernant la société humaine, touchant notamment l'essence de ce qui détermine notre être, à savoir notre civilisation. Mais qu'est ce qui définit notre civilisation ?

Le Petit Robert définit civilisation de la manière suivante :

« Ensemble de caractères communs aux vastes sociétés considérées comme avancées ; ensemble des acquisitions des sociétés humaines. « Tout ce que l'homme a (...) ajouté à l'Homme, c'est ce que nous appelons en bloc la civilisation » (J. Rostand) → culture, progrès. Ensemble de phénomènes sociaux

¹ Goldsmith, Edward et Mander, Jerry, Le procès de la mondialisation, titre original de l'ouvrage : The Case again the globalisation. Traduit par Piélat, Thierry, Librairie Arthème Fayard pour l'édition française, 2001, p. 8

(religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques) communs à une grande société ou à un groupe de sociétés → culture »².

Cette définition d'un premier degré et qui reste à approfondir plus tard, implique la complexité du terme culture et la diversité qui se cache dans ce terme. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une seule culture, mais beaucoup plus d'une interaction et même d'une interdépendance des différentes cultures, qui date de la nuit des temps. Cette diversité culturelle est propre à la civilisation humaine. Dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ceci est formulé de la manière suivante :

« La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures »³.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a donc estimé qu'il était nécessaire de reconnaître ce principe de diversité et de la protéger, comme elle estime qu'il est important de protéger l'Acropole d'Athènes ou le Parc national de Tikal au Guatemala en tant que patrimoines culturels. Il se pose donc la question suivante : de quel danger veut-on protéger cette diversité culturelle ? La réponse semble simple à première vue : de la mondialisation.

Cette réponse engendre deux aspects carrément opposés de cette problématique, à savoir : la mondialisation est-elle véritablement un danger ? Est-il réellement nécessaire de défendre la diversité culturelle face à la mondialisation, ou ne s'agit-il pas plutôt d'un procès historique qui a lieu comme ont eu lieu l'expansion de l'empire romain ou la conquête du soi-disant Nouveau Monde par les européens ?

² Le Nouveau Petit Robert, éditions Dictionnaires Le Robert - Paris, 2002

³ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001, Adoptée par la 31e session de la Conférence Générale de l'UNESCO, unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf , accès 6 février 2008

Ces questions sont complexes et ambiguës et il est incontestable que l'opinion publique est fortement divergente quand il s'agit de qualifier la mondialisation comme processus nécessaire à notre civilisation ou comme danger pour celle-ci. D'une part, on perçoit une certaine crainte envers ce phénomène d'internationalisation, une peur de perdre le caractère unique, propre aux différentes cultures. Il faut tenir compte que la mondialisation culturelle se manifeste de manière incontrôlée dans tous les domaines de notre vie quotidienne et surtout dans pratiquement tous les domaines culturels. Pour en donner un exemple :

« Le cinéma américain réalise 85 % des entrées mondiales ; le dernier tome d'Harry Potter a été traduit dans 60 langues et diffusé dans 200 pays »⁴. L'expansion de l'anglais est considérable. L'accroissement de la présence de la culture américaine dans le reste du monde génère cette peur de l'uniformisation et crée non seulement une aversion contre les effets de la mondialisation mais aussi – et ce qui est beaucoup plus dangereux d'un point de vue nationaliste – une aversion contre cette culture prépondérante quelle qu'elle soit.

D'autre part, il y a les voix qui approuvent la mondialisation culturelle, en tant que moteur de la promotion de cultures, qualifiant la mondialisation comme moyen de maintenir la diversité culturelle en propageant le caractère exceptionnel de n'importe quelle culture. Il s'agirait donc d'un processus d'ouverture nationale duquel toute culture pourrait profiter d'une manière ou d'une autre. La coopération internationale est sans doute élémentaire quand il est question de résoudre des conflits internationaux, pour les programmes d'échanges universitaires ou pour la faciliter le travail d'une association comme « Médecins sans Frontières ». La mondialisation est donc un processus qui signifie de nouveaux défis pour la diversité culturelle et à présent il reste difficile à dire comment ce phénomène va influencer les relations entre les États-Nations, quels conflits seront à analyser et à résoudre et quels bénéfices pourront en être tirés.

« Comme par le passé, le comportement des États Nations est déterminé par la quête de la puissance et de la richesse. Mais il dépend aussi de préférences, de liens

⁴ Mondialisation et diversité culturelle, dans Rendez-vous de Nouvelle République 14. février 2005 <http://www.nouvelrepublique.com/rubriques>, {accès 22.janvier 2008}.

communautaires et de différences culturelles »⁵. L'économie est avant tout le cadre primaire du déroulement de la mondialisation, c'est par la voie économique que ce développement pénètre les différentes composantes qui forment notre vie en société. Il s'agit d'un processus historique qui ne se produit pas pour la première fois, en considérant que les grandes conquêtes de l'histoire ont eu lieu par ambitions économiques. La mondialisation de la culture est une conséquence du développement industriel. L'ambition toute à fait compréhensible des industries culturelles est de conquérir des parts du marché mondial en délocalisant ses productions au Sri Lanka comme aux Etats-Unis. « L'industrie fait intrusion dans les cultures traditions, les transforme et parfois les détruit. Cette intrusion est l'occasion de conflits et elle prête à controverse. [...] En effet, les cultures anciennes se transmettent par tradition alors que la culture industrielle se voue à l'innovation »⁶. Les traditions ne sont donc pas à l'abri de transformations.

La culture européenne est, selon toute apparence, envahie par différents flux culturels venant de l'est comme de l'ouest. L'accroissement des éléments orientaux est perçu avec un certain scepticisme alimenté par les médias. Cette attitude sceptique n'a longtemps pas été le cas envers les flux provenant de l'Occident, surtout des Etats-Unis. Ce qui est justifiable d'un point de vue historique, considérant le soutien américain pour l'Europe après les grandes guerres.

Actuellement l'expansion de la culture anglophone n'est plus à négliger. Il est incontestable que les éléments culturels américains dominant sur un plan médiatique. Il paraît que les Etats-Unis ont trouvé le moyen pour s'incruster dans la réalité européenne par la voie de la télévision, la musique, le cinéma et même la littérature. Il est question du « way of life » américain qui se répand par la chaîne de restauration rapide comme McDonalds, ou par l'ouverture d'énormes centres commerciaux. Ce qui frappe dans cette différenciation publique des influences culturelles entre favorable et néfaste, est qu'il ne semble pas évident d'affirmer sous quelle catégorie l'influence des États-Unis est à ranger. L'influence américaine ne se produit-elle pas sur une échelle beaucoup plus

⁵ Huntington, Samuel P., Le choc des civilisations, titre original de l'ouvrage : The Clash of Civilizations and the remaking of World Order, Éditions Odile Jacob, Paris, 1997, p. 20

⁶ Warnier, Jean-Pierre, La mondialisation de la culture, Collection Repères, Édition La Découverte, troisième édition, Paris 2004, p. 6

ample que n'importe quelle autre ? N'est-il pas plus efficace de transmettre pacifiquement un concept global au lieu de nourrir un conflit par la force ? « Le rapport des forces entre les civilisations change. L'influence relative de l'Occident décline, la puissance économique, militaire et politique des civilisations asiatiques s'accroît ; l'Islam explose sur le plan démographique, ce qui déstabilise les pays musulmans et leurs voisins; enfin, les civilisations non occidentales réaffirment la valeur de leur propre culture »⁷.

L'Europe est bien évidemment loin d'être un espace homogène, non seulement en ce qui concerne l'espace géographique défini comme continent européen, mais aussi à l'intérieur de ses petites ou grandes entités nommées États Nations.

La France est un pays avec un passé colonial et une tradition migratoire de longue date, ce qui a fortement influencé le développement de la population française. « Aujourd'hui au moins 14 millions de personnes ont un grand-parent ou un parent d'origine étrangère, ce qui représente 23% de la population totale »⁸. Néanmoins la France est un pays qui insiste sur son exception culturelle encouragée par un passé brillant sur un plan culturel et historique (ici le jugement de cette affirmation reste bien évidemment libre). Les victoires de Vercingétorix, le Siècle des Lumières, les arts, la philosophie, la Révolution française, l'ère napoléonienne ou la Résistance témoignent de ce passé et rendent à peu près compréhensible l'orgueil d'une nation. Au zénith de son épanouissement, la France a influencé de nombreuses régions comme l'Afrique ou le Canada, en diffusant non seulement sa culture proprement dit, mais aussi sa langue. Cette influence reste encore tout à fait percevable de nos jours.

Mais qu'est-ce qui caractérise la France actuelle ? Comment réagit un pays comme la France envers ce phénomène de mondialisation et plus précisément par rapport à la mondialisation culturelle ?

Economiquement, la mondialisation a eu des effets tout à fait positifs sur le pays. Sur un plan économique, la France est la cinquième puissance économique mondiale⁹, selon les dernières évaluations. « Si l'on examine le seul cas français, il apparaît que le pays a

⁷ Huntington, Samuel P., *Le choc des civilisations*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1997, p. 16

⁸ Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999, M. Tribalat, dans *Population* 2004 n° 1, INED, <http://www.ined.fr>, {accès 6.février 2008}

⁹ Chris Giles , *UK slips behind France on economy*, Financial Times, {11. janvier 2008}

profité largement des effets de la mondialisation. La France reste le quatrième exportateur mondial et jouit d'un excédent positif de ses échanges. La France s'accommode donc bien des contraintes et des effets de la mondialisation »¹⁰. L'analyse des effets de la mondialisation sur la culture française semble plus complexe, plus difficile à saisir et nécessite une étude sur l'opinion et la réception de ce phénomène parmi la population française, c'est-à-dire une analyse du discours français sur la mondialisation culturelle pour répondre aux questions suivantes : Quels sont les thèmes discutés dans l'actualité française dans le cadre de la mondialisation culturelle? Comment sont-ils abordés et où mène cette discussion ?

Pour ceci, il faudra dans un premier temps se concentrer sur une définition du terme mondialisation en prenant compte des expressions qui y sont associées, sans négliger les caractéristiques des différents langages, pour ensuite traiter l'historique de ce mot. Il en sera de même pour le terme culture. Il faudra enfin réunir les résultats de cette première analyse pour aboutir à une définition de la mondialisation culturelle de manière à en déduire ses enjeux. La France et sa culture seront ensuite matière d'un exposé général en incluant brièvement les institutions et concepts destinées à maintenir la singularité de la culture française. Dans le même esprit il sera nécessaire de tracer un court aperçu historique sur le passé colonial et sur les flux migratoires présents afin de bien saisir la réalité française actuelle. Un thème essentiel du discours français sur la mondialisation culturelle présent dans l'actualité médiatique sera traité de plus près. Dans cette démarche, la diversité culturelle sera au centre de l'analyse. Pour une telle approche, il sera nécessaire de choisir et de mettre en place une méthodologie d'analyse de discours, qui sera annoncée et qui permettra d'aborder ensuite l'examen de quelques articles types choisis dans des journaux représentatifs, pour parvenir à décrire l'opinion publique française sur le sujet.

Le dernière partie sera consacrée à répondre aux questions énoncées initialement, en rassemblant les résultats des analyses précédentes et en en faisant une synthèse. Enfin nous cherchons à répondre à cette dernière question : Dans le cas de la France comment faut-il aborder le phénomène de la mondialisation culturelle et comment peut-on faire face à ses conséquences?

¹⁰ Article sur "mondialisation" Encyclopédie Microsoft Encarta en ligne 2007, <http://fr.encarta.msn.com> {accès 22.janvier 2007}

1. Définitions

1.1. L'origine d'un phénomène

On peut dire que la mondialisation est un des phénomènes les plus discutés dans l'actualité par sa médiatisation excessive. Ce qui est étonnant c'est que ce terme est parvenu à signifier deux choses différentes dans nos têtes ; il porte d'une part une connotation positive et d'autre part négative.

Nous pourrions donc croire qu'il s'agit d'un processus nouveau, quelque chose qui ne connaît pas de précédent dans l'histoire. En se plaçant dans le temps, nous nous rendons compte que les moyens technologiques qui propagent ce phénomène, sont très récents. Alors que la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau comme on pourrait le croire, tout au long de l'histoire il y a eu en effet des rencontres entre les civilisations et les chroniques prouvent que ces rencontres ont été dans la plupart des cas conflictuelles. Malgré tout, ces rencontres ont toujours été très fructueuses pour les civilisations concernées, surtout sur le plan économique. Visiblement il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, sauf que depuis les années 60, il porte un nom : la mondialisation.

« Des milliers d'années avant que n'apparaisse la racine du mot « monde » ou « globe », nos ancêtres s'étaient déjà répandus sur la surface de la terre. En fait, leurs migrations et leur peuplement de tous les continents (à part l'Antarctique) représentaient une sorte de proto-mondialisation »¹¹. La première fois qu'il est question d'une mondialisation dans notre culture occidentale remonte à l'expansion de l'empire romain tout autour de la mer méditerranéenne. La conquête de Rome des civilisations voisines par la force, a permis à cet empire d'imposer ses lois, ses dieux, sa langue, ses traditions. Avec la perte du contrôle de leur territoire, les peuples conquis ont perdu une partie de leur identité après l'instauration de la « pax romana ».

« Parmi ceux qui cherchent des antécédents à la transformation actuelle, Louis Baeck note que l'expansion de l'empire espagnol vers l'Amérique Latine au XVI^{ème} siècle représentait une forme de mondialisation qui a entraîné des effets comparables à ceux qu'on observe aujourd'hui: modification des rapports centre périphérie, financiarisation de l'économie, querelles philosophiques (les droits des Indiens: conférence de

¹¹ yaleglobal.yale.edu/about/essay_fr.jsp, {accès 12 oct. 2008}

Valladolid en 1550), thèse novatrices développées à l'Université de Salamanque qui bouleversent les schèmes médiévaux et suscitent la réaction des conservateurs qui l'emporteront au Concile de Trente, épuisement du centre hégémonique après un siècle de militarisation (guerre contre les Protestants), déplacement du centre et montée de nouvelles puissances »¹².

« Le processus que nous appelons aujourd'hui « globalisation » a débuté à la fin du XV^{ème} siècle, avec les grandes découvertes. Elle a connu depuis au moins quatre phases d'évolution :

- Premièrement, celle du tournant du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècle, l'époque des grandes découvertes, qui mit en relation, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les grands continents de la planète.
- Deuxièmement, seconde phase de la mondialisation, la phase des Lumières et de la Révolution française, qui vit la mise en cause de certains fondements religieux et politiques de la première phase de la mondialisation, et commença à diffuser sur l'ensemble de la planète, et de manière également neuve et durable, des modèles politiques et des concepts à visée universelle, comme notamment la démocratie, la séparation des pouvoirs et la déclaration des droits de l'homme.
- Troisièmement, la phase de l'impérialisme, entre 1884 et 1930, renoua avec le colonialisme expansionniste du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle, avec la volonté d'organiser la gestion de l'espace et des populations colonisées en fonction des intérêts coloniaux européens.
- La quatrième phase de la globalisation a commencé dans les années 1980 avec l'introduction du micro-ordinateur et de la vidéo, suivie de celle de l'internet et du monde digital. Elle coïncide avec l'apparition d'une libéralisation totalement nouvelle des échanges commerciaux et concerne, comme les précédentes globalisations, tous les domaines »¹³.

¹² Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 103

¹³Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p. 3, 4

Ces phases de développement de la globalisation sur l'ensemble de la planète, doivent être comprise comme guide pour pouvoir placer ce phénomène dans le temps et en relation avec les grands développements historiques de la civilisation.

Ensuite, il semble important d'approfondir l'aspect européen de ce développement. Au XV^{ème} siècle, un jeune espagnol va retracer la mappemonde et déclencher notre mondialisation actuelle. Cette découverte du « Nouveau Monde » a déclenché la mondialisation partant de l'est en direction des grands empires Inca, Maya et Aztèque. Les bases de la connexion entre les civilisations et les différentes sociétés ont été posées grâce à l'ouverture des routes commerciales par Christophe Colomb et ses successeurs. Cette rencontre des civilisations s'est effectuée au bénéfice des conquérants et au détriment des peuples conquis, jusqu'à leur disparition totale dans certain cas.

Ce qui est intéressant dans la mondialisation ancienne, ce sont les motifs initiaux, qui sont finalement restés les mêmes et surtout un objectif qui n'a pas changé au cours du temps: la motivation économique. Il faut donc attendre les grandes découvertes, au XV^{ème} siècle, pour assurer le lien entre les différentes sociétés de la Terre et la mise en place de cette « *économie-monde* » décrite par l'historien Fernand Braudel.¹⁴

En cherchant des antécédents à des phénomènes mondialisation encore plus récents, nous pouvons mentionner une mondialisation centrée sur l'Atlantique, qui culmine au XIX^{ème} siècle : entre 1870 et 1914 naît un espace mondial des échanges, comparable dans son ampleur à ce que nous vivons actuellement. L'ouverture de nouvelles routes maritimes, avec la construction des canaux de Suez et de Panama, un doublement de la flotte marchande mondiale et l'extension du chemin de fer, la multiplication par six des échanges, le déversement dans le monde de 50 millions d'Européens, qui peuplent de nouvelles terres et annexent d'immenses empires coloniaux..., la naissance de la mondialisation telle que nous la connaissons aujourd'hui a commencé il y a un siècle et demi.¹⁵

¹⁴ Brunel, Sylvie: Qu'est-ce que la mondialisation? Dans Sciences Humaines: Mensuel N° 180 – Spécial – mars 2007: 10 questions sur la mondialisation, <http://www.scienceshumaines.com> {accès 2 février 2008}

¹⁵ Brunel, Sylvie: Qu'est-ce que la mondialisation? Dans Sciences Humaines: Mensuel N° 180 – Spécial – mars 2007: 10 questions sur la mondialisation, <http://www.scienceshumaines.com>, {accès 2 février 2008}

1.2. Fernand Braudel

Fernand Braudel (1902-1985) est un historien français et un des plus importants représentants de « l'École des Annales ». Il a révolutionné sa matière en considérant les effets économiques et géographiques sur l'histoire. Dans le cadre de ce travail il semble important de faire un court aperçu de son travail, considérant qu'il est le premier à analyser l'histoire événementielle en opposition aux mouvements historiques de longue durée.

En 1947, il publie sa thèse sur le monde européen au temps de Philippe II, qui lui sert en quelque sorte, d'introduction à sa future œuvre. Au cours de sa vie professionnelle, il écrit des textes importants avec pour but de rédiger une histoire globale de la période des années '50/'60. Il travaille ensuite sur une historiographie globalisante des années '80 sur la relation entre le monde global, l'individu et la liberté de l'individu. L'influence des annales marque la formation de Braudel : il recherche le paradigme d'une histoire totale, une synthèse des sciences sociales. Il élargit les sujets d'intérêt à une échelle mondiale et dénonce l'histoire à une échelle nationale. L'histoire globale va permettre une histoire libre.

Le moment historiographique que représente Braudel est marqué par son double intérêt pour le marxisme, comme pour les Etats-Unis. Braudel s'intéresse à l'histoire de l'Afrique, qui représente pour lui un grand sujet de part la décolonisation, la montée du relativisme culturel et surtout la perte de la centralité, c'est à dire la supériorité française. Selon Braudel, cette perte se fait au bénéfice des Etats-Unis. De ce point de vue, il voit le rôle de la France en dehors du bipolarisme, elle ne doit ni rentrer dans le schéma de supériorité américaine ni dans le modèle soviétique, il s'agirait donc d'une France gaullienne contre le bipolarisme.

La civilisation est devenue « les civilisations » lorsque l'Europe perd l'idée d'être seule au monde vers 1850. Braudel définit la civilisation comme espace associé à une cohérence culturelle dans l'espace, il s'agit donc d'une ère culturelle marquée par certains traits communs dans une période donnée. Une civilisation n'est jamais statique et le contact avec d'autres civilisations est tout à fait fondamental. Il voit la civilisation comme unité historique qui est indépendante de l'unité politique. Braudel « a observé que les processus successifs de la mondialisation qu'a connus l'humanité se sont

toujours déroulés en quatre temps: une phase économique suivie d'une phase sociale, puis culturelle et enfin politique »¹⁶.

Il propose une histoire structurelle des civilisations en utilisant toute les sciences sociales dans son œuvre « Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^{ème} - XVIII^{ème} siècles » en trois tomes. L'analyse des économie-monde et du temps social est fondamentale : le temps des Etats est l'écume de l'histoire, selon Braudel.

L'analyse des grands ensembles comme les civilisations et l'économie sont au cœur de son analyse. Il s'appuie sur une lecture de l'histoire du monde à partir de nouvelles sources, les sources économiques, ce sera par la recherche de la structure et non de l'unique qu'on atteindra une histoire globale dont le substrat est l'histoire économique.

Braudel est bien conscient des limites de l'histoire et laisse de côté une certaine histoire humaine pour se concentrer sur les facteurs économiques. Dans ces dernières années il devient sensible à la dialectique du passé/présent et réfléchit sur une uniformisation du monde par l'économie-monde qui s'étend à la terre entière. Braudel s'est surtout concentré sur l'histoire moderne, ses successeurs se tourneront plutôt vers le moyen âge et l'histoire contemporaine, le déclenchement d'une micro histoire, ce qui constitue une réduction temporelle par rapport aux travaux de Braudel.

Un élément important constitue la naissance de l'histoire globale, d'après la notion anglophone de « global history ». La recherche de récits historiques globaux et la tentative d'une historiographie globale comparative remonte à l'antiquité. Elle peut également être l'histoire de la formation de la mondialisation comme l'histoire du contact entre les civilisations, la circulation du savoir et la géographie. Actuellement nous constatons une forte tendance à la recherche de la préhistoire de la mondialisation, l'idée de la recherche des racines d'un processus qui va jusqu'au XX^{ème} siècle et dont l'extension n'est pas inévitable.¹⁷ Pour ce travail un essai de définition tenant compte des plus grands axes explicatifs devrait être suffisant.

¹⁶ Tardif, Jean et Farchy Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 108

¹⁷ Frisch, Diana : notes prises dans le cadre du séminaire d'initiation « La France et le monde XIXe-XXIe siècles », tenu par Sophie Coeuré, Gilles Pécout, Département d'histoire, École Normale Supérieure, Paris, 2006

1.3. L'idée de mondialisation – un essai de définition

Tout individu comprend la notion de mondialisation différemment. Chacun se fait sa propre image par rapport à sa réalité individuelle, par les infos à la télévision, des articles de journaux, des films, des discours de personnes soient disant importantes. Nous prenons en compte les réactions de jeunes gens engagés lors des rencontres des G8 - c'est devenu un sujet de discussions entre amis.

Notre image de la « mondialisation » se constitue d'une part, à partir de notre milieu socioculturel - c'est-à-dire de la formation et des moyens financiers à notre disposition - et d'autre part, sur des facteurs géopolitiques.

Le mot Mondialisation est devenu synonyme aussi bien d'événements, de pensées et de réactions. Mais qu'est-ce que signifie la mondialisation en termes absolus? Elle est difficile à saisir si on considère les multiples définitions qui ont été faites depuis son apparition.

Dans un premier temps, on constate que le terme mondialisation est souvent lié à un autre terme, celui de « globalisation ». Il s'agit d'un terme anglais venant des Etats-Unis, qui est entré dans d'autres langues tel quel : « Globalisierung » en allemand, « globalización » en espagnol ou « globalizacja » en polonais. Seul la langue française fait la distinction entre les termes mondialisation et globalisation. Ces deux termes peuvent aussi signifier la même chose ; cela dépend de ceux qui les utilisent, du contexte d'utilisation et des courants de pensées. Pour ce qui est du terme mondialisation, il s'agit d'une différence sémantique, voire d'une divergence sémantique par rapport au mot anglais. Les racines étymologiques c'est-à-dire « monde » pour l'un et « globe » pour l'autre, sont assez semblables pour parler de synonymes dans la langue française.

Si nous poursuivons cette analyse, nous allons nous rendre compte, que cela n'est pas tout à fait correct dans un cadre plus scientifique. « En examinant l'étymologie des deux mots, Jean Piel¹⁸ avance l'hypothèse que la « mondialisation » signifie un « processus aboutissant à l'état actuel de la planétarisation unifiée des interdépendances de toute l'humanité terrestre » alors que la « globalisation » « n'est qu'un avatar épisodique de la loi tendancielle des marchés de libre concurrence à réduire les différences, donc à

¹⁸ 1902-1996, philosophe, éditeur, écrivain et critique français

systematiser une économie unique – « globale », pas obligatoirement « mondiale » - le jeu contradictoire des lois économiques dans des environnements encore divers »¹⁹. « Pourtant ces deux termes coexistent avec un troisième, plus ancien et moins chargé de diverses connotations soit celui d'internationalisation. Dans les trois cas, il s'agit d'un processus d'intégration et de spécialisation croissante »²⁰.

« *Internationalisation* : flux croissants entre des États. Les échanges s'internationalisent (les échanges de produits mais aussi des facteurs de production, travail et capital ce qui veut dire qu'elle concerne aussi la production donc les entreprises multinationales).

Mondialisation : dépérissement du rôle géopolitique des frontières. L'espace est mondialisé et soumis aux règles marchandes (La mondialisation n'est pas spontanée, elle est organisée, elle correspond à des choix donc renvoie à des régulations instituées ou à venir)

Globalisation : universalisation de l'économie d'entreprise reposant sur la constitution d'un marché mondial des capitaux. L'entreprise est globalisée (La globalisation n'est pas intentionnelle, elle pose la question de la mise en place de régulations publiques et privées. Elle ne peut pas exister, si le marché n'est pas devenu mondial) »²¹.

La définition qu'on trouve dans un dictionnaire courant français, qui peut être considérée comme définition de premier degré est la suivante :

Mondialisation : de mondial – le fait de devenir mondial de se répandre dans le monde entier, la mondialisation d'un conflit. *spécial* : un marché mondial, lié aux progrès des communications et des transports, à la libéralisation des

¹⁹« Globalisation » à la française par Anna Dimitrova, dans Forum permanent sur le pluralisme culturelle – maîtriser la mondialisation culturelle: un forum de débats et de propositions, http://www.planetagora.org/theme1_suj1_note.html, {accès 25.mars 2008}

²⁰ Mondialisation et changements sociaux culturels, jeudi 16 mars 2006, http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/secosoc/article.php3?id_article=128 {accès 19. janvier 2008}

²¹ Mondialisation et changements sociaux culturels, jeudi 16 mars 2006, http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/secosoc/article.php3?id_article=128 {accès 19. janvier 2008}

échanges, entraînant une interdépendance croissante des pays → globalisation »²².

En 1964 ce terme apparaît pour la première fois dans la langue française dans le contexte de travaux sur des thèmes géopolitiques et économiques. Au départ on s'en servira pour mettre en évidence l'accroissement des marchés et le mouvement de produits industriels. Le terme de mondialisation sera dorénavant surtout utilisé dans un contexte économique signifiant une évolution des échanges de capitaux, de technologies, de main-d'œuvre et de services à l'échelle internationale. « Jusqu'aux années 1990, le terme a été ignoré par le champ académique surtout grâce au philosophe canadien Marshall McLuhan et de son idée d'un « village planétaire » (global village). Mais en quelques années, sinon en quelques mois, tous les problèmes sont devenus globaux : la finance et les échanges économiques bien sûr, mais aussi l'environnement, la technique, la communication, la publicité, la culture et même la politique »²³. Pour compléter cet essai de définition d'un terme qui enveloppe des pistes aussi nombreuses, nous pouvons avoir recours à une définition faite par rapport à notre réalité actuelle, qui englobe les multiples aspects de la mondialisation, prononcée en vue des enjeux de la mondialisation de nos jours, celle d'Alain Minc entre autre écrivain et ancien président de la Société des lecteurs du Monde:

« La mondialisation est le fait des multiples liens et interconnexions qui unissent les États et les Sociétés et contribuent à former le présent système mondial. Elle décrit le processus selon lequel des événements, des décisions et des activités ayant cours en un point de la planète finissent par avoir d'importantes répercussions sur des individus et des collectivités vivant très loin de là. La mondialisation se manifeste par deux phénomènes distincts : par sa portée et par son intensité. D'une part, elle s'entend d'un ensemble de processus qui englobent presque la terre entière ou se déroulent à l'échelle mondiale ; le concept prend alors une connotation d'ordre spatial. D'autre part, elle suppose une intensification des degrés d'interaction, d'interconnexion ou

²² Le Nouveau Petit Robert, éditions Dictionnaires Le Robert – Paris, 2002, p. 1660

²³ Goldsmith, Edward et Mander, Jerry : Le procès de la mondialisation, titre original de l'ouvrage : The Case again the globalisation. Traduit par Piélat, Thierry, Librairie Arthème Fayard pour l'édition française, 2001, p. 8

*d'interdépendance qui se jouent entre les Etats et les sociétés et qui constituent la communauté mondiale. L'extension des processus va donc de pair avec leur approfondissement [...]. Loin d'être une notion abstraite, la mondialisation est à la base de l'une des caractéristiques de l'existence de l'existence moderne qui nous est des plus familières [...]*²⁴.

Il s'agit d'un phénomène qui a évolué depuis bien plus longtemps que nous en parlons et qui va définitivement être le phénomène décisif pour la constitution de notre avenir.

En ce qui concerne la mondialisation qui nous touche dans notre vie quotidienne, le champ culturel est celui qui semble être un des plus influencé par ce phénomène. Ceci aboutit à un nouveau concept, celui de la mondialisation culturelle. Pour une analyse fondée de cette combinaison il est dans un premier temps nécessaire de définir la notion de culture.

1.4. De civilisation à culture – un essai de définition

« Les mots « culture » et « civilisation » selon la fameuse définition donnée par Edward Tylor en 1871, désignent cette « totalité complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les lois, la morale, la coutume, et toute autre capacité ou habitude acquise par l'homme en tant que membre de la société ». C'est la boussole d'une société, sans laquelle ses membres ne sauraient ni d'où ils viennent, ni comment il leur convient de se comporter »²⁵.

Qu'est-ce que c'est que cette notion de civilisation, de culture, de milieu culturel, de quoi est constituée cette communauté, comment est-elle à définir et sur quoi s'appuie-elle ? L'essence de notre être, pouvoir parler de l'humanité s'explique par notre civilisation, notre culture. Il n'est évidemment pas question d'une seule culture. Ce qui qualifie notre civilisation (ici utilisée en tant que terme générique) est le pluralisme culturel dans lequel nous vivons. « La culture régit chaque aspect de notre vie et, comme la plupart des gens, nous n'en sommes pas vraiment conscients »²⁶. Une

²⁴ Minc, Alain dans : images et commentaires sur la mondialisation, <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr> {accès 19. janvier 2008}

²⁵ Warnier, Jean-Pierre : la mondialisation de la culture, Collection Repères, édition La Découverte, Paris, 2003, 2004, p.5

²⁶ Centre d'apprentissage interculturel, Affaires étrangères et Commerce international Canada, 19. juillet 2005, http://www.dfait-maeci.gc.ca/cfsi-icse/cil-cai/what_is_culture-fr.asp?lvl=3, {accès 16.avril.2008}

multitude de cultures s'est développée au cours du temps et avec elles tout ce qui les caractérisent, des traditions, une langue, une identité, voir une croyance. Le sentiment d'appartenance à un groupe de personnes est en même temps le sentiment d'être en quelque sorte différent des autres, voir même exceptionnel. Cette exception culturelle ne signifie pas qu'il s'agit de cultures fermées. Au contraire, ces cultures se développent par leurs contacts avec d'autres milieux culturels.

Au cours de l'histoire, il est souvent arrivé, qu'une culture au départ conquise et effacée par une autre, survive et défende ses propres traditions, même dans la clandestinité si nécessaire. Il y a de nombreux exemples historique d'une culture qui s'impose à une autre au coût de milliers et même de millions de morts, sans évoquer la perte du savoir culturel de ces peuples. La découverte du Nouveau Monde allait réunir des peuples séparés pendant plus de dix mille ans et engendrer la circulation des plantes et des animaux. Par exemple, « un tubercule péruvienne, la pomme de terre, est depuis lors devenue un aliment de base dans le monde entier; le piment rouge du Mexique allait conquérir toute l'Asie et une culture éthiopienne, le cafetier, allait s'implanter du Brésil au Vietnam »²⁷. De cette manière de nouveaux éléments ont été inclus dans de vieilles traditions et en sont aujourd'hui indispensables.

On constate que les cultures puisent leur exceptionnalité dans cette diversité, puisqu'une chose ne peut que être exceptionnelle si elle est comparable à un phénomène semblable. Les différentes cultures se sont développées simultanément, chacune de son côté, en s'étendant jusqu'aux frontières de la civilisation voisine. Nous avons appris à exister ensemble, vivre, respecter l'autre, sans tenir compte de ses origines ou de sa couleur de peau, chose qui semble encore de nos jours malheureusement pas évidente. En outre la culture se caractérise par son mode de transmission, que l'on désigne comme tradition.²⁸ La tradition se définit comme « ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est

²⁷ Chanda, Nayan: Qu'est-ce que la mondialisation? YaleGlobal online, 19 novembre 2002, Yale Center for the Study of Globalization 2005, traduit par Alain Archambault, <http://yaleglobal.yale.edu>, {accès 2 février 2008}

²⁸ Warnier, Jean-Pierre : la mondialisation de la culture, Collection Repères, édition La Découverte, Paris, 2003, 2004, p. 6

transmise et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, le transmettent »²⁹.

Ainsi chaque personne a sa propre perception de sa culture. Pour chaque individu, la culture représente une réalité différente, définie par des éléments extérieurs comme par exemple les arts. La culture nous est transmise par nos ancêtres, nos parents, nos grands-parents, mais dépend également de notre environnement, de notre vie quotidienne et influencée par la littérature, la musique, l'architecture, les éléments visuels et l'individu va vivre sa culture à sa manière au sein de son milieu culturel. La signification dépend des comportements, des mots et des objets, cette prise de conscience est objectivement arbitraire, et subjectivement logique et rationnelle.³⁰ Un écolier français devra lire « le Rouge et le Noir » de Stendhal, travailler sur les œuvres de Delacroix et de Charlemagne, un écolier espagnol sera contraint de lire le « Cantar de mio Cid », de visiter le musée Dali et d'apprendre l'histoire des Rois catholiques.

Nous pouvons distinguer de grandes zones de civilisations comme par exemple la culture américaine, européenne, africaine, chinoise ou indienne. Nous pouvons ainsi les identifier et dire que la valse est un élément culturel européen, même autrichien ou que la salsa est originaire d'Amérique Latine. Cependant, la culture reste une notion très large qui doit actuellement, dans un cadre géographique, obligatoirement être considérée en liaison avec l'identité nationale. « Au regard de la mondialisation de la culture, les unités sociales qui nous semblent les plus pertinentes sont les États Nations ou les groupes ethniques à cheval ou non sur plusieurs frontières étatiques, ou dispersés à travers le monde »³¹.

La recherche d'une identité nationale est la recherche d'un lien entre des personnes au-delà des valeurs traditionnelles, comme un même souverain ou une frontière, c'est la recherche d'une culture propre. La plupart des pays européens ont essayé de se détacher des origines gréco-latines, pour se définir par leurs propres ancêtres et acquérir ainsi une identité culturelle individuelle. Ceci se fait par une recherche d'ancêtres dans le

²⁹ Pouillon, Jean. : « Tradition », Paris 1991, dans P. Bonte et M. Izard, Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, PUF, collection Quadrige, 2000, p.

³⁰ Centre d'apprentissage interculturel, Affaires étrangères et Commerce international Canada, 19. juillet 2005, http://www.dfait-maeci.gc.ca/cfsi-icse/cil-cai/what_is_culture-fr.asp?lvl=3, {accès 16.avril.2008}

³¹ Warnier, Jean-Pierre : la mondialisation de la culture, Collection Repères, édition La Découverte, Paris, 2003, 2004, p. 8

patrimoine historique existant et se traduit dans un premier temps dans le travail littéraire des intellectuels, comme celui des frères Grimm, qui ont effectué un travail incontournable pour la création des identités de la plupart des pays européens, non seulement pour l'Allemagne mais aussi pour la Finlande ou pour la Norvège. Leur travail a servi à nombreuses nations, comme référence pour leur création. Les contes des frères Grimm font indéniablement partie de la culture européenne.

Le pluralisme culturel est encore de nos jours source de conflits, même si l'importance de ce pluralisme a enfin été comprise et qu'on essaye de le conserver. « Pour cela, il faut un dialogue pour se comprendre, surtout entre personnes de cultures différentes. Il faut d'abord partager un entendement commun des termes utilisés pour appréhender la réalité actuelle et trouver les moyens d'y agir efficacement »³².

Après tout, nous pouvons dire que la culture est d'une part, le terme qui désigne l'essence de notre civilisation, le terme générique qui couvre notre langue, nos héros, notre histoire, nos coutumes, nos fêtes nationales et toutes autres traditions. Dans ce contexte il faut tenir compte du fait que chaque milieu culturel définit « culture » différemment. Dominique Wolton distingue trois conceptions : « le sens classique français renvoie à l'idée de création, d'œuvre [...]. Le sens allemand est proche de l'idée de civilisation et intègre les valeurs, les représentations, les symboles et le patrimoine, tels qu'ils sont partagés par une communauté à un moment de son histoire. Le sens anglo-saxon est plus anthropologique et prend en compte les manières de vivre, les styles, les savoirs quotidiens, les images et les mythes »³³.

D'autre part, la culture et plus précisément le sentiment d'appartenance à une culture est un sentiment très personnel, individuel et surtout pas homogène. Certes, il y a des valeurs ou événements historiques qui sont d'importance pour tous ceux qui appartiennent à un même milieu culturel. Mais ce que l'on décide finalement d'accepter comme propres biens culturels est une décision personnelle et basée sur la réalité construite de chaque individu. « La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur

³²Tardif, Jean : De «L'exception culturelle» au pluralisme culturel, dans Forum permanent sur le pluralisme culturelle – maîtriser la mondialisation culturelle:

Un forum de débats et de propositions, sur http://www.planetagona.org/theme1_suj1_note.html, {accès 23.mars 2008}

³³ Wolton, Dominique : Penser la communication, édition Champs Flammarion, Paris, 1997, notes sur <http://www.planetagona.org>, {accès 14. mars 2008}

lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent »³⁴.

L'importance de protéger notre culture et la diversité culturelle a été reconnue par les grandes organisations internationales. En 1982, l'UNESCO a essayé de rassembler les diverses conceptions en formulant une définition universelle de la culture dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle :

*« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*³⁵

Cette définition apparaît simple si on considère la diversité qui se cache dans ce terme, mais remplit tout de même sa fonction en donnant une image tout à fait acceptable d'une notion qui est beaucoup plus complexe. Ce que cette définition laisse de côté est le fait que la culture n'est pas à l'abri de transformations, tout au contraire, elle est le résultat d'un héritage complexe constamment soumis à examen critique et au besoin d'adaptation, la culture est une conquête permanente.³⁶

Après avoir essayé de définir les termes qui forment les éléments de base de cette analyse de discours dans une première étape, l'étape suivante va consister à mettre ces termes en relation pour ainsi parvenir à analyser le développement de la mondialisation culturelle.

³⁴ Wolton, Dominique : Penser la communication, édition Champs Flammarion, Paris, 1997, notes sur <http://www.planetagora.org>, {accès 14. mars 2008}

³⁵ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001, Adoptée par la 31e session de la Conférence Générale de l'UNESCO, unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf, {accès 6 février 2008}

³⁶ Tardif, Jean : De «l'exception culturelle» au pluralisme culturel, dans Forum permanent sur le pluralisme culturelle - maîtriser la mondialisation culturelle: un forum de débats et de propositions, http://www.planetagora.org/theme1_suj1_note.html, {accès 23.mars 2008}

2. La mondialisation de la culture

« Récapitulons : la culture est une totalité complexe faite de normes, d'habitudes, de répertoires d'action et de représentation, acquise par l'homme en tant que membre d'une société. Toute culture est singulière, géographiquement ou socialement localisée, objet d'expression discursive dans une langue donnée, facteur d'identification pour les groupes et les individus et de différenciation à l'égard des autres, ainsi que d'orientation des sujets les uns par rapport aux autres et par rapport à leur environnement. Toute culture est transmise par des traditions reformulées en fonction du contexte historique »³⁷.

Un de ces contextes historiques qui ont fortement influencé le développement des échanges culturels et qui a eu finalement comme conséquence ou résultat la mondialisation de la culture est l'industrialisation. Une « industrie culturelle »³⁸ veut conquérir un maximum du marché mondial possible. Le vin français est vendu dans tout le monde, la majorité des « Sachertorte » autrichiennes sont envoyées au Japon et en retour le sushi japonais connaît un énorme succès dans les pays occidentaux. Voilà des échanges culturels sur un plan alimentaire, voir gastronomique mais on en reste pas là. De nos jours le champ des industries culturelles est beaucoup plus vaste. On doit y inclure entre autres le tourisme, la télévision, la publicité, le cinéma, la musique, les vêtements voir la mode, la photographie et la littérature. Ce qui n'étonne pas est le fait que le secteur culturel industriel est actuellement formé d'un petit nombre de groupes industriels, à savoir Time Warner, Viacom et la Walt Disney Company pour les États-Unis, Vivendi pour la France, Bertelsmann pour l'Allemagne, Pearson pour la Grande-Bretagne et la Sony corporation pour le Japon. Ce n'est donc qu'une petite dizaine d'acteurs internationaux qui dominent le secteur culturel, ce qui n'est possible que par les moyens de la technologie de communication. L'acquisition de nouvelles technologies et surtout le développement de ces technologies de communication permettent un échange beaucoup plus rapide de biens culturels, qu'il y a une vingtaine d'années. Grâce à l'industrialisation, les grands milieux culturels revendiquent le droit

³⁷ Warnier, Jean-Pierre : la mondialisation de la culture, Collection Repères, édition La Découverte, Paris, 2003, 2004, p. 13

³⁸ Terme utilisé pour la première fois en 1947 par Theodor Adorno et Max Horkheimer, fondateurs de l'école de Francfort.

de se diffuser partout. Au contraire, les milieux culturels plus petits, comme les Eskimos, par exemple, n'essayent pas de s'étendre sur le marché des biens culturels. La différence est que les pays industrialisés ont les moyens de produire des biens culturels et de les diffuser à grande échelle. De cette manière, il leur est possible d'inonder le marché international d'une affluence de biens et de produits culturels. Les biens culturels sont ainsi transformés en produits culturels et diffusés pour une consommation de masse. « À l'échelon extranational, les rapports entre les cultures peuvent être conçus de deux façons : comme facteurs belligères pouvant entraîner des chocs de civilisations ou comme éléments positifs de la dynamique mondiale »³⁹. Un de ces effets positifs de la dynamique mondiale pourrait être le cas suivant :

Que se passe-t-il, avec un enfant de mère française et de père iranien qui a vécu toute sa vie aux Etats-Unis, à quel milieu culturel appartient-il ?

Il va surtout s'identifier à ses amis américains, tout en intégrant des éléments culturels chez lui à la maison, qui le distingueront de ses amis. Surtout si les parents ont décidé que leurs pays d'origines doivent jouer un rôle dans l'éducation de l'enfant. Pour commencer il va apprendre au moins sa langue maternelle. L'apprentissage d'une langue conduit forcément à une interaction et une prise de conscience qu'il y a là, sans doute, quelque chose de différent. L'existence d'une langue comme support particulier, une fonction d'identification et de différenciation, et une transmission reposant sur la tradition.⁴⁰ La langue ouvrira la voie à d'autres éléments culturels et va ainsi sensibiliser l'enfant aux circonstances et au milieu des pays natales de ses parents. La réalité culturelle de cet enfant va donc être constituée d'éléments français, iraniens et américains. A quel milieu culturel appartient-il ? Peut on parler d'un citoyen du monde ?

Les mariages ou relations dites « interculturelles », et les enfants résultant de ces mélanges culturels, datent d'il y a peut-être cent cinquante années. Ces hybrides (pour emprunter un terme à la biologie) auront des avantages envers les autres de la même

³⁹ Tardif, Jean : De «l'exception culturelle» au pluralisme culturel, dans Forum permanent sur le pluralisme culturelle - maîtriser la mondialisation culturelle: un forum de débats et de propositions, http://www.planetagora.org/theme1_suj1_note.html, {accès 23.mars 2008}

⁴⁰ Mondialisation et changements sociaux culturels, jeudi 16 mars 2006, http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/secosoc/article.php3?id_article=128 {accès 24. janvier 2008}

génération et également envers ceux de la génération précédente. Non seulement, ils parleront au moins deux langues, ce qui leur permettra de communiquer sur un même niveau avec d'autres cultures, mais il sera également plus facile pour eux de penser cette diversité, c'est-à-dire de prendre conscience de ce multiculturalisme dans lequel nous vivons : ces hybrides sont culturellement compatibles. Ceci est sans doute un « élément positif de la dynamique mondiale » et un phénomène qui n'est pas encore rentré dans les définitions de culture qui datent de bien plus longtemps. Mais ne s'agit-il pas de mondialisation culturelle pure et dure dans ce cas là ?

La population résultant d'un mélange culturel va augmenter à cause des circonstances et la sensibilisation envers l'exceptionnalisme culturel de ces citoyens du monde. La mondialisation culturelle sera donc un effet tout à fait naturel du développement de notre société à échelle mondiale.

La mondialisation en général et la mondialisation culturelle en particulier sont une question de rapports de force. Le plus fort s'impose au plus faible, le conquérant au conquis, le riche au pauvre et finalement la culture du riche au mode de vie du plus pauvre.

« Nulle part, la mondialisation ne procède à l'égalisation des chances et des économies. Au contraire, partout elle polarise et creuse des écarts. Les formes traditionnelles d'organisation sociale ont toutes été vaincues par ce rouleau compresseur acculturant de l'économie. Les communautés de solidarité de base se sont dissoutes à mesure que le marché étend son emprise à toutes les sphères de l'organisation sociale en s'immisçant dans la vie quotidienne des populations. La question sociale alimentée par la misère culturelle et des inégalités inédites est devenue brûlante »⁴¹. Dans la plupart des cas la population de régions comme l'Afrique de l'ouest ou d'Amérique centrale n'ont pratiquement pas le choix. Elles sont victimes du néolibéralisme qui n'est plus limité aux marchandises, mais qui s'est infiltré dans tous les domaines importants de notre société, comme l'éducation ou la santé. Les pays concernés sont contraints à adopter le mode de vie des cultures dominantes.

⁴¹ Diop, Tidiane Cheikh: De la résistance des cultures locales, le Monde diplomatique, juillet 2007, <http://www.monde-diplomatique.fr> {accès 27. mars 2008}

A ce qu'il paraît, ce sont les éléments négatifs ou plus précisément les conséquences négatives de la mondialisation de la culture qui sont plus présentes dans nos têtes par les médias et par toute une polémique résultant d'événements récents, comme l'attaque du World Trade Center le 11. septembre 2001. Il s'agit d'un choc de civilisations, l'est et l'ouest sont entrés en collision. Évidemment, il y a des facteurs non culturels, sinon économiques qui jouent un rôle important dans ce conflit. D'un point de vue historique, il ne s'agit pas d'une nouvelle problématique, sauf que le rétablissement d'une certaine stabilité entre les cultures est actuellement impératif pour retrouver un équilibre culturel, plus que pour les conflits précédents, justement parce-qu'on se trouve dans une période de l'histoire où la connexion entre les cultures, les États, les religions est plus forte que jamais, grâce ou à cause de la mondialisation. Ce procès d'apaisement des relations troublées entre les cultures sera un procès très long si et seulement si, cela est encore possible. La globalisation modifie la nature des conflits locaux et internationaux, et en particulier multiplie les tensions à caractères religieux, ethniques et linguistiques. Plusieurs lignes de clivage expliquent ces tensions, à commencer par les rapports Nord/Sud, qui favorisent la propagation des valeurs occidentales et érodent les langues et mémoires ancestrales.

« Il faut noter les oppositions entre Occident et monde arabe, fondées sur divers traumatismes partiellement exorcisés, tels la colonisation, et qui engendrent des réactions constatées allant du refus de l'impérialisme culturel à l'attirance pour le modèle occidental. Troisièmement, les tensions entre religion et laïcité se sont renforcées ces vingt dernières années : si les sociétés postindustrielles paraissent «désenchantées» (à l'exception notable des États-Unis), ailleurs les valeurs religieuses semblent progresser »⁴².

L'analyse des relations entre civilisations et cultures est trop complexe pour le réduire à une « guerre » ou à un simple conflit entre les différents milieux culturels. Pour une

42 Hérault, Bruno : Les Dossiers de la Mondialisation (constitué d'après les analyses présentées par Yudhishthir Raj Isar (professeur Jean Monnet à l'université américaine de Paris), Hélène Ruiz Fabri (professeure de droit public à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne), Alain Le Diberder (directeur général de Buzz2Buzz) et Philippe Bouquillion (professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris VIII) lors du Rendez-vous de la mondialisation du 20 mars 2007, qui était animé par David Kessler, directeur de France Culture.), n° 6 - avril 2007, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Centre d'analyse stratégique , www.rdv-mondialisation.fr {accès 27.mai 2008}

analyse profonde de cette thématique, il est impératif de considérer, entre autres, les aspects juridiques, anthropologiques, politiques et économiques.

« Enfin, plusieurs autres clivages culturels caractérisent l'époque actuelle: à la protection des cultures nationales s'oppose la circulation internationale des œuvres et des connaissances; la disparition de nombreux parlars vernaculaires contraste avec la domination de quelques grandes langues véhiculaires; l'affirmation d'une « commune humanité » contredit la valorisation des minorités ethniques, des créolisations et des métissages »⁴³. Cette forte valorisation de la diversité culturelle engendre des conflits même si c'est l'effet contraire de ce qui veut être atteint. « Sous le prétexte de protéger l'exceptionnalité d'une culture, l'État peut prendre toute sorte de mesures et peut ainsi cacher ses «volontés protectionnistes» (référence abusive d'anciens États communistes aux «valeurs asiatiques» pour justifier leur nouvelle voie capitaliste ; utilisation politique des caricatures de Mahomet dans certains pays ; etc...) »⁴⁴. La progression de la mondialisation dans le secteur culturel empêche les Etats de décider de manière autonome en ce qui concerne les affaires culturelles et sa politique culturelle, parce qu'il est forcément nécessaire de gérer les tensions culturelles voire, de les éviter.

Bien consciente de cette problématique, l'UNESCO a décidé de prévenir ou au moins d'appeler à la conscience des acteurs en statuant « la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions culturelles », adoptée le 20 octobre 2005 à Paris. Les Nations Unies reconnaissent dans cette convention que « les processus de mondialisation, facilités par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, s'ils créent les conditions inédites d'une interaction renforcée entre les cultures, représentent aussi un défi pour la diversité culturelle, notamment au regard des risques de déséquilibres entre pays riches et pays pauvres [...]»⁴⁵

⁴³ Hérault, Bruno : Les Dossiers de la Mondialisation, n° 6 – avril 2007, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Centre d'analyse stratégique, www.rdv-mondialisation.fr {accès 27.mai 2008}

⁴⁴ Hérault, Bruno : Les Dossiers de la Mondialisation, n° 6 – avril 2007, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Centre d'analyse stratégique, www.rdv-mondialisation.fr {accès 27.mai 2008}

⁴⁵ Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions culturelles, Paris, le 20 octobre 2005, p.2

En ratifiant la convention, les Etats ont accepté de faire attention à cette problématique, mais il reste à voir si elle aura l'effet espéré ou s'il s'agit comme pour toutes les autres conventions, simplement – et comme le dit le nom - d'une convention, c'est à dire d'un accord entre les protagonistes sans obligation juridique de la respecter. Si le texte affirme clairement les droits des États, les obligations de ces derniers ne sont que suggérées. Le vocabulaire employé en est un bon révélateur: il est dit qu'ils doivent «s'efforcer», «s'employer», «favoriser», «encourager», etc.. Ces formulations vagues viseraient à ne pas dissuader les États les moins riches d'adhérer à une convention leur imposant des contraintes auxquelles ils ne pourraient faire face.⁴⁶

Actuellement les conflits armés dans le monde, pensons au Proche-Orient ou au Tibet, sont d'origines économiques ou religieuses. En considérant le maniement de ces affrontements de plus près, nous nous rendons compte qu'ils amènent avec eux un affrontement entre les cultures, les milieux culturels voire même les grands espaces de civilisations.

Une des problématique principale dans le cadre de la diversité culturelle est sans doute l'inégalité massive entre les pays soit disant développés et ceux en voie de développement. Les plus faibles craignent l'uniformisation tandis que les puissants ont les moyens politiques et militaires de s'imposer ou de se protéger. La crainte d'uniformisation date depuis l'entre-deux guerres et reflète surtout une méfiance envers les Etats-Unis vainqueurs, qui restent de nos jours la culture prépondérante dans le monde occidental.

Dans le cas de la France cette crainte envers la culture anglo-saxonne inéligible. La France se méfie des Etats-Unis, non seulement sur un plan culturel, mais même ouvertement sur un plan politique, bien entendu avant Nicolas Sarkozy. « Depuis les années 1970, la France a mis en place des programmes d'action pour contrer une présumée domination dans ce domaine par les Etats-Unis. Ainsi, le rapport Nora/Minc (1978)⁴⁷ dénonce un danger d'« aliénation culturelle » et encourage la

⁴⁶ Héroult, Bruno : Les Dossiers de la Mondialisation, n° 6 – avril 2007, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Centre d'analyse stratégique, www.rdv-mondialisation.fr {accès 27.mai 2008}

⁴⁷ Le rapport « Nora/Minc » sur « l'informatisation de la société » s'avère être une source riche d'enseignements pour une histoire du temps présent et de la société française au tournant des années 1980 ; il peut aussi contribuer à l'approfondissement d'une réflexion sur les méthodes de l'administration

promotion du secteur des télécommunications avec les initiatives politiques comme le lancement en 1981 du système télétexte à grand succès : le Minitel. Dans la même perspective le député Patrick Bloche écrit « le désir de la France. La présence internationale de la France et de la Francophonie dans la société de l'information » (1998), ce que l'on a appelé le rapport Bloche, dans lequel il propose de se servir des nouvelles technologies, notamment de l'internet, pour s'assurer de la présence francophone dans le réseau mondial et pour y défendre, au même titre que dans le domaine de l'audiovisuel, l'« exception culturelle » [...]. Dans ce domaine des nouveaux médias, les enjeux de l'« exception culturelle » sont par conséquent étroitement liés à la perception de la mondialisation comme américanisation menant à une convergence autour de la culture populaire de consommation »⁴⁸.

Après la deuxième Guerre Mondiale, la culture européenne a subi une irréparable césure, les événements qui se sont produits pendant cette période vont laisser entre autre un sentiment s'impuissance et de déception dans la tête des vaincus et vont ouvrir la voie pour les biens culturels des pays vainqueurs. La culture anglo-saxonne va réussir à s'imposer surtout dans les pays occupés par les Alliés à l'ouest de l'Europe. Dans la mémoire des générations concernées on va trouver, non seulement les « care packages » mais aussi les films avec John Wayne, les Lucky Strikes, les chewing-gums et les bas en nylon, tous des biens culturels portant l'idéologie et la culture américaine en soi, le capitalisme. Johnny Cash et Elvis Presley vont réanimer une génération d'orphelins de guerre et faire entrer les temps modernes dans les foyers européens. Le Plan Marshall qui va amener tous ces biens culturels, sera un premier pas des Etats-Unis vers une hégémonie culturelle. De cette manière la culture américaine va devenir une culture qui existe parallèlement aux cultures dans les pays concernés.

Si les sentiments envers les Etats-Unis sont tout à fait compréhensibles sur un plan culturel, le discours ne s'arrête pas là. Nous remarquons que la méfiance envers le pays

et du pouvoir politique en France. Le rapport fut remis au président de la République le 21 février 1978. Imprimé en mars 1978 à la Documentation française, sa diffusion ne fut autorisée qu'en mai, après les élections législatives. Présenté officiellement lors d'une conférence de presse organisée par la Documentation française le 19 mai 1978, son succès fut immédiat. Dès la fin juin, 13 500 exemplaires étaient vendus. <http://www.jstor.org/pss/3769871>, {accès 22.octobre 2008}

⁴⁸Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p.

est une méfiance générale et ce qui semble encore plus étonnant, traditionnelle. On redoute l'uniformisation, la perte de l'exceptionnalité culturelle, ce qui engendre naturellement un discours sur la diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation culturelle. La diversité culturelle est un sujet important sur le territoire français, en vue de sa tradition migratoire et son passé colonial. Il faut reconnaître que la politique française a fait des efforts pour travailler sur ce sujet qui entraîne de nombreuses problématiques. La volonté de trouver des solutions en coopération avec d'autres pays doit être reconnue. La diversité culturelle est un sujet essentiel de la mondialisation culturelle dans le cas de la France et sera l'objet d'une analyse approfondie.

3. Le cas de la France

« La conception de l'exception culturelle française revêt toutefois une dimension historique liée aux phases antérieures de la globalisation. Elle réside en effet, d'abord dans le fait que la France est la seule puissance politique et culturelle, qui a joué un rôle important dans les quatre phases de la globalisation que nous avons distingués : d'abord dans la première phase comme puissance coloniale (devancée certes par les états ibériques) ; dans la seconde phase, comme porte-parole des nouveaux modèles politiques - avec les jeunes Etats-Unis d'Amérique ; dans la troisième phase comme la seconde puissance impérialiste en défendant une politique d'assimilation plus poussée que les autres puissances coloniales et enfin, pendant la quatrième phase, que nous vivons actuellement, la France et les pays francophones jouent à la fois le rôle de foyers de résistance (particulièrement la France et le Québec) par rapport notamment à des formes de globalisation venues des Etats-Unis, et des laboratoires sociaux et culturels de nouvelles formes d'hybridation et de métissage »⁴⁹.

3.1. Politique culturelle et échanges culturels de la France

L'image de la France a souffert depuis que la problématique des banlieues a atteint la presse étrangère. Les images de jeunes gens manifestants contre les projets du gouvernement sous l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin font le tour de l'Europe et nuisent durablement à l'image de la France à l'étranger.

⁴⁹Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p. 9

La politique d'un pays est décisive pour son image à l'étranger. Des stations de bus détruites, des voitures en flammes, la Sorbonne occupée par des étudiants désespérés, ne correspond pas à la devise liberté, égalité, fraternité. Par les effets de la mondialisation et plus précisément par la vitesse des médias, des incidents pareils ne sont plus « privés ». Tout le monde a pu voir ces images à la télévision ou par internet.

La politique culturelle est un des points forts de la politique extérieure du pays et fait partie de tout un champ d'actions, de projets et d'initiatives pour se vendre à l'extérieur. « Il en résulte qu'aucun parti politique, aucun Etat, aucune communauté locale ne peut rester indifférent à l'industrialisation de la culture et que la question des politiques culturelles se pose à tous les échelons des communautés politiques et à l'échelle mondiale »⁵⁰.

La politique culturelle de la France est premièrement l'affaire du gouvernement en place. De plus il y a un certain nombre d'organisations, de coalitions et d'initiatives pour s'occuper non seulement de la culture française mais aussi et même surtout de la diversité culturelle interne comme externe et de la protection de l'expression culturelle.

La France a une longue tradition de protection et de diffusion de la langue et des traditions françaises en général, en commençant par la création de l'Académie française en 1635 qui veille sur la langue française, les nombreux Instituts français à l'étranger, la francophonie ou la coalition française pour la diversité culturelle. La politique culturelle a une valeur différente selon les Etats et la France semble donner une très grande importance à conserver et à diffuser sa culture. La culture française est sans doute fortement présente à l'échelle internationale, par sa position politique, par sa production cinématographique ou par la mode. Un point important dans la politique culturelle française est l'échange intensif que le pays entretient avec d'autres Nations. Il s'agit d'échanges de biens culturels qui représentent une composante essentielle sur un plan économique et social.

La diffusion de la culture française se fait surtout par des biens culturels, par l'exportation de biens matériels porteurs de l'idée française. « Les échanges de biens culturels entre la France et le reste du monde dépassent désormais les 2 milliards

⁵⁰ Warnier, Jean-Pierre: la mondialisation de la culture, collection repères, édition la Découverte, Paris 2003, 2004, p. 62

d'euros, tant pour les exportations depuis 2000 que pour les importations depuis 2004 [...]»⁵¹. On exporte surtout des œuvres et des objets d'art, des livres, des partitions musicales et la presse. Les échanges de services culturels, de droits de traduction, le cinéma ou la musique sont également à considérer comme échange culturel. Ces échanges deviennent de plus en plus important par les effets de la mondialisation qui facilitent la circulation des biens et des personnes.

En considérant de plus près, la définition de la culture du ministère ou des industriels de la culture, est restrictive en ce qu'il réduit la culture au patrimoine et à la création artistique et littéraire.⁵² Les échanges culturels qui n'apparaissent pas dans les statistiques sont largement plus importants pour les masses et indéniablement un des effets primaires de la mondialisation, à savoir les vêtements, le sport ou l'alimentation. En tenant compte du succès d'une marque comme Chanel, la mondialisation nous rend uniforme dans le sens propre du terme. La France exporte ses équipes sportives, de foot ou de rugby, ses stars comme Audrey Tautou - pensons au succès d'Amélie Poulain - ou Gérard Dépardieu. Paris reste une des villes les plus visitées du monde (en 2006 Paris a accueilli 27 millions de touristes⁵³) et est en soi un des plus grand porteur de la culture française – le Paris des cartes postales, Paris qui nous fait rêver.

Les échanges culturels ne se font pas uniquement sur un plan économique, la mondialisation est moteur pour la diffusion de la culture française. Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut la production littéraire, la presse et par conséquent la langue française sont des éléments centraux de la culture française. Pour gérer, soutenir et profiter du développement de la langue française, de son expansion et pour maintenir des relations fructueuses avec les anciennes colonies, on a crée une sorte de « Commonwealth français »⁵⁴ - la francophonie.

⁵¹ Rouet, François: les échanges culturels de la France dans « Culture Chiffres », Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, avril 2007, p.1

⁵² Warnier, Jean-Pierre: la mondialisation de la culture, collection repères, édition la Découverte, Paris 2003, 2004, p. 18

⁵³ www.paris.fr {accès 12. avril 2008}.

⁵⁴ Leclerc, Jacques: Qu'est-ce que la Francophonie? <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl> {accès 14. avril 2008}. On entend aujourd'hui par francophonie (avec une minuscule initiale) l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Le terme Francophonie (avec une capitale initiale) désigne plutôt l'ensemble des gouvernements, pays ou instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou

Le terme de francophonie apparut pour la première fois en 1880 employé par le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) pour désigner les espaces géographiques où la langue française était parlée.⁵⁵

« La France appuyée par les institutions de la Francophonie, est la seule puissance à avoir formulé une conception de l'exception culturelle – qui vise précisément à placer tout le secteur culturel en dehors du processus de la libéralisation économique entamée avec les accords du GATT au début des années 1990. Portée par un large consensus en France et promue par une sorte d' « union sacrée » des politiques français, de droite et de gauche (Édouard Balladur étant alors Premier Ministre) et de professionnels, la conception de l' « exception culturelle » a su s'imposer dans les négociations du GATT de 1993 »⁵⁶.

Le français est fondamental pour l'expansion de la culture française, la France mène une politique d'expansion de sa langue ce qui lui permet d'intéresser un grand nombre de personnes partout dans le monde à la culture et à la pensée française. « Historiquement, le français a été la première langue en Europe dès le Moyen-âge jusqu'au XVIII^e siècle, par sa puissance militaire et financière. Depuis le français s'est implanté par son passé colonial dans les îles de l'océan Indien, en Océanie et en Afrique, dans ce qui sont aujourd'hui les DOM-TOM comme langue officielle. Au Canada, en Suisse ou en Belgique le français est la langue maternelle. La Francophonie a actuellement 53 Etats membres, 2 membres associés et 13 membres observateurs »⁵⁷.

La structure des activités culturelles de la France sur son territoire et dans l'étranger est complexe, il y a un grand nombre d'institutions engagées dans la diffusion de la culture et du savoir vivre français. Entre autres L'AFAA (Association française d'action artistique) créée en 1922 et L'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) créée en 1946 pour n'en nommer que quelques-unes.

leurs échanges. Donc, on parle de deux réalités différentes selon qu'on écrit francophonie (peuples ou locuteurs) ou Francophonie (gouvernements ou pays).

⁵⁶ Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p. 10

⁵⁷ Leclerc, Jacques: Qu'est-ce que la Francophonie? Sur <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl> {accès 14. avril 2008}

3.1.1. Politique culturelle à la française

« Au plan interne, les rapports entre politique et culture se cristallisent autour de deux enjeux : d'une part, l'aménagement des relations entre les diverses composantes socioculturelles cohabitantes à l'intérieur d'un État, ce qui soulève notamment la question de la reconnaissance des droits culturels, et, d'autre part, la politique de l'État à l'égard de la culture et des clientèles culturelles »⁵⁸.

L'ancien chef du Monde de l'Éducation, le journaliste Jean-Michel Djian considère que « la politique culturelle est une invention française », dû à « une préoccupation constante des pouvoirs monarchiques, impériaux ou républicains de s'accaparer, au nom d'une mystique nationale, la protection d'un patrimoine artistique et par extension d'encourager ce qui le deviendra. »⁵⁹

Ceci semble vrai en considérant la longue tradition de politique culturelle en France, les illustres personnages qui y ont contribué comme André Malraux, la présence active d'institutions créées dans les siècles passés, ainsi que la forte présence de l'État dans le domaine de la gestion des biens culturels. En comparant ces faits avec des autres pays européens, on peut dire que la France a une forte et longue tradition de politique culturelle. Ce développement a ses origines dans la position historique de puissance culturelle mondiale de la France, qu'elle a tenue jusqu'aux années 40 du siècle passé. Les grandes cours royales européennes parlaient français, les grands penseurs français ont marqué durablement la pensée européenne et ont eu une influence fondamentale sur le développement de la culture européenne.

« La tradition d'intervention du pouvoir en matière culturelle commence avec François Ier et Louis XIV, qui soutiennent les artistes par des bourses et commandent des œuvres d'art. Cette tradition s'est perpétuée. Le préambule de la constitution de 1946, repris dans celle de 58, stipule que la « *nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.* » Le ministère de la culture créé en 56 sous la direction de Malraux est une grande nouveauté : il regroupe des domaines autrefois dispersés : les arts et lettres relevaient jusque là de l'éducation, et le

⁵⁸ Tardif, Jean et Farchy, Joelle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 247

⁵⁹ Djian, Jean-Michel : La Politique culturelle, la fin d'un mythe, Gallimard, 2005. p.9

cinéma de l'industrie. Les commandes publiques et les grands travaux, sous Pompidou ou Mitterrand par exemple, sont par contre dans la tradition du monarchisme éclairé »⁶⁰.

Par différentes raisons comme l'ancienneté de la politique de soutien culturel, l'importance du secteur culturel en France et sans doute aussi par sa structure centraliste, la France apparaît non seulement comme régulatrice mais aussi comme fortement interventionniste sur un plan européen. C'est la France qui a activement soutenu l'inscription de compétences spécifiques culturelles dans le traité de Maastricht par exemple. L'idée de l'exception culturelle et aujourd'hui de la diversité culturelle est également une conception chère à la France, même si cela semble avoir parfois une double face.

De nos jours la politique culturelle française couvre les secteurs du spectacle vivant, des musées, du livre et de la lecture, de la langue française, du cinéma, des arts plastiques, des archives, de l'architecture et du patrimoine, de l'action culturelle tournée vers la promotion de la culture française à l'étranger et de l'accueil des cultures étrangères en France, des médias.⁶¹ Les points essentiels de l'action culturelle sur le territoire français sont la démocratisation et la décentralisation de la culture. La politique de développement de la culture vise à élargir les publics et à mieux répartir l'offre culturelle sur le territoire français. La politique culturelle de la France se veut moderne et surtout ouverte à la diversité culturelle et à son maintien, il semble donc encore plus incohérent que la France semble lutter contre les influences étrangères venant de l'intérieur du pays.

A la suite de cette partie introductive qui nous a permis de définir les notions importantes à l'analyse, le cadre et les points essentiels de ce travail, nous abordons à présent le chapitre, qui est la partie théorique, consacrée à présenter les méthodes qui permettront l'analyse approfondie du discours français sur la mondialisation culturelle, complétée par une partie pratique.

⁶⁰ <http://www.eleves.ens.fr/pollens/seminaire/seances/culture/polit-cult.htm> {accès 11.octobre 2008}

⁶¹ La France à la Loupe, la politique culturelle de la France, ministère des affaires étrangères, avril 2007, p.1

PARTIE THEORIQUE

4. Le discours français sur la mondialisation culturelle

L'analyse du discours constitue un véritable carrefour dans les sciences humaines et sociales depuis les années 1960. La recherche française, fortement inspirée à l'origine par Foucault, Althusser et Lacan, a joué un rôle essentiel dans le développement de ce champ par nature interdisciplinaire. Aujourd'hui c'est un champ de recherche actif qui s'est doté d'un appareil conceptuel et méthodologique diversifié, fortement enraciné dans les sciences du langage.⁶² Au cours des années 60, émerge progressivement en France ce qu'il faut bien appeler une école française d'analyse de discours, qui, notamment à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) au sein du CECMAS (Centre d'Études de Communication de Masse), tente de remédier aux insuffisances de l'analyse de contenu, importée des USA une dizaine d'années plus tôt.⁶³

4.1. Enonciation des hypothèses

Dans le cas de la France la mondialisation culturelle est à considérer en liaison avec la notion de diversité culturelle sur un plan national comme sur un plan international. Le pays est confronté à des changements fondamentaux en ce qui concerne la population dans l'hexagone d'une part et sa position en tant que pouvoir culturel dans le monde d'autre part. Les problèmes que pose l'immigration ne sont pas nouveaux, il ne font que s'aggraver et le temps perdu dans les décennies passées d'instaurer une politique adéquate pour gérer l'immigration coûte cher actuellement au pays. Par les changements historiques vécus depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale, la France se retrouve dans un ordre culturel où elle n'est plus en première place, en tant que précurseur et modèle pour les autres. Si la culture française a été la culture prépondérante, admirée et imitée à l'échelle mondiale, de nos jours la culture anglo-saxonne a pris cette place. Tous ces facteurs étant des aspects essentiels de la mondialisation culturelle ont permis de formuler l'hypothèse suivante :

⁶² L'analyse du discours en Allemagne et en France : Tendances actuelles en sciences du langage et en sciences sociales, Colloque franco-allemand au CEDITEC, Paris 12 sur <http://www.johannes-angermueller.de/francais/adfa.html> {accès 3.juillet 2008}

⁶³ Viallon, Phillipe & Weiland, Ute : Kommunikation Medien Gesellschaft, édition Avinus, Berlin, 2002, p.205.

Le discours public sur la mondialisation culturelle exprime la méfiance et la peur de la France envers ce phénomène, ainsi que le fait que la France n'est pas préparée aux défis que pose la mondialisation, par le manque d'une gestion efficace des conséquences de ce phénomène sur le territoire français, ce qui fait que le pays se protège activement des influences culturelles, soit internes ou externes.

Le travail d'analyse dans la partie pratique sera consacré à trouver des arguments pour confirmer ces hypothèses, qui seront reprises dans un bilan final, sous forme de synthèse.

4.2. Méthodes d'analyse

Nous commencerons par une courte introduction à l'analyse, pour ensuite énoncer son plan et finalement pouvoir annoncer les méthodes utilisées.

4.2.1. Introduction à l'analyse

Le discours sur la mondialisation culturelle, se traduit essentiellement par une discussion sur la diversité culturelle sur le territoire français d'une part et à échelle internationale d'autre part. Cet aspect sera l'objet d'un exposé introductif dans le chapitre suivant et sera placé dans un cadre socio-idéologique.

L'analyse sera concentrée sur quelques exemples représentatifs en forme d'articles extraits de deux journaux français, « le Monde » et « le Figaro ». Le choix a été fait en tenant compte des différentes lignes idéologiques de ces deux médias. Le premier est plutôt à déterminer comme journal de gauche le deuxième plutôt de droite. Il est donc question d'une interprétation et d'une analyse d'un axe précis et essentiel de ce discours, afin de dégager une ligne générale, du phénomène mondialisation culturelle dans l'actualité française. On essaiera donc de définir ce thème, qui intéresse l'opinion publique en France et d'analyser son impact sur l'opinion française.

Les articles ont été choisis dans la période de 2006 à 2008 pour rester dans l'actualité et ont été sélectionnés en vue de leur thématique et en tenant compte de la variabilité historique du discours en général et des axes choisis en particulier. Le rôle du discours étant considéré à l'intérieur de la société et de la culture en tant que variable

historique.⁶⁴ Nous aurons un regard phénoménologique sur le discours où il ne s'agira pas d'une analyse critique de l'image de la mondialisation culturelle en France.

4.2.2. Plan général de l'analyse

L'analyse textuelle ne se limite plus seulement aux analyses du lexique, de la syntaxe ou sémantique : il s'agit d'une analyse dans un contexte beaucoup plus vaste. Un discours ne peut plus uniquement être défini par les outils linguistiques utilisés dans les textes. « La motivation de l'analyse du discours est double : les phrases contiennent des éléments qui ne peuvent s'interpréter au niveau de la phrase elle-même et l'interprétation d'un discours donné ne se réduit pas à la somme des interprétations des phrases qui les composent. (Reboul et Moeschler 1998 : 13) »⁶⁵. « Il faut tenir compte du contexte historique et social d'un discours à l'intérieur d'une société dans l'esprit des transformations de la linguistique au début des années 70 qui en feront une science plus pragmatique en tenant compte qu'un texte n'est pas seulement constitué d'éléments grammaticaux ou sémantiques »⁶⁶. Un texte doit être considéré dans sa totalité, c'est-à-dire en tant que situation communicative dans un acte et dans une situation socio-historique précise, pour comprendre son importance et pouvoir l'interpréter voir même l'expliquer. La voie pragmatique de l'analyse permet de comprendre la finalité d'un texte et le choix des outils utilisés. Dans le cadre de ce travail nous mettrons l'accent sur une analyse du contenu thématique.

Pour cela il faudra dans un premier temps tenir compte de la source d'un texte, c'est-à-dire le journal, ce qui sera fait au début de l'analyse elle-même. En ce qui concerne les articles, il faudra les attribuer à une catégorie précise, comme par exemple un message d'information, un dossier, un bulletin ou un commentaire. Dans ce but, nous tiendrons compte de la classification d'après Lüger, dont le critère principale est l'intention du texte.⁶⁷ Lüger répartit les textes dans différentes catégories qui sont en gros les

⁶⁴Tanzmeister, Robert: Wort, Text, Diskurs II – Kritische Diskursanalyse zum politischen Diskurs der Lega Nord, Vienne, novembre 1999, p. 10

⁶⁵ Charaudeau, Patrick et Maingnneau, Dominique: Dictionnaire d'analyse du discours, éditions du Seuil, Paris 2002, p. 42

⁶⁶ Bacher, Ulrike: Ideologiekritik und linguistische Textanalyse am Beispiel französischer Tageszeitungen, Vienne, novembre 1992, p. 4

⁶⁷ Lüger, Heinz-Helmut: Persuasive Elemente in Zeitungsnachrichten, dans Olbert, Jürgen: Gesammelte Aufsätze zur Frankreichkunde, édition Moritz Diesterweg, Francfort, Berlin, Munich, 1977, p. 205–213

suivantes : le brève (Meldung), le compte-rendu (Bericht), l'analyse ou la synthèse (Nachricht), le billet (Kommentar) et la chronique (Journalistische Problemdarstellung). Une explication détaillée de chacune de ces catégories n'étant pas impératif à notre analyse, les genres utilisés seront expliqués au début de l'analyse ponctuelle de chaque article.

Par la suite nous nous intéressons à l'auteur, après une courte présentation de sa biographie, son contexte idéologique sera d'intérêt. Nonobstant, les textes seront considérés dans un ensemble, c'est-à-dire à partir des éléments importants pour le discours en général. De plus, il semble que le poids de la biographie de l'auteur dans le cadre de l'analyse de discours a diminué en général, d'après Michael Titzmann : le temps des analyses textuelles du point de vue de la biographie de l'auteur est passé.⁶⁸

Beaucoup plus important est sans doute la structure argumentative des textes, les personnages cités, les points de vues discutés, les thématiques mises en association avec les thèmes principaux et le rôle de ces éléments en vue du sous thème (le discours sur la diversité culturelle) dans un premier temps et finalement en vue du thème principal. Les questions qui guideront l'analyse thématique seront les suivantes :

- Comment sont traités le thème dans les médias ?
- Quels sont les sujets principaux du texte et avec quels autres thèmes sont ils associés (quels sujets sont associés avec le thème principal)?
- Quelles sont les opinions générales à distinguer ?
- Reconnaît-on une pensée politique ou plutôt : le texte est-il écrit d'un point de vue idéologique ?
- Comment est représentée - ou même se représente - la France et comment sont représentés les autres acteurs ?

Ces questions doivent être comprises en tant que guides pour l'analyse, nous tiendrons bien évidemment compte des particularités thématiques de chaque texte.

⁶⁸Titzmann, Michael: Strukturele Textanalyse – Theorie und Praxis der Interpretation, Édition Wilhelm Fink, 1977, Munich, p. 339

4.2.3. Énonciation des méthodes

Comme annoncé précédemment nous allons surtout nous intéresser à l'analyse de la macrostructure des textes, ce qui veut dire en gros à la présentation du texte, son organisation, au déploiement thématique et surtout à la structure argumentative. Nous allons intentionnellement renoncer à une analyse approfondie de la microstructure, c'est-à-dire sur un plan grammatical, syntaxique et sémantique sans bien évidemment l'éliminer totalement. Nous tiendrons compte des éléments importants au premier plan.

Dans un premier temps il sera question de saisir le thème principal du texte sans oublier les sous thèmes et les thèmes associés avec le sujet principal pour ensuite étudier le déploiement des thèmes dans l'ensemble du texte. D'après Brinker, on trouve de multiples textes traitant le même sujet de manière tout à fait différente, en ce qui concerne l'arrangement du thème principal et des sous thèmes ainsi que des sujets associés. Pour trouver une catégorisation à cette problématique, Brinker distingue entre quatre formes de base de déploiement thématique : la forme descriptive, narrative, explicative et argumentative. Les formes se différencient de la manière suivante :

- Texte descriptif : spécification du thème dans temps et espace, décomposition en sous thèmes. Il s'agit surtout de comptes-rendus et d'éditoriaux.
- Texte narratif : il s'agit de narrations au long d'un axe temporel, les thèmes et plus précisément les événements traités sont clos.
- Texte explicatif : Le sujet est expliqué ou il est question d'un raisonnement sur une problématique précise. Il s'agit surtout de textes scientifiques.
- Texte argumentatif : Dans ce cas on discute une thèse et le texte porte des éléments argumentatif, une synthèse et une conclusion qui résume les résultats de la discussion. Le billet est un texte de ce genre.⁶⁹

Nous tiendrons compte de cette catégorisation dans l'analyse des articles pour saisir l'intention et la structure argumentative des textes.

Pour cela nous nous aiderons de Jean-Paul Bronckart qui trouve trois genres de textes différents : les discours en situation, les discours théoriques et les narrations. Nous

⁶⁹ Brinker, Klaus: Linguistische Textanalyse. Eine Einführung in Grundbegriffe und Methoden. Eine Anleitung zur Analyse politischer Texte, édition E. Schmidt, Berlin, 1988, p. 59

allons nous intéresser au discours théorique qui contient entre autres « les ouvrages, articles ou encyclopédies traitant de sciences sociales (psychologie, linguistique, économie politique, droit, science de l'éducation) »⁷⁰.

Chacune de ces catégories a des unités linguistiques représentatives qui vont permettre de distinguer la structure argumentative, l'intention et enfin la finalité du texte. Pour le discours théorique, celle-ci sera par exemple :

- Les temps grammaticaux : présent, futur et passé composé (l'imparfait étant présent dans la plupart des textes, peu importe le genre)
- Les pronoms (indéfinis) : on et nous (locuteur/énonciateur collectif, introduisent une certaine distance entre locuteur et énonciateur) ce qui permet de passer sans l'annoncer du statut de personne subjective à celui d'institution objective, masquant/marquant l'énonciateur)

En dehors des unités linguistiques proposées par Bronckart nous tiendrons également compte des éléments suivants :

- Les mots clés (Keywords – dans le sens d'un concept social ou d'un principe sociologique de caractère synthétique pour la période étudiée), les termes pivots (le choix de ces mots définit les thèmes du discours qui sont fortement liés aux présuppositions de celui qui fait le travail d'analyse)⁷¹ et les clichés utilisés. Les éléments dans le texte qui présuppose un savoir spécifique du lecteur, expressions toutes faites, proverbes, jargons.
- Recherche des éléments qui ne sont pas mentionnés et qui donnent une vue unilatérale, partial ou simpliste du sujet.

Récapitulons pour résumer les fils méthodiques de l'analyse : après avoir brièvement présenté les journaux, nous déterminerons le genre de l'article pour analyser sa construction. Ensuite il faudra tenir compte des méthodes choisies pour l'analyse où nous nous servirons d'éléments méthodiques extraits de Lüger, Jäger, Bronckart et Brinker pour trouver une approche conforme aux questions annoncées aux début de ce

⁷⁰Bronckart, Jean-Paul: le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse, Delachaux & Niestlé, éditeurs, Paris, 1985, p. 68

⁷¹Tanzmeister, Robert: Wort, Text, Diskurs II – Kritische Diskursanalyse zum politischen Diskurs der Lega Nord, Vienne, novembre 1999, p. 9

chapitre. Ceci permettra de mettre les résultats de l'analyse en relation avec les hypothèses et conduira à une synthèse des résultats et finalement à une conclusion.

4.3. Présentation des journaux

4.3.1. Le Monde

« Le Monde » est un journal du soir qui paraît l'après-midi avec le date du lendemain. On peut dire qu'il s'agit d'un journal de centre-gauche en parlant en termes généraux et selon le spectre politique français.

« Le journal de la rue des Italiens succéda au « Temps » et naquit en décembre 1944 de la volonté de Charles De Gaulle de disposer d'un « journal officieux en politique étrangère qui conserve une entière liberté en politique intérieure ». Trois hommes furent choisis pour assumer cette tâche : le gaulliste Christian Funck-Brentano, l'économiste René Courtin, et Hubert Beuve-Méry, ancien professeur de droit à Prague et démocrate-chrétien »⁷². En tant que successeur du « Temps » qui représentait les intérêts de la bourgeoisie, « le Monde » faisait de même en considérant ce qu'il était pour la démocratie après la deuxième Guerre Mondiale.

« *Le Monde* devint, dans les années 1950, le lieu d'intervention privilégié des clercs en vue dans les disciplines historiques, philosophiques ou sociologiques, et marqua très vite sa volonté d'indépendance par rapport au pouvoir »⁷³. « Son inspiration de centre gauche ne l'empêche pas d'être un journal respecté dans la mesure où, en dépit de quelques engagements (sur le neutralisme au début des années cinquante, puis sur l'Algérie notamment, mais avec des dissensions internes), il n'est pas un journal partisan »⁷⁴.

⁷² Quinton, François: *Le Figaro Magazine entre droite et "Nouvelle Droite"* (octobre 1978–juillet 1979), mémoire dirigé par Gilles Richard, IEP, Rennes, 2005, p. 15, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

⁷³ Quinton, François: *Le Figaro Magazine entre droite et "Nouvelle Droite"* (octobre 1978–juillet 1979), mémoire dirigé par Gilles Richard, IEP, Rennes, 2005, p.15, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

⁷⁴ <http://www.mesjournaux.com/histoire-presse-le-monde.php> {accès 12.juillet 2008}

« Le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 a créé des dissensions au sein de la rédaction et les journalistes ont le souci de garder leur indépendance face aux pressions du pouvoir politique et des puissances financières »⁷⁵.

Tout au long de son existence « le Monde » a dû lutter contre des pressions de droite et ses tentatives de créer des journaux pour lui faire la concurrence. Actuellement le directeur de la publication est le journaliste et écrivain français Éric Fottorino. « Le Monde » est connu aujourd’hui pour son apparence simple, son haut niveau journalistique, ses informations détaillées et pour la diversité de ses sujets.

4.3.2. Le Figaro

« Le Figaro » est le plus ancien quotidien national qui est encore publié aujourd’hui, il a été fondé sous le règne de Charles X en 1826. Il s’appelle « le Figaro » d’après le personnage de Beaumarchais, héros de ses pièces de théâtre le « Barbier de Séville » et le « Mariage de Figaro ». « D’abord hebdomadaire satirique en 1854, il ne prend la forme d’un quotidien qu’à partir de 1866. Le journal a cessé de paraître entre 1942 et 1944 puis a repris sa forme habituelle à la Libération. Pierre Brisson en tient les rênes jusqu’en 1965 et profite de la disparition de la plupart des grands quotidiens de droite d’avant-guerre. [...] sur une ligne hostile au Parti communiste et à la SFIO, « Le Figaro », solidement servi par ses 250 journalistes, fait figure de principal titre de la droite, en particulier de la droite colonialiste durant la guerre d’Algérie »⁷⁶.

« Le Figaro » est un journal qui a été très présent dans l’histoire française dès son apparition. En 1897, Émile Zola y publie ses premières réactions sur l’Affaire Dreyfus dans « le Figaro » avant de publier son célèbre « J’accuse » dans « l’Aurore », en 1944 « le Figaro » devient le journal du MRP⁷⁷, soutenant De Gaulle face aux socialistes et aux communistes.

⁷⁵ Pédron, Anne : La raison du plus fort : images et représentations de la RFA en France : juillet 1962–juillet 1963 Mém.,IEP, Rennes, 2005, p.8, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

⁷⁶ Pédron, Anne : La raison du plus fort : images et représentations de la RFA en France : juillet 1962–juillet 1963 Mém.,IEP, Rennes, 2005, p.8, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

⁷⁷ Mouvement républicain populaire

Le journal est par la suite constamment attaqué par la gauche, par exemple du « Canard enchaîné », qui dénonce la présence de nombreux écrivains proche de l'extrême droite dans le journal. Dès l'année 1978 Le nouveau « Figaro magazine » est au centre de toute une polémique autour du fait que l'influence de l'extrême droite devient de plus en plus grande. « Cependant, environ huit mois après le lancement couronné de succès de l'hebdomadaire, un article paru dans le journal « le Monde » fut à l'origine d'une polémique très importante, qualifiée par la suite d'«été de la Nouvelle Droite»⁷⁸. qui contribua à installer cette dernière sur la scène intellectuelle française.⁷⁹

« Le Figaro » occupe une place bien spécifique dans la presse française, s'inscrivant dans une tradition de presse de qualité à destination des élites libérales et conservatrices. La spécificité du *Figaro* tient en effet aux liens très étroits que ce quotidien a entretenus au cours de son histoire, avec l'intelligentsia de droite, en particulier l'Académie Française, au point d'avoir été parfois perçu comme son antichambre.⁸⁰ Ce qui explique la présence des grands écrivains français dans les pages de ce journal, comme Théophile Gautier, George Sand qui y a fait ses débuts, Guy de Maupassant, Marcel Proust, André Gide et même Jean-Paul Sartre pour n'en nommer que quelques-uns.

⁷⁸Mouvement politique français créé en 1973, dans la clandestinité par Michel- Georges Micberth panphléteur, écrivain et éditeur français. Cette ligue se voulait héritière de la pensée de l'Ancien Régime et exista jusqu'en 1985. Au début illégal elle devient ouvertement le parti de l'aristocratie libérale.

⁷⁹ Quinton, François: *Le Figaro Magazine entre droite et "Nouvelle Droite"* (octobre 1978-juillet 1979), mémoire dirigé par Gilles Richard, IEP, Rennes, 2005, p.4, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

⁸⁰ Quinton, François: *Le Figaro Magazine entre droite et "Nouvelle Droite"* (octobre 1978-juillet 1979), mémoire dirigé par Gilles Richard, IEP, Rennes, 2005, p.28, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>, {accès 15. juillet 2008}

PARTIE PRATIQUE

5. Mondialisation et diversité culturelle dans l'actualité française

La diversité française a ses racines dans l'empire colonial qui atteint son comble vers la première moitié du XX^{ème} siècle. Jusqu'à nos jours, la France ne se termine pas aux frontières de l'hexagone, son territoire s'étend par ses DOM TOM⁸¹ qui ont le même statut que les départements se situant en France. Actuellement les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer sont gérés par l'administration à Paris. Au XX^{ème} siècle la France a été la destination de grands flux migratoires arrivés des anciennes colonies d'Afrique, d'Asie, de l'Europe du sud et de l'est et des pays du Maghreb - la France étant traditionnellement une terre d'accueil. La colonisation comme la décolonisation, la longue et grande migration et les guerres ont durablement influencé le développement de la population française et ont fait de la France, une des nations les plus diversifiées et multiculturelles de l'Europe. Malheureusement cette diversité reste une source de conflits.

Surtout sous l'ancien président Chirac le principe de la diversité culturelle a été fortement défendu sur le plan international. En ce qui concerne la situation pour les langues régionales à l'intérieur du territoire, l'universalisme républicain de la III^{ème} et de la IV^{ème} République visait à une suppression de la diversité culturelle dans le propre pays et les mesures prises pour la préservation de ces langues régionales sont actuellement encore insuffisantes.

A l'échelle mondiale la notion de diversité culturelle (on ne parle plus d'exceptionnalité culturelle) est devenue le paradigme essentiel de la politique culturelle française, où il s'agit également de protéger cette diversité culturelle face à l'industrie, l'économie et sans doute face au néolibéralisme.

La France en prenant compte de sa responsabilité pour la protection de la diversité sur son propre territoire, a créé en 1997, la « Coalition Française pour la Diversité Culturelle », anciennement connue sous le nom de Comité de vigilance pour la diversité

⁸¹DOM: Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe), Guyane. TOM: Polynésie française (Tahiti), Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, quelques îles dans l'hémisphère sud (antarctiques et australes)

culturelle. La Coalition rassemble les organisations professionnelles de la culture (cinéma, télévision, spectacle vivant, édition, musique, arts graphiques et plastiques et multimédia) et défend la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales.

Le programme de la coalition a été mis en place sous le gouvernement Chirac en soulignant qu'il ne s'agit pas seulement d'une protection de la culture française, ce qui est bien entendu un des buts d'une telle coalition, mais aussi et ce qui semble beaucoup plus important, d'une protection de l'expression culturelle en général, c'est-à-dire pour tout l'ensemble des cultures au monde.

« Grâce à une convention sur la diversité culturelle, les peuples et les Etats, inquiets pour leur identité, aborderont l'ouverture au monde avec plus de confiance. Nouveau prolongement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont elle réaffirmera les acquis, cette convention reconnaîtra à chaque Etat le droit d'adopter ou de maintenir les politiques publiques nécessaires à la préservation et au développement de son patrimoine culturel et linguistique. Elle affirmera la spécificité des créations culturelles. Elle organisera la solidarité internationale, nécessaire pour que ce droit profite à tous. Elle constituera la réponse de la communauté internationale aux projets d'enfermement identitaire qui, dévoyant les traditions des peuples, cherchent à les opposer, les soulever les uns contre les autres, et ainsi mieux les asservir. »⁸²

Sous le gouvernement Sarkozy la question de l'importance de la diversité culturelle semble plus ambiguë. La création d'un Ministère de la culture et d'un Ministère de l'immigration et de l'identité nationale a déclenché une polémique qui veut d'une part voir les buts de tel ministères bien définis en vue d'une augmentation de la pensée cosmopolite et qui d'autre part accuse ses projets comme prétextes pour une fermeture sur d'autres cultures et pour une politique restrictive envers les immigrants.

⁸²Intervention du Président de la République française, Jacques Chirac, XXXIIème session de la Conférence Générale de l'UNESCO, 14 octobre 2003, sur http://www.ambafrance-es.org/article.php3?id_article=683, {accès 2. juin 2008}

5.1. Articles dans « le Monde »

5.1.1. Exception culturelle, identité et mondialisation

5.1.1.1. Contexte et structure

Cet article est paru dans le Monde du 29 mai 2007, il a 910 mots et l'auteur s'appelle Joëlle Farchy.

Il s'agit d'une enquête, c'est-à-dire que l'article expose une problématique choisie par l'auteur. L'enquête est semblable à l'éditorial sauf qu'elle est généralement plus longue qu'un éditorial et ne comporte pas de sous-titres. L'auteur développe la problématique de manière chronologique et expositoire. Il nous donne des informations sur le contexte du sujet et nous fait comprendre sa position à l'égard de cette problématique. On ne trouve pas de prises de position autres que évidemment de l'auteur et peu de citations. L'économiste Joëlle Farchy est actuellement maître de conférences à l'université Paris XI. Membre du METIS, CNRS Paris I, elle est spécialisée en économie du cinéma et dans l'économie des industries culturelles.

Le titre « *exception culturelle, identité et mondialisation* » réunit les grands axes thématiques de la diversité culturelle. Les termes peuvent être classés en tant que sous thèmes du sujet principal de notre analyse. Le sous-titre « *sans céder à la tentation nationale, la France devrait favoriser des échanges moins déséquilibrés* », donne à comprendre dès le début que le sujet principal est abordé dans un contexte économique. L'article a la structure classique d'une enquête, pas de grande césure ou de changement de thème, pas de sous-titres. A la fin l'auteur a choisi de terminer avec une phrase qui résume son opinion sur le sujet ce qui nous permet de dire qu'il s'agit là d'un texte argumentatif.

5.1.1.2 Sujets

Sujet principal : maintien de la diversité culturelle par un usage approprié des enjeux et possibilités économiques, voir du marché économique.

Thèmes associés : le concept d'exceptionnalité culturelle et le maniement de celui-ci, l'importance des produits culturels en tant que marchandises, une redéfinition du concept d'identité nationale compatible avec les enjeux d'une société mondialisée.

Termes pivots⁸³: Ils sont facile à repérer par leur fréquente répétition et leur liaison explicite avec le titre du texte et son sujet, à savoir :

« *Culture* » : mis en association avec différents adjectifs et noms tous du même contexte thématique : politique, exception, diversité, expression, activité, homogénéisation, cohabitation, monde.

« *Valeurs* » : ici employé dans le sens de valeurs familiales, traditionnelles et culturelles. Ce terme apparaît le plus souvent seul, sinon en association avec les trois termes indiqués dans la phrase précédente.

« *Identités* » : déjà utilisé dans le titre, le mot revient surtout à la fin du texte pour renforcer les connotations souhaités des deux mots clés exposés auparavant. Le terme sert en quelque sorte à mettre un terme générique aux deux autres et les met en association avec le sujet principal de l'article. Le mot « *Identités* » est utilisée avec les termes suivants : multiples, nationale, collectives, évoluer, existante.

Mots clés et champs lexicaux :

« *Mondialisation* » : Déjà présent dans le titre on pourrait dire que la mondialisation se trouve au début de la conception de cet article, c'est-à-dire qu'il est facile à reconnaître qu'il s'agit du concept qui explique la mise en association de tous les autres concepts utilisés (voir précédemment termes pivots).

« *Politique culturelle* » : la politique culturelle en général et de la France en particulier, a une position essentielle dans l'article en tant qu'élément critiqué et discuté du texte. Ce terme forme le squelette de l'article et donne un sens plus approfondi au texte.

Ces deux mots clés sont fortement liés entre eux en vue qu'un des deux concepts, la politique culturelle peut positivement (comme le veut l'auteur) influencer le deuxième concept, la mondialisation.

Le champ lexical plus important et plus présent dans l'article est celui de l'économie, on trouve les termes suivants :

⁸³ Dans le sens annoncé dans l'énonciation des méthodes, chapitre 4.2.

« Biens économiques, marché, marchandises, industries, commercial (commerciaux), libéralisation, économique, lois du marché, coûts, production, entreprises, capitaux, produire, échanges, déséquilibre, enrichir, compétitif et concentration économique. »

En considèrent le titre de l'article cette agglomération de termes économiques pourrait paraître bizarre, mais en le considèrent de plus près on se rend compte que les moyens économiques sont dans ce contexte la clé pour un maintien de la diversité culturelle.

5.1.1.3. Éléments stylistiques

L'auteur n'utilise pas de pronoms indéfinis, ce qui rend son argumentation solide et clair. Il y a des sujets bien définis, le lecteur sait à chaque fois de quoi il s'agit et la thématique principale est bien perceptible tout au long du texte, grâce à une structure textuelle très nette. La seule fois qu'on trouve le pronom indéfini « on » est à la ligne 10 quand l'auteur donne la définition que « culture » devrait avoir, en l'opposant à la définition avec laquelle travaille la politique culturelle française. Cette opposition sera exposée en détails dans le chapitre suivant. Il n'est donc pas tout à fait percevable qui est ce « on ». Il pourrait être nous les lecteurs ou eux les esprits critiques envers la politique culturelle française.

Le vocabulaire utilisé peut être qualifié comme simple dans le sens où il devrait être compréhensible pour un public vaste, c'est-à-dire pas seulement par l'élite intellectuelle et les scientifiques. En considérant le total, le langage utilisé est clair et bien compréhensible. L'article paraît très objectif tout en faisant comprendre son intention. En ce qui concerne les éléments dans le texte qui présupposent un savoir spécifique du lecteur, on trouve une seule expression à la ligne 24 : « *notamment des programmes diffusés par les médias ou les films proposés à Cannes* », pour faire l'association entre films et la ville de Cannes, le lecteur doit savoir qu'il y a un festival chaque année où des films du monde entier entrent en compétition pour la Palme d'or. Par la suite on trouve deux raccourcis, GATT-OMC à la ligne 28 et UNESCO à la ligne 24. L'auteur ne donne pas d'explication des raccourcis et présuppose donc que le lecteur est assez formé ou intéressé pour savoir qu'il s'agit d'une part de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce fondé en 1947, qui a été remplacé pour de raisons juridiques entre autres par l'OMC en 1994, l'organisation mondiale du commerce, et d'autre part de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les personnages mentionnés sont Nicolas Sarkozy, Président de la République Française et Jean-Marie Le Pen, homme politique d'extrême droite et président du Front national. En considérant la source de l'article on peut supposer que les lecteurs connaissent ces deux personnalités, donc il n'est pas nécessaire pour l'auteur de présenter ces personnes.

Le texte ne cherche pas seulement à dénoncer la politique culturelle française, il donne également des solutions aux problèmes posés c'est-à-dire qu'on cherche en vain des éléments qui ne sont pas mentionnés, le texte n'a pas du tout une vue unilatérale, il réunit une grande diversité de points de vues intéressants pour ce débat.

Ces affirmations seront examinées de plus près au cours de l'analyse approfondie dans le chapitre suivant.

5.1.1.4. Déploiement et organisation des thèmes

Après une première lecture le sujet principal semble être la politique culturelle de la France, plus précisément le débat sur ce sujet pendant la campagne électorale de Nicolas Sarkozy où l'identité et les valeurs ont joué un rôle important. Lignes 2-3 « *Les questions d'identité et de valeurs ont effectivement fait l'objet de toutes les attentions, au point qu'on leur dédie un ministère* ». D'un point de vue argumentatif cette affirmation semble avoir une connotation ironique ce qui est confirmé par la suite, lignes 4-6 « *A contrario, les politiques culturelles n'ont pas fait recette durant la campagne, aucun grand projet n'est parvenu à s'imposer, et l'existence même d'un ministère de la culture autonome a failli être remise en question* ». L'idée que la politique culturelle en France travaille dans le mauvais sens est tout à fait évidente et forme le véritable sujet du texte. Les raisons sont exposées en détails tout au long de l'article.

Après avoir donné une quasi introduction sur la position de la culture dans le débat public, on tombe sur le premier point qui semble discutable dans la politique culturelle de la France : le problème des définitions. Affirmer que la politique culturelle française, qui se dit politique d'exception culturelle, est insuffisante et nécessite dans un premier temps une définition explicative qui mènera toute l'argumentation sur deux voies différentes : la politique d'exception culturelle en tant qu'instrument économique d'une part « *la culture comme ensemble de biens économiques qui s'échangent sur le*

marché » lignes 15-16 et d'autre part en tant que «*système de représentation symbolique à travers lequel une société se constitue* », lignes 12-14. L'auteur met en valeur que la question de la définition est cruciale pour l'orientation de la politique culturelle d'un gouvernement, sans prendre explicitement position pour l'une d'elles. Tout de même l'importance de l'échange de biens culturels dans une mondialisation progressante est mentionnée en tant que moyen pour connaître les autres et se faire connaître, lignes 19-21 «*que les membres de chaque société apprennent désormais à connaître, aimer ou haïr les valeurs et l'identité des autres* ». Dans ce même mouvement les Etats-Unis sont mentionnés en tant que précurseurs sur ce domaine, même si on peut dire qu'il s'agit d'un échange très déséquilibré, c'est-à-dire que les Etats-Unis ont très bien compris comment se faire connaître en exportant leurs «*industries de l'imaginaire* » ligne 22.

Par la suite l'argumentation est concentrée sur l'origine de cette politique d'exception culturelle qui semble aller dans le mauvais sens. Les buts poursuivis par cette politique sont dénoncés, après avoir mentionné les origines de l'orientation de la politique en question, ligne 25 «*c'est justement dans un contexte de lutte contre les déséquilibres commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe que prend racine la politique d'exception culturelle* ». La France est un des pays qui n'a pas consenti à libéraliser l'audiovisuelle pour soit disant «*favoriser la coexistence d'une diversité de culture* » ligne 33, d'après l'argumentation de l'auteur se serait tout au contraire pour protéger la culture française mais surtout pour profiter «*des enjeux économiques internationaux* », ligne 30, que la France se ferme envers les productions d'autres milieux culturels.

Le concept de diversité ou exceptionnalité culturelle est donc détourné par la politique culturelle française pour atteindre un maximum de profit sur le marché international de biens culturels, lignes 40-43 «*l'exception culturelle [...] est quant à elle devenue l'emblème derrière lequel se drape tout la politique culturelle française sur la scène internationale [...]* ». Le détournement d'un tel concept peut également aller d'un côté encore beaucoup plus dangereux si c'est un homme comme Jean-Marie le Pen qui s'en sert.

Exception culturelle n'est donc pas égale à exception française, parce que aucune culture ne peut être exceptionnelle si ce n'est qu'en comparaison avec d'autres cultures.

Cette première partie argumentative donne enfin sur la véritable thématique du texte, le maintien de la diversité culturelle par un usage approprié des enjeux, des possibilités économiques et du marché économique. L'auteur ouvre la voie sur les caractéristiques de ce contexte et donne des tentatives de solutions à cette problématique.

Il s'agirait donc d'appliquer le concept d'exceptionnalité non pas sur la culture elle-même, mais sur les biens culturels produits par un milieu culturel. Ce sont donc les produits culturels qui sont exceptionnels par rapport aux autres marchandises et non seulement par rapport à celle-ci sinon « *surtout ce sont des marchandises d'exception, parce qu'elles sont l'expression du point de vue d'un artiste sur le monde, mais aussi des valeurs des communautés auxquelles il appartient* », lignes 55-57.

Selon l'auteur un tel maniement du sujet pourrait mener à un maintien et à un développement de la culture en question. Tandis que le contraire, c'est-à-dire si la politique culturelle se contente « *d'avoir la nation pour horizon* » - cette affirmation est une critique ouverte envers la politique culturelle française, lignes 59-60 elle peut « *encourager, par exemple, la concentration économique et la constitution de champions nationaux compétitifs* », lignes 61-62. Ce qui veut dire que si on pense la politique culturelle seulement en termes économiques tout le contraire d'une diversité culturelle peut être le cas, il ne s'agit donc pas simplement de produire un maximum possible de biens culturels sinon de produire des produits culturels différents aux produits des autres milieux culturels, par exemple dans l'audiovisuel. D'après cette argumentation la France serait officiellement contre une homogénéisation culturelle qui serait un effet de la mondialisation, ce qui semble paradoxe si on considère que sur le territoire de l'hexagone même « *l'homogénéisation se mue en vertu au nom de la lutte contre les dérives communautaristes* », lignes 70-71.

Les questions identitaires sont au cœur de la thématique dans le contexte de la mondialisation et sont une source de craintes envers l'évolution de ce terme, jusqu'au point de craindre l'élargissement de l'Union Européenne. On se méfie donc des autres, au lieu de trouver des moyens d'une cohabitation paisible dans un contexte où l'identité nationale n'est plus limitée à un passeport ou à un territoire. « *Les Kurdes, les Arméniens, les Arabes, les hispanophones, les Québécois, les juifs se reconnaissent des identités qui ne se réduisent pas à celles de leurs passeports* », lignes 79-81. Dans le cas

d'un pays comme la France ayant des « *valeurs établies une fois pour toutes dans lesquelles chaque nouvel arrivant est sommé de se fondre* », lignes 83-84, une redéfinition du concept d'identité nationale est nécessaire, une définition qui serait compatible avec les défis modernes d'une société mondialisée. « *Le vrai défi est de parvenir à un juste équilibre, afin de respecter les identités existantes et de leur permettre de s'enrichir par l'ouverture aux autres cultures du monde* », lignes 85-87. La politique culturelle française devrait donc s'adapter à la nouvelle réalité culturelle française, pour être à la hauteur des défis que posent la mondialisation en général et la mondialisation culturelle en particulier.

En fin de compte, l'auteur pose un nouvel objectif à la politique culturelle française qui se dit politique d'exception culturelle, à savoir « *favoriser, à travers le monde, des échanges moins déséquilibrés de productions culturelles (pas seulement celles de la France), afin de contribuer à ce que la mondialisation soit enfin porteuse d'une nouvelle manière pacifiée de vivre ensemble* », lignes 89-93.

5.1.2. La diversité à reculons

5.1.2.1 Contexte et structure

Cet article est paru dans le Monde du 1 octobre 2007, il a 907 mots et l'auteur s'appelle Michel Wieviorka.

Il s'agit, comme pour le dernier article d'une enquête, d'une problématique choisie par l'auteur (voir 5.1.1.). Le sociologue Michel Wieviorka est connu pour ses travaux consacrés à la violence, au terrorisme, au racisme et aux mutations de la société. Il dirige le Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques de l'EHESS (CNRS) fondé par Alain Touraine en 1981. Depuis 2006, il est le président de l'Association internationale de sociologie. Actuellement (2007), Wieviorka est directeur des Cahiers internationaux de sociologie avec Georges Balandier.⁸⁴

Le titre ne semble pas laisser de surprises sur la thématique du texte : l'état des choses pour la diversité culturelle en France. Le sous-titre « *inauguration de la Cité de l'histoire de l'immigration, amendement Mariani, statistiques ethniques : la gauche doit prendre toute sa place dans ce débat* » ouvre la voie sur les sous thèmes qui vont

⁸⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Wieviorka {accès 29.juillet 2008}

accompagner l'exposé de l'auteur et les éléments de l'analyse de la problématique principale. Comme pour l'article précédent, du même genre que celui-ci, on trouve une structure typique à l'enquête, sans grande césure ou de changement de thème et sans sous-titres. Au contraire de l'auteur précédent, celui-ci n'a pas terminé son article en faisant une affirmation explicite qualifiable comme son opinion personnelle. Il s'agit plutôt d'un appel à réfléchir sur ce thème au-delà des voies marquées par l'auteur pour faire méditer les lecteurs sur ce point de vue et pour essayer de les guider dans la voie proposée par l'auteur.

5.1.2.2. Sujets

Sujet principal : Dangers et possibles avantages de l'établissement de statistiques dites « ethniques » ou « raciales ».

Thèmes associés : L'immigration et ses enjeux, la politique d'immigration en France, évolution du racisme en France, discrimination des nouvelles générations d'immigrés, la diversité culturelle : un danger pour la droite un bienfait pour la gauche, républicains contre multiculturalistes, l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

Termes pivots : En tenant compte de la voie argumentative du texte nous ne pouvons repérer qu'un terme qui pourrait être qualifié comme terme pivot. Parce qu'il constitue le point de vue qu'a choisi l'auteur pour travailler sur le thème de la diversité culturelle en France ce qui en fait une notion élémentaire de cette analyse.

« Immigration » : la problématique de l'immigration en France et son maniement par les responsables politiques sont au cœur de cet article. L'immigration donne le cadre pour une discussion sur les soi-disant statistiques de la diversité, dont l'approbation semble décidée, en donnant l'occasion et même en demandant un débat actif et fondé entre gauche et droite.

Mots clés et champs lexicaux :

« discrimination » : ce terme est en majorité utilisé en association avec la discrimination d'immigrés et surtout d'enfants d'immigrés d'une part et d'autre part avec les statistiques de la diversité qui pourraient aider à combattre la discrimination.

« statistiques » : ce terme ne peut être qualifié comme mot clé sans les mots qui lui sont associés. En association avec ceux-ci statistique donne un des mots essentiels du texte. On parle de « statistiques raciales » ou « ethniques » et de « statistiques de la diversité ».

D'autres mots clés du texte sont à classer comme appartenant au champ lexical de l'immigration, à savoir :

« Ethnicisation, regroupement familial, immigrés, intégration, racisme, inférioriser, exploiter, discrimination, « beur », « beurette », origine, intégration, antiraciste, groupes minoritaires, discriminer, multiculturalistes. »

De plus on remarque l'utilisation d'une rhétorique qui peut être qualifiée, en l'exprimant de manière très simple, comme rhétorique d'hommes de droite pour souligner le danger de l'immigration :

« Source de difficultés sociales, la violence des banlieues, la délinquance, menace pour la nation, communautarisme, terrorisme, inquiétude face à l'islam, véhiculer une culture arabe ou musulmane, irréductible et dangereuse pour les valeurs de la nation et de la République. »

Cette rhétorique n'est bien évidemment pas utilisée pour dénoncer les mouvements migratoires en tant que danger, sinon tout au contraire pour signaler les outils dont se sert la droite politique pour alimenter la peur et la méfiance envers les immigrants.

5.1.2.3. Éléments stylistiques

Comme pour l'article précédent, l'auteur renonce à l'utilisation de pronoms indéfinis, le texte est bien structuré grâce à une argumentation claire et directe. La construction syntaxique est plus complexe que celle de l'article précédent par des phrases plus longues et par l'utilisation d'éléments stylistiques qui font que l'opinion de l'auteur est à percevoir plus clairement. L'auteur se sert d'un ton ironique pour faire ressortir la gravité du problème comme par exemple ligne 18 « *un pas spectaculaire dans ce durcissement à été franchi sous l'impulsion du député Thierry Mariani [...]* », le mot spectaculaire utilisé dans un sens négatif introduit la demande de tests génétiques pour les regroupements familiaux, même si la proposition peut être qualifiée comme spectaculaire, le mot semble trop affirmatif pour ce contexte. Même chose pour « *sous*

réserve de péripéties parlementaires de cet amendement », lignes 21-22. « Péripéties » ne semble pas être le terme adéquat pour le contexte parlementaire. L'ironie est percevable surtout quand l'auteur énumère les représentations de l'immigration utilisé par « le pouvoir » comme il le nomme, ligne 8 «[...] *source de difficultés sociales (la violence des banlieues, la délinquance) et une menace pour la nation et pour la République* », ici la tonalité semble assez ironique pour mettre en ridicule les peurs et les intentions du « *pouvoir* », surtout la rétrogradation de ces expressions en informations entre parenthèse fait comprendre l'opinion que l'auteur a sur ces expressions.

La construction de l'argumentation est très nette, en ce qu'elle est bien structurée, une entrée en matière, les définitions nécessaires, c'est-à-dire un exposé sur les opinions faisant partie du débat, un aperçu du développement du sujet en France, l'énonciation de la problématique, une discussion structurée des différentes possibilités qu'offre la thématique et enfin un appel à agir pour pouvoir inverser l'objectif de la proposition du député Thierry Mariani.

On peut dire de manière générale que le vocabulaire utilisé est simple, clair et familier voir même péjoratif dans ce cas précis, ligne 40 « *beur* » et « *beurette* ». L'objectivité du texte souffre par le ton ironique qu'on trouve par endroits et par la présence ouverte de l'opinion de l'auteur tout au long du texte, même s'il évite de la donner explicitement.

Au cours du texte on ne trouve pas d'expression qui présuppose un savoir spécifique du lecteur, l'emploi des termes familiers et péjoratifs « *beur* » et « *beurette* », pourrait être qualifié comme tel et on peut partir de la position que la grande majorité des lecteurs connaît cette expression.

Le texte cite trois raccourcis, le «Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) », qui revient aux lignes 1 et 12. Ligne 52 « CNIL », la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles⁸⁵ et enfin « l'initiative du Conseil représentatif des associations noires (CRAN) », lignes 72-73.

Ce qui mérite d'être mentionné est le fait que l'auteur fait attention quand il utilise des expressions qui désignent des groupes idéologiques ou des expressions délicates mais

⁸⁵ <http://www.cnil.fr/index.php?id=10> {accès 29.juillet 2008}

essentielles pour le traitement de ce sujet. Cette attention se traduit par la mise en guillemets, par exemple pour des expressions comme « *racisme* » « *différencialiste* » ou « *culturel* » », ligne 30, « *il permet d'évoquer une pluralité « d'ethnies » ou de « races »* », lignes 45-46, « *statistiques « raciales » ou « ethniques »* », ligne 51 et encore à la ligne 86 « *choc entre « républicains » et « multiculturalistes »* ». On remarque que se sont les mêmes concepts essentiels qui sont mis entre guillemets. L'utilisation des guillemets fait ressortir l'importance d'un emploi adéquat de ces termes et montre l'importance qu'il leur est attribué tout au long du texte.

En ce qui concerne les personnages mentionnés dans le texte, il y en a qui sont évoquées indirectement comme à la ligne 12 « *la démission, le 18.mai 2007, d'historiens qui avaient contribué à mettre en place la CNHI* » et à la ligne 8 « *le pouvoir* » qui renvoi aux hommes au pouvoir, voir au gouvernement. Par la suite le personnage de Thierry Mariani est mentionné, ligne 19 « *le député Thierry Mariani* », sans donner plus d'informations sur son orientation idéologique, même si elle n'est pas difficile à deviner si on considère sa proposition « *la possibilité offerte aux demandeurs du regroupement familial d'utiliser des tests génétiques pour preuve de filiation* ». Dans cette citation on trouve les « *demandeurs* » qui seraient donc les immigrés. Dans ce cadre il semble important de signaler que Thierry Mariani est un homme politique de droite dure, député au parlement français, appartenant au groupe parlementaire Union pour un mouvement populaire. A part lui, l'auteur mentionne deux autres personnes, à juste titre d'exemple, le démographe Sergio Della Pergola de l'Université hébraïque de Jérusalem et la sociologue Doris Bensimon, spécialiste pour le monde juif en France, leurs travaux sont citer comme « *éclairage démographique précis sur les juifs de France* ». Ces travaux peuvent être prudemment considérés comme dénombressions de la population juive en France et l'auteur signal que la publication de ceux-ci n'ont pas provoquer des critiques à voix haute.

En somme on peut dire que le texte cherche à sensibiliser le public pour les possibilités ouvertes par les « *statistiques de la diversité* », pour la droite comme pour la gauche et lance un appel vers la gauche politique pour profiter de cet amendement qui pourrait être un instrument contre la discrimination des immigrés et pour un croisement du débat public où seraient inclus les groupes minoritaires et les jeunes immigrés.

L'analyse approfondie dans la partie suivante donnera une image plus détaillée sur le sujet.

5.1.2.4. Déploiement et organisation des thèmes

L'argumentation du texte est ouverte par un événement d'actualité, l'ouverture du CNHI qui a eu lieu sans « *présence officielle forte* », ligne 2. En tenant compte du projet que représente le CNHI qui veut « *apporter par le savoir historique des connaissances susceptibles de mettre en cause les représentations de l'immigration qui sont celles du pouvoir [...]* » lignes 6-8. Cela donne dès le début une vue sur la problématique qui va être traitée dans le texte, le paradoxe entre le fait que « *le terme de « diversité » se diffuse* », ligne 45 dans un contexte culturel et que en même temps on doit noter que « *le racisme redevient classique, adossé à la couleur de la peau* », ligne 43. L'auteur remarque donc un « *durcissement actuel de la politique de l'immigration* », ligne 4, qui a son comble dans la proposition du député Thierry Mariani à la ligne 19 « *la possibilité offert aux demandeurs de regroupement familial d'utiliser des tests génétiques pour preuve de filiation [...] il deviendrait légal de promouvoir pour les immigrés le recours à des méthodes que nous interdisons pour nos nationaux, selon la loi de bioéthique de 1994* ». Cette proposition ouvre sur tout un champ thématique qui comprend des sujets comme la dernière loi sur l'immigration qui « *introduit un amendement pour autoriser l'établissement de statistiques « raciales » ou « ethniques ». Il serait désormais possible [...] de procéder à des mesures de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration* », lignes 50-53. À partir de là, l'argumentation va clairement dans une direction : la gauche politique doit être présente dans le débat sur les statistiques « ethniques » ou « raciales » et profiter pour en faire un outils contre la discrimination des immigrés et pour la reconnaissance de l'importance d'une gestion adéquate de ce sujet.

Par la suite, l'argumentation est organisée linéairement. Après avoir donné un court aperçu général du développement de la problématique en France qui finit par la constatation qu'il y a d'un côté une « *émergence d'un racisme « différentialiste » ou « culturel » qui tend non pas à inférioriser les Maghrébins pour mieux les exploiter [...], mais à rejeter leurs enfants* », lignes 30-33 et que de l'autre côté les « *divers groupes se réclament d'une mémoire, de souffrance historiques et d'un statut de victime*

[...] *et dénoncer d'éventuelles discriminations* », lignes 36-39, l'auteur poursuit son argumentation par l'affirmation qu'« il ne s'agit plus du tout des *« figures du « beur » et de la « beurette »* », ligne 40 qui déterminent le visage de l'immigration en France, sinon une *« assez grande variété d'autres identités, parmi lesquelles celle du Noir – qu'il soit en provenance d'Afrique subsaharienne, Antillais ou autre.* », lignes 41-43. Cet argument démontre qu'il y a une diversité croissante d'immigrants et donc l'importance de trouver de nouveau moyen pour leur assurer la possibilité de trouver une place parmi « les français ».

L'auteur fait ensuite le point sur le thème de discrimination en France et remarque que ce sujet *« s'est lui même imposé que récemment dans le débat public »*, lignes 55-56 et qu'on peut heureusement remarquer un passage *« du combat idéologico politique contre le Front national au combat pratique contre les discriminations »*, lignes 58-59 et c'est dans ce contexte que les statistiques de la diversité prennent de l'importance parce que *« la fragmentation culturelle d'aujourd'hui encourage certains groupes à se dénombrer et à produire des données quantitatives pour peser dans le débat public »*, lignes 66-68. Cette dénombration pourrait leur permettre d'agir contre la discrimination en dénonçant ces chiffres, pour insister sur leurs demandes et dans un grand nombre d'autres problématiques au sujet de la situation des immigrés. Ces statistiques pourraient aider à améliorer leur vie en France en leur donnant plus de possibilités d'appartenir à la société française.

L'auteur remarque très bien que de ce point de vue les statistiques sont une chose positive et il faut commencer à réfléchir profondément sur ce sujet. Mais ce qu'il faut absolument considérer dans ce contexte est le fait que ces statistiques peuvent être très dangereuses comme elles peuvent être une aide pour les immigrants si on prend en compte les buts que la droite politique pourrait poursuivre avec ces statistiques.

Enfin, l'auteur lance explicitement un appel à la gauche de s'engager dans ce débat qui *« pourrait désormais l'animer »*, ligne 96. Il y a là deux visions, (comme l'appel l'auteur) à distinguer, une de gauche et une de droite, toutes deux puissantes et d'un impact considérable. L'une un danger, l'autre un possible bénéfice. C'est pour cela que la gauche doit parvenir à s'en servir.

5.2. Bilan général des articles de « Le Monde »

Le thème de la diversité culturelle est très présent dans « le Monde » et sa ligne est clairement identifiable comme ouverte ou pour la diversité culturelle en France. Les journalistes abordent le sujet par la voie économique ou par la thématique des immigrants par exemple. L'importance et le maniement de la diversité culturelle est ainsi éclairé de différentes perspectives.

Sans négliger les problématiques qui vont avec la croissance du nombre d'immigrés en France, « le Monde » essaie par ses rapports de sensibiliser le public et d'ouvrir un débat fructueux non seulement entre la gauche et la droite, sinon au sein même de ces groupements idéologiques afin de trouver des solutions à la situation des immigrés qui est visiblement très complexe. Dans une société mondialisée et en tenant compte que la mondialisation ne va pas pouvoir être arrêtée, il faut réfléchir sur la définition de « diversité culturelle » et sur le rôle que celle-ci peut et va jouer dans le futur, afin de trouver des moyens de la gérer et d'en profiter au bénéfice de tous.

« Le Monde » joue un rôle important dans la formation de l'opinion publique, par ces appels à la prise de conscience de la diversité culturelle qui nous entourent. « Le Monde » a bien compris que la mondialisation ne peut pas être retardée ou arrêtée et qu'il va falloir apprendre à s'accommoder à ce mouvement. La mondialisation en général et la mondialisation culturelle en particulier sont des phénomènes dont une culture peut profiter si elle les accepte.

5.3. Articles dans « le Figaro »

5.3.1. La langue française, grande absente du débat présidentiel

5.3.1.1. Contexte et structure

Cet article est paru dans le Figaro du 30 septembre 2006 dans la rubrique débat. Il a 722 mots et les auteurs sont Patrick Poivre d'Arvor et Olivier Poivre d'Arvor.

Il s'agit d'un billet, c'est-à-dire que l'article est autonome et n'engage que ses auteurs. On y trouve quelques citations assorties à l'opinion défendue, on reconnaît clairement l'opinion personnelle des auteurs et les intentions du texte. Les auteurs donnent leur opinion sur la position de la langue française dans le débat présidentiel et surtout sur l'importance de la culture française pour les français et pour le monde entier.

Les auteurs sont les frères Patrick Poivre d'Arvor et Olivier Poivre d'Arvor. L'ainée Patrick est journaliste, écrivain et a été présentateur du journal télévisé sur la chaîne TF1. Il est ancien militant giscardien et membre du club « le Siècle»⁸⁶. Olivier Poivre d'Arvor est écrivain, diplomate et a également été présentateur sur TF1. En tant que diplomate il a été entre autre conseiller culturel à l'Ambassade de France à Londres. En 2007 il participe à la création du parti socialiste libéral Gauche moderne de Jean-Marie Bockel.⁸⁷

L'article n'a pas de sous-titres ni de sous-parties, il s'agit beaucoup plus d'une énumération d'éléments importants en vue du soutien de l'opinion des auteurs qui est énoncé par une courte introduction et qui termine avec un appel à la France entière.

5.3.1.2. Sujets

Sujet principal : L'aliénation de l'importance de la langue française et de la culture française au niveau national, et de la France elle-même au niveau international.

Thèmes associés : l'absence de la thématique (sujet principal) dans le débat présidentiel au cours de la campagne électorale en 2006, le dédain et le manque d'intérêt des français pour leur propre culture et leur indifférence envers la diversité culturelle du propre pays, la perte du rôle habituel de la France en tant que puissance mondiale grâce à sa culture connue et respectée dans le monde entier.

Termes pivots : Pour cet article il est difficile de parler de termes pivots dans le sens utilisé dans les analyses précédentes, parce que les mots sont utilisés au premier degré de leur signification, c'est-à-dire en se référant aux clichés abrités dans ces termes, ce qui est facile à reconnaître en tenant compte des adjectifs associés.

« la France » : est ici la « grande nation » comme on la connaît des discours de De Gaulle, elle est enfermée dans son rôle de puissance mondiale politique et culturelle. Le pays est réduit à tous les clichés typiques, ce qui se traduit par l'association de « la France » avec les termes et les contextes suivants : extraordinaire accueil que nous

⁸⁶ Il s'agit d'un club fondé par Georges Bérard-Guelin un journaliste français, qui réunit les membres influents de la « classe dirigeante » française.

⁸⁷ Ancien membre du parti socialiste, il est depuis 2007 secrétaire d'Etat sous François Fillon chargé entre autre de la Francophonie.

faisons en France, grâce à l'action de la France, honneur à la France, la France grand pays de culture et de création, terre d'asile, métropole.

Par la suite on constate la fréquence de termes comme français, française, francophone ou francophile ceux qui soulignent les prétentions de la France au titre de « puissance mondiale » dans tous les aspects possibles.

La France est personnifiée, prouvé par sa mise en association avec tous ses atouts, ses accomplissements et les grands penseurs qui ont formé les valeurs françaises.

Mots clés et champs lexicaux :

Par la suite on peut qualifier les termes « langue » et « culture » comme mots clés de cet article en considérant qu'ils sont les biens à protéger et à défendre aux yeux des auteurs. « Langue » et « culture » sont toujours mises en association avec l'idée d'en être fière et de les protéger, les auteurs en font le capital de la France. Ils seraient donc les deux éléments qui qualifient la France comme puissance et auxquels la France doit historiquement son rôle dans le monde. La langue est qualifiée comme « si singulière et si universelle en même temps » et la « culture » comme « si française et si cosmopolite ».

Ce qui paraît singulier est le fait que le texte ne se laisse pas déterminer par ces mots clés, beaucoup plus important sont les champs lexicaux, la syntaxe et le style de l'article. Les champs lexicaux étant :

Celui de la « guerre » ou du « combat » : balle, guerre, bastion, dégât collatéral, meurtrier, mobiliser, refouler, mériter, supplanter, écraser, défi, risquer, frontières, faire campagne, défendre, conflit.

Ensuite le champs lexical de la « gloire » : gloire, honneur, fierté, grandes figures, grands écrivains, création, extraordinaire, patrimoine de valeurs, universalité des valeurs.

Il est remarquable que le texte soit pavé de mots comme : universelle, cosmopolite, capital, écrasant, c'est-à-dire de mots qui ont une forte connotation de pouvoir dans les deux sens positif et négatif. Cela donne au texte un ton exagéré ridiculisant le sujet et créant un manque de toute objectivité.

5.3.1.3. Éléments stylistiques

Comme le texte semble être directement adressé aux « français » l'utilisation de pronoms indéfinis est remarquable. Presque toutes les phrases commencent avec : nous (12 fois), notre (11 fois), nos (7 fois).

Dans le premier paragraphe le nous désigne les auteurs en dialogue avec Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature qui attire l'attention sur l'importance et le position de la culture française dans le monde.

Par la suite les pronoms indéfinis désignent les français habitants de l'hexagone. Ce qui est frappant est le fait que ce ne sont vraiment que les français, d'origine française à qui l'on s'adresse, les français d'origine maghrébine par exemple sont clairement mis de côté, ce qui sera discuté plus profondément dans la partie qui suivra. L'emploi exagéré du pronom possessif « notre » démontre clairement l'intention des auteurs de faire comprendre aux lecteurs l'importance et la richesse de la culture française, le pronom « nos » exprime cette même intention.

La construction syntactique ne paraît pas très complexe, les phrases sont courtes, le vocabulaire est simple et il n'a pas de figures rhétoriques notables. On pourrait même dire qu'il s'agit plutôt d'un essai que d'un article de journal, par le manque d'objectivité et par le style choisi par les auteurs. Quand il est question de « la France » nous pouvons dire qu'elle est utilisée comme métaphore pour puissance, pouvoir ou grandeur.

L'intention des auteurs est clairement visible, on ne peut pas parler de messages cachés ou d'une subtilité du texte. Par l'énumération explicite des biens culturels et des grands accomplissements de la France d'un point de vue historique, le texte perd sa crédibilité par la simplicité des éléments choisis pour l'énumération qui fait une grande partie du texte : « *notre diplomatie culturelle* » ligne 25, « *nos universités* » ligne 28, « *notre langue* » ligne 34, « *notre culture* » ligne 40, « *notre cinéma* » ligne 43, « *notre théâtre* » ligne 45, « *notre littérature* » ligne 51, « *nos philosophes, nos auteurs* » ligne 53, « *nos romanciers* » ligne 54, « *notre diversité culturelle* » ligne 59. Les auteurs consacrent à chacun de ces biens culturels un propre paragraphe où ils traitent l'importance que ces éléments avaient jadis, quand la France était encore la seule puissance culturelle à niveau mondiale, quand les cours royales européennes parlaient français, quand les grands penseurs de la France influençaient la pensée de tout un siècle. L'énumération n'est donc pas confère à la réalité dans laquelle se trouve un pays

comme la France dans une société où la mondialisation progresse inévitablement. On peut même dire que le point de vue défendu par les auteurs est naïf et pénétré de patriotisme républicain. Le texte est donc d'une part un éloge à la « Grande Nation » et d'autre part un appel aux français de s'en souvenir pour cultiver cette idée de présence mondiale de la culture française.

L'idée principale du texte est que la langue et la culture française ont perdu de leur importance, que cela est le cas parce que les français même « *nous ne nous aimons plus* » ligne 23 et que cela doit être empêché par les hommes politiques. La construction argumentative manque de complexité en vue de l'austérité du sujet. Ainsi le plan de l'article est facilement à reconnaître :

La phrase d'ouverture plonge le lecteur tout de suite dans le pathétisme de l'article, « *la dernière balle aura été pour la culture* » ligne 1. Il semblerait que la culture française agonise, ce qui semble paradoxe en considérant la continuation du texte, où les auteurs prennent grand soin de souligner la magnificence de la culture française. Il s'agit beaucoup plus du fait que la culture française n'est plus au premier plan international. Ensuite ils soulignent la reconnaissance de la grandeur française d'autre fois par une citation de Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature « *Dans le monde entier, votre culture, votre langue étaient connues, enviées. C'est votre meilleure carte de visite ! Pourquoi ne pas vous en préoccuper plus aujourd'hui ?* » lignes 9-10. Les auteurs vont insister là-dessus « *Il ne croyait pas si bien dire.* » lignes 11-12.

Après cette entrée en matière, les responsables politiques et plus précisément ceux qui sont en concurrence pour la présidence de la République française en 2006, Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal sont ouvertement critiqués pour le manque d'investissement dans ce débat.

Le deuxième mouvement de l'article donne la raison pour laquelle l'importance de la culture française est en chute « *nous avons perdu le désir de nous-mêmes* » - voilà donc le problème qui est annoncé sans grande argumentation. Ce constat est suivi par l'énumération évoquée auparavant. Le dernier mouvement accuse les français d'oublier et de déprécier leur patrimoine culturel « *Comment le monde pourrait-il encore avoir le « désir de France », puisqu'en France nous l'avons perdu ou n'osons plus le revendiquer ?* » lignes 88-89, en finissant par un appel à la nation tout entière et aux

responsables politiques en particulier lignes 89-92 « *Que celles et ceux qui font aujourd'hui campagne pour l'élection présidentielle de 2007 n'oublient pas de placer en haut de leurs programmes la fierté qu'il y a à défendre et à faire prospérer une langue et une culture* ».

Il est difficile de dire si le texte contient des expressions qui présupposent un savoir spécifique du lecteur. On pourrait dire oui d'une part, si on considère les nombreuses allusions à l'ancienne grandeur de la Nation et non d'autre part, parce que les auteurs ne donnent pas d'exemples concrets. Une seule expression peut requérir un savoir spécifique du lecteur, ligne 87 « *les Lumières* », c'est-à-dire le siècle des Lumières, le mouvement intellectuel du XVIII^{ème} siècle qui a ses origines en France. A part cela le « Salon du livre à Beyrouth » est mentionné comme référence aux grands littéraires du monde qui sont invités à se présenter dans le cadre de cette rencontre.

Il est de même avec les grands personnages français évoqués, on peut supposer que les lecteurs connaissent la plupart de ces personnages: Claudel, Saint-John Perse, Morand, Giraudoux, Gary. D'autres personnages évoqués ne sont pas des français nés sur le territoire de l'hexagone mais tout de même connus par leur attachement à la France et à la francophonie, Aimé Césaire né à Basse-Pointe en Martinique écrivain et homme politique, et Léopold Sédar Senghor, sénégalais, premier président du Sénégal et premier africain à être membre de l'Académie Française. Ici de nouveau, on peut supposer que ces deux personnages sont connus par les lecteurs. Par la suite on trouve deux autres personnages qui ne sont pas français, deux Prix Nobel de littérature, à savoir Naguib Mahfouz égyptien dont l'affection pour la France est citée au début de l'article et Gao Xingjian, chinois avec la nationalité française « *dont la contribution (à la gloire française de XX^{ème} siècle) mériterait d'être mieux soulignée.* » ligne 78. Enfin les auteurs mentionnent Simon Brook, metteur en scène anglais ayant un fort attachement à la culture française et Ariane Mouchkine metteur en scène de théâtre et fondatrice du « Théâtre du soleil » d'origine française.

5.3.1.4. Déploiement et organisation des thèmes

Le texte se veut compris comme texte argumentatif, cependant l'argumentation est trop pauvre pour le qualifier comme tel. Il doit donc se contenter d'être un texte narratif qui raconte de la grandeur française et de la perte du rôle de la puissance mondiale.

L'article est ouvert par une citation inspirée du titre d'un film d'Aldo Florio metteur en scène italien, connu pour ses nombreux « western spaghetti ». Le film « Ma dernière balle sera pour toi (1971) » semble avoir été le modèle pour la phrase initiale de l'article « *la dernière balle aura été pour la culture* » ce qui évoque pour les lecteurs tout de suite un sentiment de combat, de perte, de quelque chose de définitif mais qui en même temps et peut-être sans le vouloir ridiculise la manière à travers laquelle les auteurs approchent la thématique.

L'idée principale du texte étant que la France ne s'occupe plus d'elle-même et que les responsables politiques ne font rien contre ce développement. Comme le texte souffre d'une carence thématique, ce mouvement de l'analyse sera surtout consacré aux parties du texte qui permettent une interprétation des affirmations et des conclusions tirés dans l'article. L'accent sera mis sur les affirmations significatives pour l'objet de notre analyse, la diversité culturelle.

La crainte principale ici exprimée est que la France perde sa position au niveau international et que cela provoque une inquiétude au moins auprès des auteurs et sans doute auprès d'un grand nombre d'autres personnes du même milieu social et idéologique. Ils lancent un appel aux candidats présidentiels pour qu'ils s'engagent pour la langue et la culture française. En regardant de plus près et considérant l'évolution de l'article, on remarque que cet appel ne se limite pas à la langue et à la culture sinon se dirige à la France dans sa totalité. En le reformulant on parvient à l'affirmation que les responsables doivent se mettre en place pour redonner la position de puissance mondiale à la France « *En héritiers souvent paresseux, nous dilapidons le capital et semblons ignorer que le monde ne nous attend plus, parle de moins en moins notre langue, s'attache de plus en plus à d'autres cultures.* » lignes 15-18. On ne s'attache actuellement plus à la culture française comme on s'attache à la culture anglo-saxonne, voire américaine.

Une telle affirmation nécessite une raison qui est vite trouvée par les auteurs : « *Nous avons perdu le désir de nous-mêmes. Perdu le goût, la fierté de cette culture si française et si cosmopolite, de cette langue si singulière et si universelle, en même temps. Nous ne nous aimons plus. Comment aimer les autres, dès lors ?* » lignes 21-24. Cette raison est donnée sans la poser sur une argumentation fondée et sans la déduire de faits réelles.

Ce qui semble beaucoup plus intéressant dans cette dernière citation sont les deux phrases à la fin « *Nous ne nous aimons plus. Comment aimer les autres, dès lors ?* » lignes 23-24, que veut-on dire par là ? La dernière phrase surtout introduit toute une autre problématique qui reste sous-entendue tout au long du texte mais qui est essentielle pour comprendre la motivation des auteurs.

On va se concentrer sur « *les autres* » ligne 24. Qui sont les autres ? Cela n'est pas expliqué mais quand même facile à déterminer, il s'agit des autres cultures, de ceux qui viennent teindre le quotidien français de mille couleurs étrangères, il s'agit des immigrés. Que veut dire cela ? Que les français n'aiment pas les autres cultures ou qu'ils ne peuvent pas les aimer parce qu'ils ne s'aiment pas eux-mêmes ? Peu importe, dans les deux cas les auteurs sont parvenus à affirmer librement que les français n'aiment pas les autres et même qu'ils n'aiment pas les immigrés. Si cela semble être une interprétation trop facile à déduire, la manière dont sont évoqués les étrangers dans cette article confirme cette affirmation.

Le premier étranger évoqué, l'égyptien Naguib Mahfouz qui est porteur du Prix Nobel de littérature, n'est donc pas à mettre au même rang qu'un jeune immigré d'origine algérienne habitant dans la banlieue. De plus Mahfouz fait l'éloge de la culture française ce que les auteurs de l'article utilisent pour entrer en matière. Par la suite on trouve Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, deux grandes personnalités au niveau international, également ne pas à comparer avec les étrangers qu'un « français » rencontre dans le métro. Dans ce même rang est à placer Abdou Diouf, également ancien Président de la République sénégalaise et actuellement Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Enfin vers la ligne 68 on trouve l'énumération suivante : « *On oublie de dire que la France doit également aujourd'hui sa réputation à une autre équipe, faite d'artistes, de créateurs, d'écrivains venus du Maghreb, du monde arabe ou d'Afrique noire et installés en France* ». Il faut quand même constater que ce ne sont pas seulement les étrangers dis intellectuels qui ont une influence sur la culture française, n'est-ce pas plutôt la part des nombreux autres immigrés qui agit - en le voulant ou non - sur la culture française ? Eux ne sont pas mentionnés même si c'est eux qui contribuent au développement de la culture française vers une culture cosmopolite, préparée aux défis

que pose la mondialisation. Le choix du mots équipe pour désigner ce groupe de personnes est assez curieux, on pourrait dire qu'il s'agit d'une autre équipe, c'est-à-dire pas la « notre », pas l'équipe française. Il faut tout de même remarquer que les enfants des artistes maghrébins sont évoqués « *Il faut penser à leurs cadets qui risquent grandement, faute d'avoir le bon passeport, d'être refoulés aux frontières de notre pays* » lignes 72-73. Voilà une faible approche de la situation des jeunes immigrés en France de la deuxième, troisième génération. Malgré la bonne direction de l'argument il s'agit encore seulement des cadets des intellectuels, mais qu'y est-il des autres immigrants ?

Les auteurs n'oublient pas de signaler que « *Ce sont pourtant aux artistes étrangers que Paris et la France doivent une part de leur gloire au XXI^{ème} siècle.* » ligne 74. Dans cette même pensée on trouve le Prix Nobel de littérature Gao Xingjian, d'origine chinoise ayant « *le bon passeport* » qui est de ceux qui « *font aujourd'hui honneur à la France...* » lignes 75-76.

En ce qui concerne les valeurs françaises fréquemment citées dans le texte et irrévocablement liées à la culture française, il semble suffisant de donner la citation suivante pour faire comprendre la position que les auteurs leurs donnent et comment ils les veulent compris par le reste du monde : « *Mais ceci suffira-t-il à affirmer dans le monde l'universalité des valeurs chères à notre pays depuis les Lumières ?* » lignes 86-87. On affirme que les grandes valeurs universelles ont leurs origines en France dans le pays de liberté, égalité, fraternité et de la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens, les auteurs mettent bien l'accent là-dessus.

Dans le cadre de l'énumération des biens culturels français il est important de noter « *Notre diversité culturelle !* » ligne 59. La diversité culturelle étant un élément essentiel du développement de la culture française, non seulement par la diversité qu'apporte l'immigration, mais aussi par la diversité propre à la France. Pensons aux différentes régions, avec leurs différentes langues, traditions et coutumes. Les auteurs posent la question : « *Mais que faisons-nous en France même de notre diversité francophone ? tandis qu'en Afrique, en Belgique, en Suisse, au Québec ou dans d'autres pays, elle représente un enjeu, un défi, en France, malgré l'opiniâtre Abdou Diouf elle ne mobilise guère le grand public* » lignes 62-65. La politique culturelle de

la France inscrit l'exceptionnalité culturelle et le maintien de la diversité culturelle sous ses drapeaux, mais la réalité semble être une autre, un pays qui a eu du mal à donner la place qui correspond aux langues régionales dans sa Charte fondamentale, entre en contradiction avec ce qu'il signale à l'extérieur. De plus l'affirmation reste loin de ce que représente la réalité française actuellement. La population se diversifie par des mariages mixtes par exemple. Cette diversité dans la population va loin au delà de la diversité francophone. Les auteurs ont beau ignorer ce fait, le développement est inévitable et ne pas en tenir compte veut dire ne pas être préparé pour les défis qui vont avec.

En récapitulant, l'article semble être loin de la réalité, les auteurs agissent à l'intérieur d'une réalité fortement liée à leur classe sociale et à leur idéologie politique. La culture, ses enjeux, le développement culturel et le discours sur cette thématique sont sans doute au centre de l'article, sans considérer la culture dans la totalité de sa diversité. Les éléments de cette problématique ici thématiques ne vont pas en direction d'une recherche de solutions pour une coexistence paisible, sinon tout au contraire. La diversité est traitée à un premier degré sans tenir compte de ce que représente réellement la réalité culturelle française.

Ce texte a sans doute l'intention d'influencer l'opinion du lecteur, il veut parvenir à lui faire comprendre l'importance de protéger la culture française et de la porter aux nues, mais en considérant la direction idéologique du journal et donc son public, cet appel n'est peut être même pas nécessaire.

5.3.2. La langue, l'État et la loi

Cet article est paru dans « le Figaro » du 21. juin 2008, il a 340 mots et l'auteur s'appelle Alain-Gérard Slama, journaliste et historien français. Ancien normalien et maître de conférence en droit et en littérature à l'IEP Paris, il est actuellement chroniqueur sur France Culture et éditorialiste pour « le Figaro ». Un petit détail entre

parenthèse, Alain-Gérard Slama appartient aux personnages publics français ayant été entarté.⁸⁸

L'article est paru dans la partie chronique du journal et peut être qualifié comme tel par ses caractéristiques. L'auteur, par exemple un personnage public ou un journaliste donne son opinion sur un sujet qui est présent à plusieurs reprises, de différents points de vues, et à différentes dates dans le journal, justement en tant que chronique.

Ce qui semble intéressant à signaler est que ce même article est paru le 23 juin 2008 dans le journal en ligne « Revue-républicaine.fr », fondé par Frédéric Beck.⁸⁹ Cette revue politique veut présenter un point de vue républicain sur les événements de l'actualité (social, politique, nationale, internationale et européenne). A part cela, la revue veut donner des informations sur l'activité des mouvements républicains, voire gaullistes. Son ton est souvent polémique et veut stimuler la réflexion sur des sujets chers à la politique républicaine et liés aux mouvements souverainistes ou gaullistes.

Elle vise à la fois à présenter la constellation républicaine dans sa diversité et à dégager les préoccupations communes telles que l'unité et l'indivisibilité de la République, la souveraineté nationale et populaire, le rôle structurel de l'État, la dénonciation des communautarismes, l'indépendance de l'Europe et le rayonnement de la France dans le monde. Selon Frédéric Beck, la Revue républicaine s'avère en somme davantage militante que pluraliste.⁹⁰ En vue du sujet traité et de l'auteur, il semble utile de remarquer ce fait, pour comprendre le point de vue et l'opinion qu'un journal veut

⁸⁸ L'entartage est l'équivalent d'une condamnation publique par le ridicule. Le moment de l'entartage sera celui avec le plus de présence médiatique et la victime est en général un personnage de controverse, l'entarteur est souvent activiste, qui veut par son action protester contre la politique du gouvernement ou contre n'importe quelle autre situation injuste à ses yeux.

⁸⁹ Né en 1973, diplômé de l'ESCP, de l'IEP de Paris et titulaire d'un DEA de science politique. Travaille actuellement dans un établissement public parisien. Créateur de revue-republicaine.org, il est auteur de plusieurs sites Internet. Il a notamment été le créateur et animateur, en 2002, de l'Observatoire républicain de la course à l'Élysée ainsi que de presidentielle2007.com, site d'information et de référence politique (en sommeil pour le moment). Il a également assuré, début 2003, la rénovation du site du club de réflexion et mouvement politique de Nicolas Dupont-Aignan, Debout la République (deboutlarepublique.com). Il est co-fondateur de l'Observatoire du communautarisme et enfin vice-président et administrateur du site de l'association des jeunes gaullistes Appel d'R (appeldr.net) <http://www.revue-republicaine.fr/spip.php?auteur1> {accès 13.août 2008}

⁹⁰ Informations générales http://fr.wikipedia.org/wiki/Revue_républicaine, {accès 13. août 2008}

donner et comment il peut ainsi contribuer au discours sur la diversité culturelle, sujet d'analyse de ce travail.

Le titre « *la langue, l'Etat et la loi* » réunit trois des grands piliers de la Nation française. La langue en tant que porteuse de la culture française, l'Etat dans son rôle d'état européen le plus ancien et la loi qui incite toutes les luttes du peuple français pour l'égalité et les droits de l'homme.

Par sa brièveté il n'est pas étonnant qu'on ne trouve ni sous-titre, ni sous-parties dans l'article. La structure est simple et ressemble beaucoup à un discours plutôt qu'à un article. Cela sera discuté dans l'analyse postérieure.

5.3.2.1. Sujets

Sujet principal : L'amendement sur les langues régionales que l'assemblée générale a introduit dans la Charte fondamentale

Thèmes associés : L'intervention de l'Académie française sur ce sujet, le rôle prépondérant de la langue française par rapport aux langues régionales, critique du « masque » de la diversité culturelle qui favoriserait l'universalisme et la perte des identités culturelles, critique envers la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et envers le gouvernement Jospin.

Termes pivots : Dans cet article, de nouveau il n'est pas évident de déterminer les termes pivots par le ton général du débat. On est pour ou on est contre, sans analyse fondée ou discussion sérieuse. Il s'agit comme énoncé auparavant d'un billet, qui contient donc surtout l'opinion de l'auteur. Par la thématique on peut tout de même affirmer que « l'État » peut être qualifié comme terme pivot.

« Etat » : est ici seulement synonyme pour la France, les autres connotations ou significations possibles du mot ne sont pas utilisées.

Dans ce contexte l'Etat doit être compris à la française en tant que Etat « indivisible, laïque, démocratique et social », ayant alors toutes les caractéristiques de l'état français et en tant que patrimoine et puissance historique qui n'est pas à transformer voir même à réformer.

Ensuite, on peut remarquer le duo « Nation » et « République », qui forme une unité qui est indivisible et qu'il compte protéger. Ces deux termes sont également utilisés comme synonymes de la France.

Mots clés et champs lexicaux :

Le mot clés de ce texte est bien évidemment le mot « langue ».

« langue » : d'une part en tant que la langue française qui est mise en association avec des termes avantageux voire même héroïque : la langue s'est imposée à l'État, la langue des actes officiels, la langue française a forgé la France.

Pour les langues régionales c'est tout le contraire : elles n'ont pas fait la France, elles tendent à décliner, les inscrire dans la Charte fondamentale [...] serait absurde.

Il s'agit donc de bien faire la différence entre « La » langue », c'est-à-dire la seule qui paraît compter et les langues régionales qui seraient en déclin selon l'auteur et pour lesquelles l'administration ferait tout son possible pour les maintenir, selon l'auteur.

Un champs lexical est très présent dans le texte qui est difficile à ranger sous un seul terme par sa diversité, on va donc le nommer champs lexical du « conflit » : bataille, retrait, accablement, intervention, imposer, ordonnance, border, décliner, choc, faire couler, procès, injuste, faux, revendications extrémistes, procès de mémoire, chantage, génocide, replis, obliger, danger.

Ces mots influencent la réception du lecteur en créant une tonalité sombre et la conscience qu'il y a eu la prise d'une décision qui va influencer irrémédiablement les bases de l'état français. Ce champs lexical nourrit l'idée que la décision de l'Assemblée nationale est décisive, non seulement pour la position de la langue française mais aussi pour les valeurs traditionnelles de la France, et donc pour la France elle-même.

5.3.2.2. Eléments stylistiques

Après une première lecture nous nous rendons compte que le style du texte ressemble plutôt à un discours parlé qu'à un article dans un journal d'une telle importance comme l'exige « le Figaro ». Les éléments stylistiques qui prouvent cette supposition sont d'une part les débuts des phrases, les exemples donnés, les comparaisons, la crudité du vocabulaire et de la tonalité.

Pour ce qui est du début de la phrase, il est frappant de trouver des mots comme « ainsi, et, car » ou « car enfin ». Commencer une phrase par ces mot appartient plutôt au registre de la langue parlée qu'à un texte écrit. En considèrent l'écrit du texte on peut parler d'un défaut stylistique, par le fait qu'on a souvent l'impression que les phrases ont été coupées en deux et que la deuxième phrase commence là où on aurait très bien pu mettre une virgule.

Ici encore il n'y a pas de figures rhétoriques notables, le point intéressant est beaucoup plus la construction et les références faites dans le texte.

Le texte est clairement organisé, on y trouve une partie introductive, dans un deuxième mouvement deux voir trois arguments, quelques comparaisons en liaison avec les arguments et en troisième partie l'opinion explicite de l'auteur (qui est certes percevable tout au long du texte) et une conclusion sur la problématique en général. Cette construction fait que la structure du texte est claire, facile à saisir et illustre nettement l'opinion de l'auteur.

Les références que donne l'auteur et les comparaisons apparaissent souvent exagérés et polémiques. On a par exemple la phrase suivante, une réaction en vue de l'amendement planifié : « *Car enfin, à moins que notre pays veuille ressembler à la Belgique ou à l'Espagne, l'affaire ne souffre aucune discussion* » lignes 8-9. On pourrait peut-être dire qu'il s'agit d'une simple comparaison entre pays, mais en considérant la tonalité de la phrase on peut se demander, qu'y-a-t-il de mal à ressembler à l'Espagne ou à la Belgique ? La différence est que ces pays ont depuis longtemps reconnu l'importance de la protection et de la mise en valeurs des langues régionales qui sont pour leur diversité, comme tout autre élément culturel, une partie essentielle de la culture et de l'histoire du pays. La diversité culturelle d'un pays est sans doute une source de conflits, comme le prouve la situation dans les pays cités qui ont à lutter contre des mouvements terroristes voulant forcer l'état à reconnaître une indépendance justifiée entre autres par des arguments historiques. Cette situation ouvre toute une autre voie thématique qui ne peut pas être considéré de plus près dans le cadre de ce travail.

L'auteur donne quelques références historiques qui présupposent peut-être une certain savoir du lecteur, même plutôt une certaine culture générale. A la ligne 13, on trouve « l'ordonnance de Villers-Cotterêts », comme argument pour renforcer l'affirmation de

l'Académie française. Cette ordonnance qui date de 1539 signée par le roi de France François I^{er} a été la base pour l'ascension du français. L'ordonnance est l'acte fondateur pour l'exclusivité et la primauté du français envers le latin et les autres langues du pays, pour les documents officiels, jusque là majoritairement rédigés en latin. Ceci a contribué à rendre les actes officiels compréhensibles pour une majorité de la population de jadis. L'Académie française elle-même étant une des plus anciennes institutions en France ne nécessite pas de présentation ultérieure. cependant il semble quand même important de donner des informations générales sur cette institution dans le cadre de ce travail. Fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu sous le règne de Louis XIII, sa première et plus importante mission est de veiller sur la langue française, la deuxième étant le mécénat.⁹¹ Par la suite, l'auteur se réfère à la III^{ème} République (1870-1940) où les langues régionales semblent avoir eu une période fructueuse dans la littérature et sur un plan économique. Cette affirmation n'est pas illustrée d'exemples, il est difficile de qualifier cette information qui sert à l'auteur comme argument pour démontrer que les langues régionales ont eu une certaine importance au cours de l'histoire et que leur situation actuelle est le résultat d'un développement historique et des circonstances modernes et non d'une politique restrictive à l'égard des langues et des traditions régionales.

Ensuite on trouve des comparaisons comme « *Les inscrire dans la Constitution, de surcroît dans son premier article [...] serait aussi absurde que de faire couler un paquebot pour renflouer ses canots.* » L'utilisation d'une comparaison sur un ton presque familier, tire la résolution de l'Assemblée nationale en ridicule et avec elle tout le sujet des langues régionales. On peut même dire que l'auteur insinue que les langues régionales n'ont pas d'importance pour la France, même si elles font partie du « *patrimoine de la nation* » comme le remarque l'auteur lui-même ligne 21.

En ce qui concerne les pronoms, l'auteur utilise des pronoms indéfinis quand il se réfère à des biens communs comme « notre Charte fondamentale » ligne 4 ou « notre pays » ligne 8. Aux lignes 6 et 7 l'emploi du pronom indéfini on « *Le sentiment d'accablement suscité par cet amendement, [...], est assez grand pour qu'on y revienne. Et l'intervention de l'Académie dans le débat est assez rare pour qu'on lui prête*

⁹¹ <http://www.academie-francaise.fr/> {accès 11.octobre 2008}

attention ». Ici les « on » désignent les éditorialistes du « *Figaro* » ou les journalistes en charge de suivre un tel débat et de le placer dans l'actualité pour la formation d'opinion des lecteurs. De ce point de vue les lecteurs sont également invités à reprendre le sujet.

La citation donnée au début du texte est extraite de la déclaration officielle de l'Académie française à ce sujet et est une phrase clés du texte « *depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France* », lignes 10-11. Dans le deuxième paragraphe on trouve une citation extraite du premier article de la Constitution française, ligne 26 « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Ensuite l'auteur cite « la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, en donnant deux citations de cette charte, ligne 38 « *droit imprescriptible* » et « *une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique* », ligne 12. Deux des trois citations sont prises dans des documents officiels ce qui fait que l'argumentation semble être fondée et place les réflexions de l'auteur dans un contexte plus ample et plus important. De citer la grande Académie française est dans le même esprit, contredire cette institution semble difficile.

Les trois sources citées sont d'une importance nationale, sinon internationale pour la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, tout cela donne plus de poids à l'argumentation de l'auteur. Ces sources « distinguées » n'empêchent pourtant pas que les arguments restent généraux et pathétiques pour compter comme ultime raison pour refuser l'amendement de l'Assemblée nationale, ceci sera traité en détail dans la partie suivante de l'analyse.

5.3.2.3. Déploiement et organisation des thèmes

Dès le début l'auteur se réfère à l'action de l'Académie française dans le but de freiner l'amendement conclu par l'Assemblée nationale, lignes 1-4 « *Ainsi l'Académie française vient-elle d'entrer à son tour dans la bataille de la révision constitutionnelle, en demandant le retrait de l'amendement sur les langues régionales que l'Assemblée nationale a introduit dans notre Charte fondamentale.* »

Le vocabulaire utilisé comme le mot « bataille » par exemple montre l'esprit dans lequel cet article a été écrit, de plus l'expression « à son tour » insinue un débat auquel de nombreux acteurs ont participé et participent encore. Par la voie de l'Académie

française, l'auteur peut poser cette préoccupation sur un piédestal et donner du poids à sa propre opinion et à son texte. Le fait que « *le Figaro* » a déjà traité ce sujet, montre l'intérêt de ce journal pour un maintien de la place des langues régionales qui ne serait pas dans la constitution française. Ligne 5 « *commenté dans le Figaro Magazine du 14 juin.* » Ce qui est important à remarquer est qu'il s'agit du Figaro Magazine créée en 1978 comme magazine d'information explicitement situé à droite. Ce n'est qu'en 1980 que les dirigeants du magazine écartent les représentants de la Nouvelle droite pour devenir un magazine qui reflète les nouvelles opinions de droite pour former une contrepartie aux valeurs propagées par l'intelligentsia de gauche. Actuellement le magazine se concentre plutôt sur des sujets concernant les loisirs, la société, les voyages et l'art de vivre, ce qui ne l'empêche pas de soutenir des opinions à des sujets comme celui de cet article. L'auteur ne manque pas à remarquer qu'une intervention de l'Académie « *est assez rare pour qu'on lui prête attention* », ligne 7. Ce qui renforce encore l'importance du sujet. Par la suite la structure argumentative est très facile à saisir. Le fait qu'une institution comme l'Académie française défende une telle opinion illustre la position d'une grande partie des intellectuels français sur la diversité culturelle.

Après l'ouverture consacrée à l'importance du sujet, le paragraphe suivant est consacré aux affirmations générales qui seront renforcées par les arguments qui vont suivre. Ce qui est frappant est que l'auteur critique ouvertement la politique des autres pays, lignes 9-11 « *Car enfin, à moins que notre pays veuille ressembler à la Belgique ou à l'Espagne, l'affaire ne souffre aucune discussion* », cette remarque est assez audacieuse, de plus si ce sujet est traité dans un contexte national et que la situation dans les différents pays ne peut pas vraiment être comparée. Après cette remarque on arrive au cœur de l'argumentation, la citation de l'Académie française, la seule dans le texte, mais essentielle, lignes 10-11 « *depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France* », l'auteur confirme cette affirmation immédiatement après « *En une phrase l'essentiel est dit. Car il est vrai que l'Etat a donné son unité à la nation, la langue s'est imposée à l'Etat, plus que l'état à la langue* » lignes 11-13. Il s'agit de l'opinion personnelle de l'auteur beaucoup plus que d'une affirmation fondée sur un argument, il donne des références historiques comme l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la situation des langues régionales sous la III^{ème} République.

Après ce premier argument voir cette première affirmation, suit le deuxième argument ligne 22 « *Mais elles n'ont pas fait la France, et si elles tendent à décliner, c'est moins par la volonté de l'Etat que sur le choc de la modernité* ». On a donc d'une part le fait qu'elles sont manifestement beaucoup moins importantes que le français et qu'elles sont en déclin. Qu'il s'agit de 77 langues régionales, c'est-à-dire d'une grande diversité qui mériterait que l'Etat prenne des mesures pour sa protection et pour encourager le maintien des langues en question, n'est pas compris ni mentionné par l'auteur. Pour rendre son argumentation convaincante, l'auteur aurait dû donner au moins quelques exemples actuels. A part cela, l'auteur prétend que l'Etat fait ce qu'il peut pour les langues « *Aujourd'hui encore, en Bretagne, les écoles Diwan, de statut privé, prospèrent avec le soutien public* », lignes 19-20 et que finalement inscrire les langues régionales dans la constitution qui, comme l'auteur ne manque pas de le faire remarquer, est « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* », ligne 26, « *serait aussi absurde que de faire couler un paquebot pour renflouer ses canots* », ligne 27 et « *reviendrait au surplus, de la part de l'Etat* », ligne 28. Par l'emploi du mot absurde, l'auteur met en ridicule toute l'intention d'un tel amendement, fait une comparaison peu scientifique dans le contexte d'un article de journal qui se veut sérieux.

Le troisième argument se trouve au début du dernier paragraphe, « *Ce serait faire droit à des revendications extrémistes, qui éprouvent une fois de plus l'efficacité des procès de mémoire et du chantage à la repentance, en invoquant contre la République le mythe d'un « génocide culturel » que son histoire dément.* » lignes 30-33. Avec cet argument qui est sans doute le plus violent, l'auteur ouvre la voie sur une problématique trop complexe pour la traiter dans une phrase, il fait des affirmations qui nécessitent impérativement un traitement plus fondé. Mais en considérant la direction idéologique du journal et donc les supposés lecteurs de cet article, l'auteur a bien compris qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails, sinon qu'il suffit d'utiliser les notions comme « revendications extrémistes », pour atteindre les émotions voulues chez les lecteurs. L'amendement serait donc un acte résolu sous pression, forçant le pays à faire des concessions qu'il ne veut pas et ce qui donne en plus l'impression que la France avoue le « génocide culturel ».

Enfin, lignes 33 à 36, on trouve le quatrième et dernier argument « *Le plus grave est que le processus en cours s'inscrit dans un mouvement de ressac de l'universalisme devant*

une poussée de replis identitaires, qui, sous le masque de la « diversité culturelle », touche l'ensemble de l'Europe. » Avec l'expression « masque de la diversité culturelle » (diversité culturelle étant mis en guillemets par l'auteur), l'auteur affirme donc que l'exception culturelle de la France est en danger et que la propagation de la diversité culturelle ne serait qu'un masque pour faire avancer ce développement.

5.4. Bilan général des articles de « le Figaro »

« Le Figaro » aborde le sujet de la diversité culturelle d'une toute autre perspective. Si « le Monde » défend l'idée que la culture française doit s'ouvrir aux autres cultures présentes dans le pays, « le Figaro » défend l'opinion que la culture française doit se protéger des influences d'ailleurs présentes sur le territoire français, pour maintenir son exceptionnalité. Ce qui frappe dès le début est que la diversité culturelle ne semble pas être une spécificité française considérant que la culture française est traitée séparément de toute autre culture. « Le Figaro » thématise beaucoup plus l'exceptionnalité de la culture française et non pas l'importance du maintien d'une diversité culturelle à l'échelle mondiale.

La grandeur de la culture française est évoquée comme quelque chose d'oublié, le monde a oublié la culture française, jadis prépondérante et même les français auraient oublié la magnificence de leur héritage culturel. L'hostilité ouverte à d'autres cultures, surtout à celles présentes sur le territoire de l'hexagone est justifiée avec l'argument que si l'on a perdu le respect et l'intérêt pour ses propres origines et traditions comment donc comprendre et tolérer les autres ? « Le Figaro » affirme que les français ne s'intéressent pas à la diversité culturelle, ce qui peut être vrai pour les lecteurs du Figaro, mais pour être tellement sans intérêt il paraît assez étonnant que la diversité culturelle soit très souvent sujet d'articles écrit par des personnages publics assez importants comme ceux des exemples choisis pour l'analyse – ceci semble paradoxal. Le mot « diversité » apparaît souvent sous différentes définitions, comme si on ne savait pas exactement comment le mettre en relation avec le message qu'on veut vraiment transmettre, à savoir que l'exceptionnalité de la culture française est tellement précieuse qu'elle doit être protégée.

En plus de la méfiance face à la diversité de dehors qui pourrait touchée l'exceptionnalité française, il est remarquable que la diversité de la culture française

elle-même ne soit pas considérée comme assez importante pour la protéger. En considérant le discours du Figaro à ce sujet il semble que les langues et les traditions régionales sont également qualifiées comme menaces pour la culture française « pure », toute en affirmant que la diversité culturelle est à protéger. Il se pose donc une question : s'il ne s'agit pas de la diversité culturelle nationale qui est à protéger et s'il ne s'agit pas non plus de la diversité culturelle internationale : de quelle diversité s'agit-il donc ?

« Le Figaro » traite le sujet en ignorant les influences culturelles internes et en déclarant ouvertement son hostilité envers les autres, cultures nombreuses présentes sur le territoire français. Cette variante du discours français sur la mondialisation culturelle veut entraîner le lecteur à se concentrer sur sa propre culture sans prendre en compte les changements que subit la société humaine sur un plan mondial et réduit donc l'horizon du lecteur en le menant dans une direction dangereuse pour une coexistence paisible des différentes cultures sur un même territoire. Le discours mené par « le Figaro » ignore consciemment les défis que pose la mondialisation culturelle non seulement à la société française sinon au monde entier.

5.5. Analyse grammaticale

5.5.1. Système grammatical du discours théorique

D'après Jean-Paul Bronckart les articles de journaux sont à qualifier comme textes appartenant au « discours théorique ». Grammaticalement le système temporel présent – passé-composé – futur est en relation avec la situation de production d'un tel article, qui est par conséquent un texte d'actualité, ayant comme sujet des éléments d'actualités et dont la production est motivée par des opinions de personnages soi-disant intellectuels ou publics qui se placent par leurs productions textuelles dans un débat d'actualité et qui forment - en les considérant dans une totalité - le discours sur le ou les sujets en question. Le discours théorique peut donc prendre comme référence l'époque de l'élaboration du texte, sinon le moment précis de sa production.⁹²

⁹² Bronckart, Jean-Paul: le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse, Delachaux & Niestlé, éditeurs, Paris, 1985, p. 85

Le mode indicatif étant le plus utilisé dans les articles choisis pour cette analyse il semble important d'en faire un courte explication. « L'indicatif décrit des procès actualisés, on dit que c'est un mode *thétique*, il s'oppose au subjonctif par sa valeur modale. L'indicatif est le mode de l'actualisation maximale »⁹³.

« En termes guillaumiens, on appelle chronogénèse⁹⁴ l'opération mentale de construction de l'image du temps que véhicule le verbe. Cette opération à laquelle se livre le sujet parlant en instance de discours peut être interceptée en trois points, qui définissent respectivement le temps *in posse* – les modes non personnels qui marquent seulement l'aspect – le temps *in fieri* – le subjonctif qui connaît personne et aspect mais ne situe pas le procès dans une époque – et le temps *in esse* : l'indicatif, qui est le domaine de l'actuel, où l'événement perçu par une personne est inscrit dans le temps. Le mode indicatif est celui qui possède le plus de tiroirs verbaux (dix), de sorte qu'il permet une inscription dans les trois époques de la chronologie : passé, présent et futur. Cette répartition des époques autour de la coupure du présent n'est organisée qu'au mode indicatif, le seul à proposer une représentation complète et élaborée du temps absolu. »⁹⁵

5.5.2. Statistiques

Les articles sont surtout écrit dans un système temporaire qui peut être qualifié de système proche considèrent l'utilisation majoritaire du présent de l'indicatif, suivi par le passé-composé et le futur simple. Ceci semble évident, il s'agit de textes d'actualités, d'articles qui se veulent d'actualité. La présence de temps comme l'imparfait, le plus-que-parfait ou même l'emploi de modes différents comme le conditionnel et le subjonctif sont remarquablement plus rares.

⁹³les temps de l'indicatif : sur <http://www.paris4.sorbonne.fr/e-cursus/texte/CEC/langue-francaise/L6LM12LF/temps%20de%20indicatif.htm>, {accès 27 octobre 2008}

⁹⁴ Chronotype : « CHRONOTYPE [psychomécanique] [...] La notion de chronotype est développée par Gustave Guillaume à partir de 1929 dans Temps et verbe. Elle désigne chacune des deux parcelles de temps que prélève le présent pour sa constitution, notamment en français... », Ouerhani, Béchir : la traduction de la métalangue : la production problématique terme/mot en contexte, Université de Carthage, Institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Nabeul, Tunisie, 2005, p.2

⁹⁵les temps de l'indicatif : sur <http://www.paris4.sorbonne.fr/e-cursus/texte/CEC/langue-francaise/L6LM12LF/temps%20de%20indicatif.htm>, {accès 27 octobre 2008}

L'étude grammaticale des articles a donné les résultats suivants :

- Exception culturelle, identité et mondialisation

Les temps et modes grammaticaux utilisés dans cet article sont le présent de l'indicatif (33 fois), le passé composé (13 fois), l'imparfait (3 fois), le conditionnel présent (2 fois), le futur simple (1 fois), le plus-que-parfait (1 fois) et le subjonctif présent (1 fois).

- La langue française, grande absente du débat présidentiel

Dans cet article le temps et le mode grammatical dominant est le présent de l'indicatif (53 fois), d'autres temps grammaticaux beaucoup moins présents sont l'imparfait (7 fois), le passé composé (4 fois), le conditionnel présent (3 fois) et le futur simple (1 fois).

- La diversité à reculons

Les temps grammaticaux utilisés sont le présent de l'indicatif (+/-29 fois), le passé composé (7 fois), l'imparfait (4 fois), le conditionnel présent (3 fois), le futur simple (2 fois) et le subjonctif présent (1 fois).

- La langue, l'État et la loi

Les temps grammaticaux utilisés sont le présent (19 fois), le passé composé (9 fois), le conditionnel présent (3 fois), l'imparfait (2 fois) et le subjonctif présent (2 fois).

5.5.3. Compte-rendu

L'indicatif peut être divisé en deux systèmes différents qui correspondent à deux types dénonciation, l'histoire et le discours. Cette différenciation étant impératif pour comprendre la distribution des temps.

Laissant de côté l'*histoire*, le *discours* suppose une mise en relation avec l'instance d'énonciation, une référence au locuteur. Le *discours*, exclut le passé simple (au profit du passé composé) et s'organise autour du moi-ici-maintenant de l'énonciateur. Le *présent* est le tiroir de base du discours, qui règle tous les autres (passé composé, imparfait et plus-que-parfait, futur et futur antérieur : le système du *discours* accepte toutes les formes temporelles, sauf le passé simple et le passé antérieur, il accepte les

adverbes déictiques qui font référence au moment de l'énonciation : *hier*, *aujourd'hui...*⁹⁶

Dans les cas précis des articles présentés pour l'analyse, le choix du système temporel présent – passé-composé – futur paraît évident en vue des démarches faites dans les explications grammaticales précédentes. Certes on trouve dans les articles des imparfaits, des conditionnels présent ou des subjunctifs présent, mais en vue de leur isolement (pas plus de un ou deux par texte) il ne semble pas important d'en tenir compte pour une analyse générale de la grammaire utilisée dans les textes choisis.

L'article « Exception culturelle, identité et mondialisation » redonne l'opinion de l'auteur sur la relation entre les notions évoquées dans le titre. Il s'agit donc de définir ces phénomènes et de les mettre en relation avec la réalité française en les illustrant avec des exemples d'actualité. Par conséquent le choix du système temporel paraît évident.

Pour l'article « La langue française, grande absente du débat présidentiel » il s'agit d'une énumération à la gloire de la France. Le texte apparaît plutôt sous la forme d'un discours prononcé verbalement et non pas en tant que texte écrit, considérant les résultats de l'analyse de la structure et de la tonalité de l'article fait auparavant. Les auteurs donnent leurs opinions en utilisant le système temporel correspondant au discours. Mais en vue de l'emploi assez nombreux de l'imparfait (7 fois) il faut remarquer qu'il ne s'agit pas d'un choix tout à fait classique. Dans le contexte précis de cet article, l'emploi de l'imparfait est dû à l'énumération des grands piliers qui forment la culture française aux yeux des auteurs, par exemple la langue, les universités et la littérature. Pour décrire ces éléments et pour souligner leurs origines et leur importance historique les auteurs emploient l'imparfait pour faire le récit de la grandeur culturelle française.

Le sujet principal de l'article « La diversité à reculons » est assez délicat, il s'agit d'estimer le rôle que des statistiques « raciales » ou « ethniques » pourraient jouer dans l'intégration d'immigrés en France. Comme il s'agit d'une analyse de la situation actuelle des immigrés, le présent de l'indicatif est le plus utilisé, pour évoquer les

⁹⁶ Les temps de l'indicatif : sur <http://www.paris4.sorbonne.fr/e-cursus/texte/CEC/langue-francaise/L6LM12LF/temps%20de%20indicatif.htm>, {accès 27 octobre 2008}

résultats possibles de telles statistiques pour les projets de gauche comme de droite, l'auteur se sert du futur simple et du conditionnel présent ce qui lui permet de rester assez neutre dans son jugement, en nous laissant tout de même comprendre son point de vue sur ce sujet. Cette article invite par son ton d'actualité à participer à ce débat urgent, pour éviter de faire de ces statistiques un instrument des opinions de droite.

L'article « La langue, l'État et la loi » ressemble plutôt à un discours prononcé qu'à un texte écrit, les raisons pour cela ont été exposées dans le chapitre correspondant (5.3.2.2). L'auteur expose la situation présente de la culture française ou plutôt le sentiment que les français auraient de son point de vue envers la richesse et la grandeur de la culture française. Il utilise donc le présent pour exposer l'actualité, le passé-composé pour évoquer le développement de la thématique dans les années précédentes et finalement le conditionnel présent pour esquisser un futur sombre et difficile pour cette culture française qui serait en danger.

Finalement on peut constater que dans les quatre articles analysés, les systèmes temporaires utilisés correspondent tout à fait au type de texte et permettent aux auteurs de bien faire comprendre leur message et même de placer le sujet traité dans un cadre nécessaire pour bien transmettre ces opinions.

Cette partie grammaticale ayant été l'achèvement de l'analyse, la partie pratique de ce travail est terminée, il reste à mettre les résultats de cette analyse en relation avec les hypothèses énoncées auparavant et il sera finalement possible d'envisager une conclusion.

CONCLUSION

Dans un première partie de cette conclusion nous allons nous attacher à faire le point sur l'hypothèse articulée en la reliant avec les résultats obtenus. Une deuxième partie sera consacrée à une vue plus ample sur le discours français sur la mondialisation culturelle qui dépassera l'analyse effectuée et qui permettra de compléter les résultats pour parvenir à répondre à la question posée dans l'introduction : Dans le cas de la France comment faut-il aborder le phénomène mondialisation culturelle et comment peut-on faire face à ses conséquences?

Nous avons formulé l'hypothèse suivante :

Le discours public sur la mondialisation culturelle exprime la méfiance et la peur de la France envers ce phénomène, ainsi que le fait que la France n'est pas préparée aux défis que pose la mondialisation, par le manque d'une gestion efficace des conséquences de ce phénomène sur le territoire français, ce qui fait que le pays se protège activement des influences culturelles, soit internes ou externes.

Pour ce qui est du premier article « Exception culturelle, identité et mondialisation » l'opinion principale à distinguer est la supposition que la politique culturelle française est malhonnête à l'égard de ces objectifs et qu'elle ne cherche pas à s'unir à un projet d'équilibrage des forces entre les cultures, sinon à protéger son exceptionnalité au lieu de la développer dans le contexte de la mondialisation. La France est représentée comme pays qui n'est pas prêt à s'adapter aux défis d'une société mondialisée pour pouvoir conserver le rôle de puissance mondiale qu'elle sollicite.

Le texte dénonce explicitement la double face de la politique culturelle française et le prouve par des exemples concrets. Sous le terme de politique culturelle d'exception ne se trouve pas l'idée d'ouverture, pas non plus la recherche de possibilités à maintenir la diversité culturelle à l'échelle mondiale ni la poursuite d'une cohabitation pacifique des cultures du monde, mais tout le contraire. Par sa politique culturelle actuelle, la France cherche à se défendre contre les influences d'autrui sur un plan culturel et se referme - autant que possible - envers les productions culturelles d'ailleurs, comme le prouve sa conduite dans le secteur de l'audiovisuel. Cette attitude n'est pas conforme aux défis

que pose la mondialisation, au contraire, dans un contexte nationale cette homogénéisation est le résultat d'une politique de répression envers les immigrants.

La culture est malheureusement considérée pour sa valeur économique et non pas pour son pouvoir d'unir et de rapprocher les uns aux autres. L'auteur propose une solution pour les deux côtés, on peut très bien tirer du profit des productions culturels et en même temps favoriser la communication entre les cultures, par la recherche d'échanges équilibrés pour tous les acteurs. Par sa politique culturelle actuelle la France va perdre la liaison avec la réalité mondialisée. Se défendre et même se refermer contre les autres cultures, étouffer le développement de l'identité française à l'intérieur de l'hexagone et ignorer le fait qu'une culture se trouve constamment en évolution, peut aboutir dans une homogénéité amère. De ce point de vue le texte veut tout à fait inciter à un changement d'opinion, non seulement chez les responsables de cette politique d'exception mais également dans les têtes des lecteurs qui pourraient être de ceux qui craignent une perte des valeurs et de l'identité française. On ne peut que maintenir son exceptionnalité dans un contexte hétérogène, l'homogénéité ne connaît pas d'exception.

Ce premier article confirme la supposition que la France craint la mondialisation par peur de voir sa culture décroître et son exceptionnalité victime d'influences qui changeront l'image et l'importance de la culture française sur le plan international. En même temps, le texte propose des voies d'accommodement à ce développement inévitable et reconnaît que la lutte contre ces changements ne pourra pas aboutir dans un résultat positif, correspondent aux défis d'une société moderne.

Le deuxième article analysé « la diversité a reculons », approche le sujet de la diversité culturelle par la problématique de l'immigration et de la situation des immigrés en France. L'immigration est un point essentiel dans le débat français sur la diversité culturelle et en même temps un des aspects les plus complexe de la mondialisation culturelle. La France est traditionnellement un pays d'accueil, ce qui prouve son passé historique et l'attachement aux DOM-TOM.

La pays existe donc depuis assez longtemps avec ce phénomène, sans considérer cette diversité culturelle comme richesse, la gérant de manière à ce que les acteurs concernés ait la possibilité de s'engager dans la quête d'une cohabitation pacifique et au bénéfice

de tous, même si l'espérance d'un tel développement pourrait sembler ingénue. La mise à part des immigrés dans les banlieues, leurs chances limitées sur le marché du travail, le taux de pauvreté parmi eux sont des problèmes qui datent depuis longtemps ayant leurs racines dans l'attitude de laisser faire des institutions en charge.

L'auteur dénonce que le terme « diversité » soit employé de manière déraisonnable par les hommes politiques du pays, en tant que euphémisme pour cacher toute la problématique d'immigration et pour ainsi prendre des mesures qui ne sont pas en accord avec l'image qu'on veut donner de soi à l'extérieur, rappelons-nous des projets annoncés par Nicolas Sarkozy au début de sa présidence. Cet article démontre que le contraire est le cas, ce qui prouve l'expression « le malaise des banlieues », entrée non seulement dans les têtes des français mais aussi connue à l'échelle internationale grâce aux médias, rappelons nous du film «la Haine», du metteur en scène français Matthieu Kassovitz et de la polémique que ce film a déclenché.

Il faut au moins reconnaître qu'une des mesures prises par la dernière loi sur l'immigration pourrait être une possibilité pour la population concernée d'imposer cette diversité culturelle faisant partie de la tradition française. Le texte travaille sur les aspects plus actuels de ce sujet et expose de manière claire que le problème évolue. L'article est un appel aux hommes de gauche à s'investir dans le débat pour qu'on apprenne à accepter la diversité culturelle du pays. L'accepter serait un premier pas vers la recherche de solutions.

Les défis que pose l'immigration par l'insuffisance du traitement de cette problématique nourrit le scepticisme d'une bonne partie de la population envers l'influence de nouvelles cultures, même si elles sont présentes depuis des décennies. En vue du paysage politique et du gouvernement au pouvoir cette méfiance est clairement notable. Une politique intérieure n'ayant pas la volonté de reconnaître l'importance d'un équilibre culturel dans un pays cosmopolite en est le résultat.

Un autre facteur essentiel pour la formation de l'opinion public a ce sujet, apparu au long de l'analyse est l'idée que la France se plaint de la perte de son influence culturelle et politique à l'échelle mondiale et s'accommode mal à sa nouvelle position en tant que membre d'une union où tout pays est égal est où l'exceptionnalité culturelle de chacun est peu à peu incorporée dans une culture dite « européenne ».

Le premier sentiment qu'évoque l'article « la langue française, grande absente du débat présidentiel » est que la France pleure son ancienne grandeur. Cette affirmation est au cœur de l'article. La culture française, jadis prépondérante à niveau mondial, a perdu du terrain depuis la deuxième Guerre Mondiale et n'a pas pu le récupérer. Les auteurs énumèrent les grands éléments culturels français, entre autre la diversité culturelle. Malheureusement ce sujet ne mobilise pas le public comme le prétendent les auteurs, mais en prenant compte des articles trouvés dans « le Monde » qui prouvent que le débat a ce sujet est bien présent et non pas seulement dans les têtes des journalistes cette affirmation ne tient pas. Il s'agit d'un débat public. En vue des positions idéologiques des journaux utilisés, il semble évident que « le Monde » veuille bien renforcer le débat sur la diversité culturelle et le traite par des voies thématiques diverses et actuelles. Le discours est ainsi positionné en tant que discours d'actualité, concernant la totalité de la population française et surtout urgent à affronter.

« Le Figaro » considère ce sujet d'un point de vue complètement différent. La diversité culturelle dans la culture française, c'est-à-dire les minorités sur le territoire de l'hexagone sont acceptées comme faisant partie de la magnificence française, sans le considérer comme atout culturel, mais plutôt comme sujet qui devra être envisagé tôt ou tard pour éviter plus de problèmes. Dans les yeux des auteurs de ce texte, ce ne sont pas seulement les responsables politiques qui ne s'en occupent pas, c'est la population en général qui ne s'intéresse pas à ce sujet. En tant que pays d'accueil comme le formulent les auteurs, la France devrait avoir appris à travailler et à gérer ce développement, alors pourquoi les immigrants qui ont trouvé une nouvelle existence en France, ceux qui ont apporté leurs coutumes et leurs traditions et qui sont prêt à la partager ne sont-ils pas inclus dans l'équipe française et forment encore une autre équipe?

Cette approche n'est pas rationnelle, sinon sentimentale, l'éloge passionné de la France, l'évocation des clichés et des stéréotypes de la culture française manque de toute objectivité. On préfère ignorer la problématique et affirmer que de toutes façons personne ne s'y intéresse, même si le sujet est plus que tangible dans la réalité. On peut dire que le débat veut être ignoré, parce qu'une fois reconnu la présence de la thématique, ne pas avouer son importance n'est plus possible. L'ignorance du traitement adéquat de la diversité culturelle correspond à l'affirmation de la grandeur de la culture française et de son exceptionnalité. Cette argumentation veut rappeler la grandeur de la

culture française de jadis et se contente d'affirmer que ce sont les français eux mêmes qui ont oublié la magnitude des traditions françaises et qu'ils ne s'aiment plus. Le plus frappant dans cette argumentation est la résolution que si on n'est pas fière de soi même comment va-t-on être ouvert pour les « autres » et donc aux cultures étrangères?

Ce bilan est insuffisant et même dangereux par le fait qu'il affirme et justifie ouvertement l'hostilité envers les personnes étrangères et les influences de traditions et de cultures d'ailleurs. Le discours exercé par ceux qui défendent un point de vue traduisant la nonchalance envers ce sujet se fait avec une manque total d'éléments argumentatifs et d'une diversité thématique, créant un cadre conforme au sujet principal. La réalité qui fait le cadre de ce texte est celle que les auteurs ont choisi, une réalité patriotique et républicaine qui vit des souvenirs des siècles passés. Avant la deuxième et même encore avant la première Guerre Mondiale la position de la France dans le monde était celle d'une puissance mondiale prépondérante dans le domaine politique et culturel. On a ouvertement cherché à s'unir et à pratiquer une politique d'union, de compréhension et de pacifisme, sans pouvoir empêcher les voix critiques de devenir de plus en plus fortes. Il faut surtout bien avoir à l'esprit que ces voix sont importantes pour ne pas arrêter d'améliorer et de travailler pour ce projet et surtout pour bien avoir présent les dangers qui peuvent résulter de discours patriotiques, d'ambitions d'autonomie et de vouloir se faire valoir plus que les autres. Pour la France la peur d'être incorporée dans une culture dite « européenne » est grande dans une bonne partie de la population et le discours prononcé et nourri par des journaux comme « le Figaro » ne proposent pas de solution mais s'engagent dans la direction contraire.

Le quatrième et dernier article « la langue, l'état et la loi », va dans la même direction que le précédent, affichant l'importance de la langue française envers l'insignifiance des langues régionales dans l'idée de protéger l'exceptionnalité française. Cela cache un énorme paradoxe, on ne veut pas donner de l'importance aux langues régionales qui sont une grande partie de cette exceptionnalité française, mais l'exceptionnalité d'une culture et surtout de la culture française est essentielle. L'auteur ne voit donc pas l'importance de protéger l'exceptionnalité propre au pays mais articule en même temps la peur que la France perde son individualité. L'auteur n'aurait pas pu se contredire

plus. Prendre conscience de sa propre individualité et surtout des éléments qui forment cette individualité est essentiel pour parvenir à conquérir une place en tant que culture autonome et riche parmi les autres. L'amendement voté par l'Assemblée nationale va dans cette direction et pourrait être le début d'un processus d'apprentissage qui aboutira à la reconnaissance de tous les éléments qui font la culture française, pas seulement des éléments que les hommes de l'histoire ont décidé de prendre en compte.

« A titre de tendance générale, on constate que les politiques culturelles du patrimoine et de l'éducation ne peuvent prendre en compte les particularismes que lorsque ceux-ci sont mourants ou ne représentent plus une menace d'irréductibilité politique »⁹⁷. Dans la politique linguistique de la France, les langues régionales ont réussi à s'infiltrer dans le système éducatif que lorsqu'elles ne représentaient plus de danger pour le rôle prépondérant de la langue française vers les années 50 du siècle passé par la loi Deixonne en 1951. Grâce à cette loi les élèves ont la possibilité de choisir une langue régionale en option, même si ce n'était qu'à partir du secondaire. Ce n'est qu'en 1969 que les basques créent les « écoles Diwan » qui proposent aux enfants un enseignement en bretons dès le début de la scolarité. Ce développement est tout à fait positif mais ne suffit pas, « les droits de individus à parler une langue ne peuvent être garantis si cette langue n'a pas un statut reconnu »⁹⁸ - à ce qu'il paraît le premier pas dans cette direction a été fait par l'Assemblée nationale, bien évidemment pas sans déclencher une polémique, comme le prouve l'article analysé.

A la fin de cette première partie de la conclusion finale, on peut affirmer que l'hypothèse a bien été prouvée en vue du matériel utilisé pour l'analyse. La France a subi des changements profonds d'un point de vue culturel par la progression de la mondialisation culturelle, l'actualité et la diversité thématique du débat le prouve. La politique culturelle qui est actuellement un instrument de maintien obstiné de l'exceptionnalité française, les rappels à la magnificence de la culture française et l'incapacité continue d'affronter les défis que pose le développement constant de la diversité culturelle dans l'hexagone et dans le monde entier confirme notre hypothèse.

⁹⁷ Warnier, Jean-Pierre, La mondialisation de la culture, Collection Repères, Édition La Découverte, troisième édition, Paris 2004, p. 68

⁹⁸ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 250

En fin de compte, l'analyse et la confirmation de l'hypothèse aboutissent au fait que la peur de la mondialisation culturelle est moins un problème culturel qu'un problème politique. À part la perception individuelle de chaque personne de l'accroissement de cultures étrangères dans son milieu, qui joue certes un rôle très important, c'est en grande partie le pouvoir politique qui décide des actions sur un plan culturel et donc sur la politique culturelle qui est liée à la politique générale du pays. « La mondialisation modifie en profondeur les conditions d'interactions entre les sociétés et leurs cultures et non pas seulement entre les États et les nouveaux blocs économiques »⁹⁹. Ceci encourage la croissance d'inégalités résultant des flux de la mondialisation inégaux et croisés.

Enfin nous pouvons dire que le discours français sur la mondialisation culturelle se nourrit de thématiques différentes. À part des sujets analysés dans les articles, deux autres éléments se sont manifestés tout au long de l'analyse en vue du matériel complémentaire. Ces deux points essentiels de la mondialisation comme sujet politique et culturel restent à discuter pour compléter l'analyse.

- Premièrement le débat idéologique qui oppose « démocrates » voir « communitaristes » et « républicains » voir « libéraux », la division étant fondamentale pour comprendre les éléments qui sont à l'origine des différentes politiques culturelles et donc des différentes attitudes envers la mondialisation culturelle.
- Deuxièmement la croissance de l'importance de la religion et donc l'importance de différencier religion et culture. Cette différenciation étant essentielle dans le discours sur la mondialisation culturelle.

La division entre républicains et démocrates est importante en considérant que les pays où se conjuguent unité territoriale, culturelle, linguistique et politique n'ont jamais été très nombreux.¹⁰⁰ « L'ampleur et la rapidité des migrations récentes ont entraîné dans plusieurs pays l'apparition de groupes d'origine étrangère numériquement importants et dont plusieurs réclament une forme de reconnaissance de leurs droits culturels.

⁹⁹ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 109

¹⁰⁰ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 109

Comment concilier la reconnaissance de leurs droits culturels avec l'égalité des droits civiques : voilà une question qui se pose à un nombre croissant de sociétés démocratiques ouvertes »¹⁰¹.

C'est dans ce cadre qu'à lieu le débat entre gauche et droite et où sont prises les décisions qui déterminent le futur d'une nation en transformation, les deux parties demandant la reconnaissance des droits culturels et donc des identités collectives dans le même espace public¹⁰² sauf que les solutions politiques voulues des deux parties vont dans la plupart des cas dans les sens opposés. Ce débat est, comme peu d'autres inséparablement lié à la réalité d'un pays et ne peut pas être considéré comme matière absolue. Il est crucial de prendre compte des données avec lesquelles les pays doivent travailler. Dans le cas de la France, c'est-à-dire dans le cas d'un pays fortement traditionnel, protégé par son poids politique, les questions d'intégrations ne sont pas traitées en considérant le facteur culturel comme il le faudrait, ce qui fait que les clivages internes ne cessent de croître .

L'impact des brassages culturels, qui caractérisent souvent les formes d'appropriation locale de phénomènes globaux, s'avère toutefois, comme souligne Jean-Pierre Warnier, « extrêmement variable selon la manière dont fonctionnent ces instances médiatrices » que sont « la famille, la communauté locale, les leaders politiques et religieux, les chamans et devins guérisseurs, les Églises, les clubs, etc.... »¹⁰³ « Ces phénomènes, étroitement liés au mouvement et à la migration, sont parfois considérés comme les sources de ces processus et dans d'autres cas comme des conséquences de la mondialisation »¹⁰⁴.

L'association entre politique et culture pour trouver une formule d'intégration conforme au modèle français n'est pas faite, ce qui non seulement nourrit les conflits ethniques sur le territoire français mais qui affaiblit fortement le pays sur plusieurs niveaux. « La

¹⁰¹ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 248

¹⁰² . Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 248

¹⁰³ Warnier, Jean-Pierre, La mondialisation de la culture, Collection Repères, Édition La Découverte, troisième édition, Paris 2004, p. 93

¹⁰⁴ Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p. 6

doctrine républicaine française entend gérer la diversité en distinguant les sphères publique et privée : au privé, la diversité des cultures, la liberté des attachements et des fidélités particulières, au public l'unité des pratiques et des instruments de la vie commune, politiquement organisée autour de la citoyenneté»¹⁰⁵. La France est confrontée à un conflit politique et moins à un choc culturel comme on serait censé le croire. « Les groupes humains sont porteurs de valeurs symboliques qui unissent leurs membres et qui doivent être protégés comme des biens juridiques. [...] Inscrire les droits culturels dans la logique de l'indivisibilité des droits humains constitue sans doute l'approche juridique la plus prometteuse »¹⁰⁶.

Le deuxième point essentiel qui marque le débat sur les influences de la mondialisation culturelle et les réactions des différents acteurs culturels sur ce phénomène est la religion. Le thème religion avec tous ses aspects, interprétations et ses opacités est sans doute un des plus vaste et agit fortement sur la perception que nous avons d'une culture et de la culture en général.

La peur de la mondialisation favorise dans certain cas le retour à la tradition, la quête à la recherche d'identités, le soit disant retour aux vieilles valeurs qui engendre la revalorisation de la religion à l'orient comme à l'occident, même si cela se traduit inégalement dans les différents espaces culturels. Après des décennies qui ont connu des années comme 1968, l'athéisme a gagné du territoire sur la religion dans les différentes cultures et propose pour la première fois dans l'histoire de l'humanité une nouvelle vision du monde.

De ce point de vue, notre époque est nouvelle. « Elle est caractérisée par l'apparition de l'athéisme, de civilisations sans référence religieuse et par l'élaboration de cultures qui ne semblent pas s'articuler sur une substance religieuse. Sans doute, l'athéisme a-t-il toujours été un doute pour certains croyants, mais jamais il n'était devenu, comme chez Marx ou Sartre par exemple, une vision rationnelle et complète du monde »¹⁰⁷. En tant

¹⁰⁵ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 249

¹⁰⁶ Tardif, Jean et Farchy, Joëlle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 251

¹⁰⁷ Racine, Louis : La religion comme substance de la culture, dans Critère, no.31, printemps 1981, http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Religion--La_religion_comme_substance_de_la_culture_par_Louis_Racine

que composante de la culture les relations entre religion et la société moderne sont réciproques et complexes, il est donc crucial de bien faire la différence entre culture et religion. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 des expressions comme « l'axe du mal » contre « l'axe du bien » ou « guerre sainte » et « libération » dominent les médias. Les images de l'avion s'enfonçant dans le gratte-ciel ont déclenché dans les têtes des millions de spectateurs qui ont pu être témoins de cet événement en direct, un scepticisme - qui n'est bien évidemment pas né à cette date là - plus ou moins fort non seulement contre une religion mais contre toute une culture. Il s'agit d'une confusion nourrie par des personnages politiques, par les médias qui parviennent à atteindre par les effets de la mondialisation un impact considérable sur la compréhension entre les cultures et une dimension inquiétante pour des pays plus directement touchés.

Pour un pays comme la France l'erreur de différenciation entre culture et religion entraîne une méfiance entre les habitants d'un même pays, d'une même ville, d'un même quartier et finalement d'un même bâtiment. Certes, les origines de la problématique migratoire ne sont pas exclusivement explicable par les effets d'une technologie mondialisée, les origines des conflits sont largement plus complexes que ça, mais la valorisation démesurée d'un groupe minoritaire de fondamentalistes et sa propagation par les médias encourage les préjugés qu'on pourrait avoir contre n'importe qu'elle culture au monde.

Ces deux éléments doivent être considérés dans la quête de solutions et réponses aux défis que pose la mondialisation culturelle. La France doit prendre en compte ces deux éléments pour pouvoir aborder ce phénomène de manière globale. Un débat franc, profond, complet et sans restriction peut-être l'origine d'actions qui prépareront la France aux défis que la mondialisation lui pose. Un grand nombre de Français sont d'accord sur le fait que la mondialisation amène des bienfaits, mais ils sont aussi nombreux à s'inquiéter des effets de la mondialisation sur la culture et la position de la France dans le monde.

La France est un pays de poids au niveau international, par sa position politique, sa place au cœur des différentes associations internationales, sa force économique et armée, son histoire, ses traditions, ses personnages et finalement et surtout par sa

culture. En tenant compte que l'efficacité d'un pays dépend de son capital humain, de son infrastructure et surtout de son organisation sociale, la France doit renouveler son débat politique, actuellement l'affaiblissement du système social, l'accroissement des différences entre riches et pauvres et la problématique migratoire nécessitent ce renouveau si la France veut maintenir sa position au sein de la communauté internationale. La France doit enfin trouver une solution au malaise des banlieues, accueillir les immigrants dans la société française et donc redéfinir les points centraux qui forment sa culture. Toutes les questions délicates et désagréables devront être abordé - la mondialisation culturelle ne s'arrêtera pas aux portes de Paris.

La mondialisation en général propose à la France de se réformer, d'adapter ses structures et sa culture aux défis du nouveau millénaire où un Etat réformé pourra jouer un rôle essentiel pour se réorienter dans les grands axes politiques. La mondialisation peut être une chance si la société toute entière parvient à participer au débat.

« La mondialisation n'est ni une illusion ni une fatalité, mais un processus résultant de décisions et d'actions humaines: c'est donc par la voie politique qu'il faut tenter de la maîtriser »¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Tardif, Jean et Farchy, Joelle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions Hors Commerce, Paris, 2006, p. 22

ZUSAMMENFASSUNG

1. Zielsetzung

Der Begriff Globalisierung ist allgegenwärtig. Dessen Auswirkungen sind nicht nur auf wirtschaftlicher Ebene beachtlich, zahlreiche Bereiche unseres täglichen Lebens sind durch dieses Phänomen in ständiger Veränderung, einschließlich der Eigenschaften, die es uns erlauben uns als Mitglieder der globalen Gesellschaft zu betrachten - wie unsere Zivilisation und damit unsere Kultur.

Was passiert also, wenn Globalisierung auf Kultur trifft? Was bedeutet Globalisierung für die kulturelle Vielfalt in der wir leben und was noch viel wichtiger ist: wie reagieren Kulturkreise auf diesen scheinbar unaufhaltsamen Prozess? Die Öffentlichkeit spricht von kultureller Globalisierung, einer Entwicklung welche die Essenz unseres Seins unwiderruflich zu verändern scheint. Das Ineinandergreifen der großen Kulturräume intensiviert sich, die Grenzen weichen, was sowohl positive wie auch negative Gefühle und Reaktionen der Gesellschaften und ihrer Bevölkerungen generiert. Einerseits wird der Globalisierung die Eigenschaft zugesprochen, den Erhalt unserer kulturellen Vielfalt zu fördern als Werkzeug zur Verbreitung dieser Verschiedenartigkeit, andererseits werden die Befürchtungen einer wachsenden Vereinheitlichung gegenüber deutlich lauter.

Ziel dieser Arbeit war anhand des konkreten Länderbeispiels Frankreich, die Rezeption eines limitierten Kulturraumes der kulturellen Globalisierung gegenüber, sowie die Bedeutung dieser Entwicklung für einen solchen, mit Hilfe der Methoden der Diskursanalyse zu untersuchen und zu erläutern welche Themen im Rahmen dieser Diskussion von Relevanz sind.

Folgende Aspekte standen zur Diskussion: muss Kultur vor Globalisierung geschützt werden? Stellt die Globalisierung eine Gefahr dar, oder handelt es sich um ein Phänomen das schon durch die Jahrhunderte unsere Kulturgeschichte beeinflusst?

Französische Kultur hat durch die Jahrhunderte ihren Einfluss weltweit geltend gemacht, sei es auf philosophischer, politischer oder militärischer Ebene. Auch heute noch wird Frankreichs kulturelle Eigenart durch diverse Institutionen geschützt und weitergegeben, die zur Aufgabe haben, das französische „savoir vivre“ mit all seinen

Eigenschaften zu pflegen und zu bewahren. Frankreichs koloniale Vergangenheit und eine lange Einwanderungstradition haben dazu geführt, dass 23% der heutigen Bevölkerung einen ausländischen Eltern- oder Großelternanteil haben. Dennoch ist Frankreich ein Land, das vielleicht mehr als andere auf seine Einzigartigkeit besteht, angetrieben durch seine glorreiche kulturelle und historische Vergangenheit.

Im Rahmen dieser Arbeit wurden die Reaktionen eines Kulturraumes, der sich als homogen verstanden will, auf das Phänomen kulturelle Globalisierung untersucht. Für die dazu notwendige Diskursanalyse wurden Beispiele aus führenden französischen Zeitungen herangezogen, um damit einen Eindruck über die öffentliche französische Meinung zu erlangen. Die Resultate aus dieser Analyse dienten dazu, die unten genannten Thesen zu bearbeiten und führten letztendlich zur Beantwortung folgender Frage : Welche Aspekte soll Frankreich in Bezug auf kulturelle Globalisierung berücksichtigen und wie kann das Land die damit verbundenen Konsequenzen verarbeiten?

2. These

Im Fall von Frankreich war es notwendig kulturelle Globalisierung im Zusammenhang mit der kulturellen Vielfalt zu sehen, auf nationaler sowie auf internationaler Ebene.

Auf nationaler Ebene wachsen die kulturellen Einflüsse stetig, nicht zuletzt als Resultat jahrzehntelanger Kolonisierungspolitik, sondern auch durch die ständige Immigration. Auf internationaler Ebene hat Frankreich spätestens nach dem zweiten Weltkrieg seine Position als kulturelle Vormacht an die anglosächsische Kultur verloren. Die französische Kultur ist nicht mehr Vorbild für den Rest der Welt und kann sich vor kulturellen Einflüssen von Außerhalb nicht mehr verschließen. Mit der wachsenden kulturellen Diversität innerhalb Frankreichs und der kulturellen Globalisierung als internationales Phänomen, sieht sich das Land von Innen als auch von Aussen kulturellen Veränderungen ausgesetzt, die Konsequenzen haben und bei der Öffentlichkeit Reaktionen hervorrufen. Die Tendenz zur Entstehung einer « europäischen Kultur » wird durch die kulturelle Globalisierung gefördert und als Gefahr für die Einzigartigkeit Frankreichs verstanden. Daraus entsteht bewusst ein abneigendes Verhalten, diesem scheinbar unaufhaltsamen Prozess gegenüber, womit dieses Land riskiert sich früher oder später in ein kulturelles Abseits zu stellen.

Diese Fakten haben zur Formulierung folgender Hypothese geführt :

der französische Diskurs über kulturelle Globalisierung offenbart Frankreichs Misstrauen diesem Phänomen gegenüber und veranschaulicht wie unvorbereitet das Land den Herausforderungen der kulturellen Globalisierung gegenübersteht, vor allem auch aus Mangel an einer adäquaten Handhabung der daraus resultierenden Problematiken, woraus sich ergibt dass Frankreich sich aktiv vor äusseren und inneren Einflüssen zu schützen versucht.

3. Definitionen

Bevor eine Diskursanalyse zu dem Thema kulturelle Globalisierung überhaupt möglich war, war erstens eine nähere Betrachtung der Begriffe Globalisierung und Kultur notwendig, um dann beide Ausdrücke in dem hier relevanten Zusammenhang zu bringen, nämlich als kulturelle Globalisierung.

3.1. Globalisierung

Der Prozess, den wir heute Globalisierung nennen, tritt zum ersten Mal im XV. Jahrhundert zur Zeit der großen Entdeckungen auf und kann seit dem in mindestens vier Phasen unterteilt werden:

- Das XVI./XVII. Jahrhundert ist das Zeitalter der großen Entdeckungen, in dem zum ersten Mal in der Geschichte der Menschheit stehen die Kontinente in Verbindung zu einander.
- Das Zeitalter der Aufklärung und der Französischen Revolution ist die zweite Phase der Globalisierung. Die Infragestellung fundamentaler Elemente der damaligen Gesellschaft wie der Religion oder des vorherrschenden politischen Systems wird zu einer universellen Idee und bringt neue Konzepte wie Demokratie, Gewaltenteilung und die Erklärung der Menschen- und Bürgerrechte auf den Plan.
- Die Phase des Imperialismus zwischen 1884 und 1930 schließt an den Kolonialismus des XV. und XVI. Jahrhunderts an. Im Mittelpunkt dieser Entwicklung stehen die Interessen der großen europäischen Kolonialmächte.

- Die vierte Phase der Globalisierung hat in den 80er Jahren des 20. Jahrhunderts mit dem Auftreten von Computern und Video begonnen, später mit dem des Internets und der digitalen Welt. Zur gleichen Zeit findet eine beispiellose Liberalisierung der Märkte statt.¹⁰⁹

Auch wenn die vier oben genannten Phasen den Planeten in seiner Gesamtheit betreffen, hat Globalisierung für jedes Individuum eine andere Bedeutung. Der Begriff nimmt in Verbindung mit der eigenen Realität und dem geopolitischen Umfeld jedes Individuums eine andere Form an, sei es die Möglichkeit für einen Studenten im Ausland zu studieren oder die irreversiblen Schäden, die ein Großkonzern wie „Shell“ in einem nigerianischen Dorf hinterlässt. Somit ist „Globalisierung“ zu einem Synonym für zahlreiche Vorgänge - Positive sowie Negative - innerhalb unserer modernen Gesellschaft geworden.

3.2. Kultur

„1952 haben Alfred Kroeber und Clyde Kluckhohn eine Liste von über 200 verschiedenen Definitionen in ihrem Buch „Culture: A Critical Review of Concepts and Definitions“ zusammengetragen.“¹¹⁰

In der heutigen sozialwissenschaftlichen Verwendung geht der Kulturbegriff maßgeblich auf die nordamerikanische *cultural anthropology* zurück: Hier wurde culture ("Kultur") zunächst oft gleichbedeutend mit society ("Gesellschaft") benutzt. Das Kulturverständnis der frühen Ethnologie des 19.Jhd. unterschied noch zwischen „Primitive Cultures“ vs. „Modern Societies“.¹¹¹ 1871 formuliert der britische Anthropologe Edward Tylor folgende Definition:

„Kultur oder Zivilisation im weitesten ethnographischen Sinn ist jener Inbegriff von Wissen, Glauben, Kunst, Moral, Gesetz, Sitte und alle übrigen Fähigkeiten und Gewohnheiten, welche der Mensch als Glied der Gesellschaft sich angeeignet hat.“¹¹²

¹⁰⁹ Fendler, Ute ; Lüsebrink, Hans-Jürgen ; Vatter, Christophe : Francophonie et globalisation culturelle : politique, médias, Littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008, p. 3, 4

¹¹⁰ Übernommen und verändert aus Wikipedia, der freien Enzyklopädie <http://www.madeasy.de/1/kultur.htm> {Zugriff 14. September 2009}

¹¹¹ Otten, Matthias : Kulturbegriff und Kultureller Wandel, S.5, http://www.uni-landau.de/instbild/IKU/Lehre/2_Leittext_Kultur%20und%20Kulturbegriff.pdf {Zugriff 14. September 2009}

¹¹²Edward Burnett Taylor (1873): Die Anfänge der Kultur. Leipzig, abgedruckt in: C.A. Schmitz Kultur, Frankfurt am Main 1963, S. 32.

Der deutsche Philosoph und Sozialwissenschaftler Arnold Gehlen versteht die Menschen als Mängelwesen, die durch Instinktarmut geprägt, sich ihren Umwelten anzupassen haben. Der Mensch kultiviert sein gesellschaftliches Zusammenleben, passt es den Umständen an und verringert die Komplexität des Möglichen, indem er Kommunizierbarkeit erzeugt. Durch die sich steigernde Neugier an anderen Kulturen, zunehmende Entdeckungsreisen und das sich ausweitende Interesse an der Archäologie entwickelt sich in der 2. Hälfte des 18. Jahrhunderts ein Begriff von „Kultur“, so wie er auch heute noch im gängigen Standard genutzt wird.¹¹³

Verschiedene Kulturen haben sich gleichzeitig, beziehungsweise nebeneinander entwickelt. „Kulturen sind Produkt von Beziehungen und Durchquerungen und entwickeln sich erst im Kontakt mit dem Fremden. Kultur bedeutet immer schon ‚zwischen den Kulturen‘“ (Wagner 2002: 11).¹¹⁴ Die Geschichte hat gezeigt, dass der Entwicklungsprozess einer Kultur durch das Fortschreiten einer anderen unterbrochen, behindert oder sogar verhindert wurde. Die kulturelle Vielfalt in der wir leben wird als Reichtum verstanden und dennoch stehen kulturelle Fragen heute im Zentrum internationaler Konflikte die religiöse, nationalistische oder ideologische Ursprünge haben.

Letztendlich kann man sagen, dass der Begriff Kultur einerseits die Essenz unserer Zivilisation bezeichnet und gleichzeitig Überbegriff der unsere Sprache, unsere Geschichte, unsere Gewohnheiten, nationale Feiertage und unsere Traditionen im Allgemeinen verstanden werden kann.

3.3. Kulturelle Globalisierung

Der Begriff kulturelle Globalisierung ist nicht nur durch die Zusammenführung der zwei Wörter, aus denen dieser besteht, zu definieren. Kulturelle Globalisierung beschreibt eine ganze Reihe von gesellschaftsverändernden Phänomenen, die Einfluss auf das Leben und das Verhalten der in einer Gesellschaft lebenden Menschen haben. Aus historischer Sicht kann man zum Beispiel den römischen Imperialismus, die Kolonialisierung oder die Industrialisierung als solche bezeichnen. Gemein ist diesen historischen Prozessen, dass sie einerseits allesamt das Aufeinandertreffen von Kulturen und damit eine nachhaltige Veränderung dieser nach sich gezogen haben und andererseits das damalige Weltbild in seiner Gesamtheit, nicht nur in kultureller Hinsicht, unwiderruflich verändert haben.

¹¹³Mönkeberg, Sarah : der moderne Kulturbegriff, Politikwissenschaftsprojekt, S.2, <http://www.politlounge.de/essays/moderner-kulturbegriff.pdf> {Zugriff am 14. September 2009}

¹¹⁴ Otten, Matthias : Kulturbegriff und Kultureller Wandel, S.6, http://www.uni-landau.de/instbild/IKU/Lehre/2_Leittext_Kultur%20und%20Kulturbegriff.pdf {Zugriff 14. September 2009}

Daraus ergibt sich, dass der Begriff kulturelle Globalisierung etwas bezeichnet, das es schon seit langem gibt und vielleicht erst jetzt, mit dem nötigen Rückblick in seiner Vollkommenheit als kulturelle Globalisierung erfasst und definiert werden kann.

Diese Entwicklung zieht auf nationaler und politischer Ebene unterschiedliche Reaktionen nach sich, da nicht jede Kultur auf gleiche Art diesem Phänomen ausgesetzt ist. In welchem Grad dieser Einfluss stattfindet, hängt von historischen, geographischen und wirtschaftlichen Faktoren ab.

3.4. Das Beispiel Frankreich

Dieser Anspruch auf kulturelle Einzigartigkeit, den Frankreich stellt, lässt sich aus seiner Geschichte und noch präziser aus den Frühphasen der Globalisierung ableiten. Tatsächlich ist Frankreich die einzige kulturelle und politische Macht, die in allen vier (oben genannten) Globalisierungsphasen eine signifikante Rolle gespielt hat. In der ersten Phase als Kolonialmacht, in der Zweiten als Geburtsstätte neuer revolutionärer politischer Ideen (zusammen mit den jungen Vereinigten Staaten), drittens als imperialistische Macht, nebst anderer Kolonialmächte und letztendlich in der heutigen vierten Phase bildet Frankreich zusammen mit anderen frankophonen Gebieten den Widerstand gegen die scheinbar unausweichlichen Einflüsse anglophoner Kulturen, vor allem die der Vereinigten Staaten von Amerika.

Frankreich unterhält eine lange Tradition von Schutz und Verbreitung der eigenen Kultur, Sprache und Traditionen. Schon 1635 wird die Französische Akademie unter Ludwig XIII gegründet, dessen Mitglieder sollen über die „Vereinheitlichung und Pflege der Französischen Sprache“ wachen. Seitdem haben sich zahllose Französische Institute im Ausland etabliert sowie die „Französische Koalition für kulturelle Vielfalt“, um nur einige Beispiele zu nennen. Kulturpolitik ist ein wichtiger Bestandteil der französischen Außen- und Innenpolitik. Demnach unterhält das Land sehr starke kulturelle Beziehungen zu anderen Ländern in Form von Kulturinstituten und Kulturexporten auf cinematografischer, modischer oder kulinarischer Ebene zum Beispiel.

Grundbestandteil für die Expansion der französischen Kultur ist die Sprache, historisch gesehen war Französisch auf internationaler Ebene seit dem Mittelalter bis ins XVIII. Jahrhundert die erste Sprache unter anderem wegen Frankreichs damaliger finanziellen

und militärischen Machtposition. Durch die Verbreitung der Sprache, die heute auf allen Kontinenten als Amtssprache vertreten ist, ist auch die Präsenz der französischen Kultur von großer Bedeutung.

4. Der französische Diskurs über kulturelle Globalisierung

Die kulturelle Vielfalt ist ein Grundbestandteil des französischen Diskurses über kulturelle Globalisierung. Dies beweist seine ausgeprägte Präsenz in den französischen Medien. Beiträge der politischen Rechte sowie der Linken beschäftigen sich mit dieser Thematik und sind durch ihre Präsenz in namhaften französischen Zeitungen (wie „Le Monde“ oder „Le Figaro“) ausschlaggebend für die Bildung der öffentlichen französischen Meinung. Kulturelle Vielfalt wird in Hinblick auf Frankreich aus zweifacher Perspektive betrachtet, auf internationaler und auf nationaler Ebene. Frankreich war seit dem Mittelalter auf politischer oder kultureller Ebene ein beneidetes und imitiertes Model für andere Länder. In den letzten Jahrzehnten hat sich seine Position in der internationalen Staatengemeinschaft gewandelt und die Bevölkerung ist heterogener geworden. Vor allem nach dem Ende des zweiten Weltkrieges hat Frankreich seinen Platz als politischer Vorreiter und kulturelles Vorbild an der Spitze der internationalen Gemeinschaft nicht halten können.

Grundsätzlich zeigt sich das Land offen gegenüber kultureller Vielfalt, es will sich als Beschützer der kulturellen Einzigartigkeit verstanden wissen und betont nicht zuletzt durch zahlreiche Projekte und Institutionen, wie wichtig der Schutz jeder einzelnen Kultur und ihrer Einzigartigkeit ist.

Theoretischer Teil

1. Die Diskursanalyse

Im Wesentlichen geht die Diskursanalyse auf die Arbeiten des Franzosen Michel Foucault zurück und ist als Überbegriff für eine sprachwissenschaftliche Analyse von Diskursphänomenen zu verstehen, was als Diskurs betrachtet werden kann gibt Raum für die unterschiedlichsten Interpretationen. Im Rahmen dieser Arbeit steht die sozialwissenschaftliche Diskursanalyse bei der nicht nur Form, sondern vor allem auch der Inhalt von Bedeutung ist im Mittelpunkt. Anhand der sozialwissenschaftlichen

Diskursanalyse wurde die interne französische Diskussion zu diesem Thema anhand präziser Beispiele heraus gearbeitet.

Nach Siegfried Jäger beinhaltet sozialwissenschaftliche Diskursanalyse die folgende Analyseschritte in der Sozialwissenschaft:

- Institutioneller Rahmen / Kontext (z. B.: Autor, Medium, Ereignishintergrund)
- Text-*Oberfläche* (Gestaltung, Sinneinheiten, Strukturierung angesprochener Themen)
- Sprachlich-rhetorische Mittel (Analyse der Argumentationsstrategien, Implikationen und Anspielungen, Logik und Komposition, Kollektivsymbolik ("Bildlichkeit"), Redewendungen, Wortschatz, Stil, Akteure, Referenzbögen ...)
- Inhaltliche-ideologische Aussagen: Menschenbild, Gesellschaftsbild, Vorstellungen von Zukunft, Technik etc.
- Interpretation: Systematische analytische Darstellung eines Diskursfragments nach der Aufbereitung des Materials. Dabei werden die einzelnen Elemente aufeinander bezogen.

Zentrale Analysekategorien sind dabei die Diskursstränge, der diskursiven Ereignisse, Diskursebenen und Diskurspositionen.¹¹⁵

Gegenstand dieser Analyse sind jeweils zwei Artikel aus den großen französischen Tageszeitungen „Le Monde“ und „Le Figaro“. Gewählt wurden diese Zeitungen in Hinblick auf ihre gegensätzlichen ideologischen Ausrichtungen.

Praktischer Teil

1. Artikel aus der Tageszeitung „Le Monde,,

1.1. Kulturelle Vielfalt, Identität und Globalisierung¹¹⁶

Dieser Artikel von Joëlle Farchy ist am 29. mai 2007 erschienen und hat 910 Wörter. Der Titel des Artikels versammelt drei wichtige Achsen des Themas kulturelle Globalisierung, die hier aus einem wirtschaftlichen Blickpunkt bearbeitet werden.

¹¹⁵ Jäger, Siegfried: Kritische Diskursanalyse. Eine Einführung. 4. Auflage, Münster 2004.

¹¹⁶ Exception culturelle, identité et mondialisation

Die Autorin bearbeitet hier, wie der Erhalt einer kulturellen Vielfalt durch die positive Nutzung der wirtschaftlichen Faktoren und Möglichkeiten und damit des Marktes gewährleistet werden könnte. Damit verbunden ist die Erfassung des Konzepts kulturelle Vielfalt, die Bedeutung und Relevanz kultureller Produkte sowie ihre Handhabung in Hinblick einer wirtschaftlichen Nutzung zum Profit dieser kulturellen Vielfalt. Aus diesem thematischen Argumentationsaufbau heraus, schließt die Autorin mit der Aussage, dass die französische Kulturpolitik sich an diese neue nationale sowie internationale Vielfalt im Allgemeinen und der kulturellen Vielfalt im Speziellen anpassen muss, um den Herausforderungen einer Globalisierten Welt entsprechen zu können.

1.2. Die Vielfalt im Rückwärtsgang¹¹⁷

Dieser Artikel von Michel Wieviorka ist in der Ausgabe vom 1. Oktober 2007 erschienen und hat 907 Wörter.

Hier zieht der Autor Bilanz über die Situation und Handhabung der kulturellen Vielfalt in Frankreich. Es ist ein Appell vom Autor an die Bevölkerung über die Veränderungen die im Zusammenhang mit der kulturellen Globalisierung in ihrem täglichen Leben und in ihrem nächsten Umfeld stattfinden, nachzudenken.

Genau befasst sich Michel Wieviorka mit der Idee der Erstellung „ethischer“ oder „rassistischer“ Statistiken, die der Rechten sowie auch der Linken von Nutzen sein könnten.

Aus diesem Blickpunkt heraus, werden hier entscheidende Themen wie die Immigration, die Immigrationspolitik Frankreichs, die Diskriminierung der Immigranten in zweiter oder dritter Generation und vor allem die Diskussion zwischen der Linken und der Rechten bearbeitet.

1.3. Allgemeine Schlussfolgerungen der „Le Monde“ Artikel

Kulturelle Globalisierung wurde hier im Rahmen verschiedener damit verbundenen Themen bearbeitet wie die Immigration oder die Wirtschaft. Damit wurde auf das vielfältige Themenspektrum innerhalb des Überbegriffs kulturelle Globalisierung aufmerksam gemacht.

¹¹⁷ La diversité à reculons

Die Artikel dieser Tageszeitung zeigen den Willen zur Öffnung gegenüber der fortschreitenden kulturellen Globalisierung, die sich durch den Wunsch nach einer adäquaten Handhabung der damit auftretenden Konsequenzen und Veränderungen manifestiert. Die Autoren haben verstanden, dass dieses Phänomen unaufhaltsam ist und dass eine Schließung der französischen Kultur kein Mittel zur Beibehaltung der selben sein kann, ganz im Gegenteil, ein solches Verhalten würde Frankreich isolieren und damit ins kulturelle und politische Abseits stellen.

2. Artikel aus der Tageszeitung „Le Figaro“

2.1. Ausbleibende Debatte über die französische Sprache im Präsidentschaftswahlkampf¹¹⁸

Dieser Artikel ist in der Ausgabe vom 30. September 2006 erschienen, hat 722 Wörter und wurde von den Autoren Patrick Poivre d'Arvor und Olivier Poivre d'Arvor verfasst.

Hauptsächlich geht es darum, wie die französische Sprache an Bedeutung verliert und mit ihr die französische Kultur im Allgemeinen. Die Autoren sprechen aber eine noch viel größere Befürchtung aus, nämlich die dass Frankreich als Ganzes auf internationaler Ebene an Gewicht verliert. Grund dafür ist nicht nur das Fehlen dieser Thematik während dem letzten Präsidentschaftswahlkampf, sondern auch das Desinteresse der Franzosen selber ihrer Kultur gegenüber, behaupten die Autoren. Aus diesen Gründen wird Frankreich seine Position als Weltmacht in politischer und kultureller Hinsicht nicht behaupten können und so an Bedeutung verlieren.

Nach einer genauen Analyse des Artikels, erscheint die angeführte Argumentation realitätsfremd, das heißt dass die Autoren kulturelle Globalisierung aus der Sicht ihrer gesellschaftlichen Schicht und ihrer politischen Ideologie thematisieren, ohne konkrete Fakten oder reelle Beispiele zu nennen. Es ist leicht zu erkennen, dass der Text an eine Leserschaft gerichtet ist, die genauso denkt, wie die Autoren und nicht zum Nachdenken oder sogar Umdenken auffordern soll.

¹¹⁸ La langue française, grande absente du débat présidentiel

2.2. Die Sprache, der Staat und das Gesetz¹¹⁹

Hier handelt es sich um einen Artikel der am 21. Juni 2008 erschienen ist. Er hat 340 Wörter und wurde von Alain-Gérard Slama verfasst.

Die Überschrift des Artikels vereint die drei Säulen der französischen Nation, die Sprache, den Staat und das Gesetz. Die Sprache als Träger der französischen Kultur, den Staat in seiner Rolle als einer der ältesten europäischen Staaten und das Gesetz als Ursprung der Erklärung der Menschen- und Bürgerrechte.

Genau wird hier die Intervention der Französischen Akademie gegen die Aufnahme der regionalen Sprachen in die französische Verfassung thematisiert. Der Autor ist gegen eine Verankerung dieser Sprachen in der Verfassung und ist der Meinung, dass kulturelle Vielfalt nur ein Vorwand für einen aufkommenden Universalismus ist, der den Verlust der kulturellen Einzigartigkeit einzelner Kulturen zur Folge haben wird. Damit übt er direkt Kritik an der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen.

2.3. Allgemeine Schlussfolgerungen der „Le Figaro“ Artikel

Die Artikel in dieser Tageszeitung sprechen sich für die eigene kulturelle Einzigartigkeit aus und gegen kulturelle Vielfalt, die als Gefahr für die französische Kultur verstanden wird.

Die Größe der französischen Kultur gerät in Vergessenheit, nicht nur auf internationaler Ebene sondern auch - und was noch viel schlimmer ist - auf nationaler Ebene, man gewöhnt sich an die Präsenz verschiedener Kulturen innerhalb Frankreichs was vor allem von der politischen Rechten nicht ohne Argwohn betrachtet wird. Es handelt sich fast um einen Aufruf gegen kulturelle Vielfalt mit folgender Schlussfolgerung: die Einzigartigkeit der französischen Kultur ist so wertvoll, dass sie geschützt werden muss, nicht nur gegen die Vielfalt, die sich außerhalb der französischen Grenzen befinden, sondern vor allem auch gegen die Vielfalt, die sich im Land selbst befindet. Die Vielfältigkeit der französischen Kultur selber wird als nicht Bedeutend genug betrachtet, um in der Verfassung verankert zu werden.

¹¹⁹ La langue, l'État et la loi

„Le Figaro“ thematisiert kulturelle Vielfalt aus einer ganz anderen Perspektive als „Le Monde“. Letztere hat erkannt, dass sich die französische Kultur neuen Einflüssen öffnen muss, um erhalten zu bleiben und zu wachsen, im Gegenteil dazu bekräftigt „Le Figaro“ dass sich Frankreich vor anderen kulturellen Einflüssen schützen muss, um sich seine Einzigartigkeit zu erhalten - vor allem vor den in Frankreich selber präsenten Einflüssen.

Conclusio

„Le Monde“ stellt Frankreich als Land dar, das den Herausforderungen einer neuen globalisierten Gesellschaft in vielerlei Hinsicht nicht gewachsen ist. Sich gegen dieses Phänomen zu verschließen, sich gegenüber den Einflüssen anderer Kulturen zu verteidigen und der Versuch das Aufkommen von kulturellen Einflüssen innerhalb Frankreichs zu ersticken, verhindert jede Art von Weiterentwicklung der französischen Kultur.

Durch seine aktuelle Kulturpolitik und Einwanderungspolitik riskiert Frankreich, den Anschluss an die neu globalisierte Realität zu verlieren. Die Menschheit befindet sich nicht zum ersten Mal in einer Phase, in der Kulturen aufeinander treffen, sich gegenseitig beeinflussen und ineinandergreifen. Diese Vermischung trifft Frankreich unvorbereitet und stellt das Land vor große Herausforderungen. Sich gegen diese Veränderungen zu verschließen wird das Land und seine Kultur ins Abseits stellen und nicht in den Genuss der mit der Globalisierung verbundenen, möglichen positiven Veränderungen bringen. Eine bittere Homogenität wäre das Resultat. Einzigartigkeit kann nur in einem heterogenen Rahmen gelebt werden, Homogenität kennt keine Vielfalt.

Diese aus der Analyse der Artikel gezogenen Schlussfolgerungen bestätigen den ersten Teil der am Anfang genannte Hypothese.

Die Artikel aus der Tageszeitung „Le Figaro“ illustrieren die Tendenz Frankreichs sich vor kulturellen Einflüssen jeglicher Art schützen zu wollen. Die französische Kultur hat an Terrain verloren und ist nicht mehr Vorbild für die Eliten, sowie Französisch kaum mehr die Sprache der Intellektuellen ist. Die Befürchtung, in einer sogenannten „europäischen Kultur“ inkorporiert zu werden, ist in Teilen der Bevölkerung groß und

Medien wie „Le Figaro“ nähren diese Befürchtungen durch nostalgische Artikel über Frankreichs einstige Größe - ohne zu verstehen dass Größe sich wandeln kann. Besonders präsent ist das Thema Immigration, wenn auch auf ganz andere Art als in „Le Monde“. „Le Figaro“ betont ausdrücklich, dass es sich bei den Immigranten um eine von den „Franzosen“ getrennte Bevölkerungsgruppe handelt und spricht sich offen gegen eine „Vermischung“ mit den zahlreichen anderen Kulturen innerhalb Frankreichs aus, der Weg dorthin führt über eine repressive Einwanderungspolitik. Dass diese Einflüsse schon längst einen großen Teil der französischen Kultur ausmachen, wird nicht berücksichtigt. Der Diskurs, der von einer Tageszeitung wie „Le Figaro“ ausgeht, ist mit der aktuellen französischen Realität nicht zu vereinbaren. Die Kulturen sind da und sie vermischen sich, sie unterdrücken zu wollen ist nicht zeitgemäß und führt letztendlich zu unüberbrückbaren sozialen Differenzen. Aspekte die eigentlich ausschlaggebend sind wie die Ungleichheiten, die zwischen diesen Bevölkerungsgruppen bestehen, was zum Beispiel Chancengleichheit am Arbeitsmarkt oder Zugang an höhere Bildungseinrichtungen angeht, werden so gut wie gar nicht thematisiert. Diese Tageszeitung bietet keine Lösungsvorschläge, da sie die eigentliche Problematik gar nicht thematisiert.

In Bezug auf die anfangs genannte Hypothese kann man nach beendeter Analyse des Materials feststellen, dass diese bestätigt wurde.

Zwei Hauptdiskursstränge haben sich demnach bestimmen lassen, einerseits die Kritik an den versäumten Möglichkeiten, einen politisch-gesetzlichen Rahmen für die Entwicklung einer multikulturellen Gesellschaft zu schaffen, womit die aktuellen Probleme, mit denen Frankreich auf eigenem Territorium konfrontiert ist, in gewisser Hinsicht selbstgemacht wären. Auf der anderen Seite befinden sich die Verfechter einer „rein französischen“ Kultur, auch wenn die Definition einer solchen schwierig erscheint. Tatsächlich wird der Verlust einstiger Größe und Vorbildfunktion beklagt und damit wird auch die Kritik an inneren kulturellen Einflüssen laut, vor denen sich das Land laut „Le Figaro“ schützen soll.

Die französische Kultur ist schon längst nicht mehr „rein französisch“ und wie könnte sie das auch sein, berücksichtigt man die kolonialen Aspekte der Geschichte dieses Landes, somit entbehren Ambitionen in diese Richtung jeglicher Grundlage.

Schließlich steht fest, dass es sich in Bezug auf Frankreich weniger um ein kulturelles Problem handelt, als viel mehr um ein politisches. Die zwei hier aufeinander treffenden Diskursstränge kann man als einen politisch links und einen rechts gerichteten Diskurs qualifizieren. Letztendlich ist nicht nur die Politik eines Landes für die Schaffung der Rahmenbedingungen die ein friedliches miteinander erlauben verantwortlich, viele schwerwiegende Aspekte spielen hier mit, wie die Geschichte eines Landes, die Beziehungen zwischen den Völkern die aufeinander treffen, persönliche Erfahrungen oder die philosophisch-politische Tradition eines Landes. Zu den Aufgaben einer politischen Führungsschicht gehört jedoch unter anderem die Sensibilisierung der Bevölkerung Veränderungen gegenüber und die Schaffung von Plattformen, um diesen Diskurs zu fördern. Ein weiterer Aspekt, der sich im Laufe der Analyse herauskristallisiert hat, ist eine Zunahme des Religionsbewusstseins. Die Angst vor dem Globalisierungsprozess generiert eine Rückkehr zur Tradition zu den sogenannten „alten Werten“, womit auch die Religion wieder an Einfluss gewinnt, sei es im Osten oder im Westen. Diese Entwicklung ist mit Vorsicht zu betrachten, da die Grenzen zwischen Kultur und Religion verschwimmen und es absolut elementar ist eine Unterscheidung zwischen diesen beiden Grundbegriffen aufrecht zu erhalten. In diesem Zusammenhang ist der Atheismus besonders zu berücksichtigen, da er eine kulturelle Lebensart fern von religiösen Glauben zulässt und damit eine ganz neue Sicht auf die Menschheitsgeschichte und auch auf die aktuellen religiösen Konflikte eröffnet. Demnach ist die Entwicklung oder Weiterentwicklung von Kulturen fernab von religiösen Einflüssen durchaus aktuell.

Die Kluft zwischen der Rechten und der Linken und der zunehmende Einfluss der Religion sind wesentliche Bestandteile des Diskurses über kulturelle Globalisierung.

Letztendlich bietet die Globalisierung Frankreich die Möglichkeit sich zu reformieren, Strukturen anzupassen, sich kulturell zu öffnen und sich damit auf die Herausforderungen, die durch das unaufhaltsame Fortschreiten der Globalisierung aufkommen, vorzubereiten. Die Globalisierung im Allgemeinen und die kulturelle Globalisierung im Speziellen können für Frankreich in vielerlei Hinsicht eine Chance darstellen, um seine Position in der internationalen Gemeinschaft neu zu definieren und um als politisch-kulturelle Macht einen neuen Platz zu finden innerhalb unserer sich ständig verändernden Gesellschaft.

QUELL-UND LITERATURVERZEICHNIS

BACHER, Ulrike: Ideologiekritik und linguistische Textanalyse am Beispiel französischer Tageszeitungen, Wien, Nov.1992

BREANT, Hugo: dossier de Regard sur...le regard d'un jeune blogueur sur l'actualité, Juli 2005 <http://regardsur.over-blog.com>

BRINKER, Klaus: Linguistische Textanalyse. Eine Einführung in Grundbegriffe und Methoden. Eine Anleitung zur Analyse politischer Texte, Verlag E. Schmidt, Berlin, 1988

BRONCKART, Jean-Paul: Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse, Verlag Delachaux & Niestlé, Paris, 1985

BRUNEL, Sylvie: Qu'est-ce que la mondialisation? Dans Sciences Humaines : Mensuel N° 180 - Spécial – März 2007: 10 questions sur la mondialisation, <http://www.scienceshumaines.com>

BURKART, Günter ; Burkart, Gunter Runkel (Hg.): *Luhmann und die Kulturtheorie*, Suhrkamp, Frankfurt/Main, 2004

CHANDA, Nayan: Qu'est-ce que la mondialisation? Yale Global online, 19. Nov. 2002, Yale Center for the Study of Globalization 2005, Übersetzung von Alain Archambault, <http://yaleglobal.yale.edu>

CHARAUDEAU, Patrick ; Maingnneau, Dominique: Dictionnaire d'analyse du discours, éditions du Seuil, Paris 2002

CHIRAC, Jacques : XXXIIème session de la Conférence Générale de l'UNESCO, 14 Okt. 2003, http://www.ambafrance-es.org/article.php3?id_article=683

CHRIS, Giles: UK slips behind France on economy, Financial Times, 11. Jän. 2008

DIJAN, Jean-Michel: La Politique culturelle, la fin d'un mythe, Gallimard, 2005

DIOP, Tidiane Cheikh: De la résistance des cultures locales, in : Le Monde diplomatique, Juli 2007, <http://www.monde-diplomatique.fr>

DIMITROVA, Anna : « Globalisation » à la française in Forum permanent sur le pluralisme culturelle - maîtriser la mondialisation culturelle: un forum de débats et de propositions, http://www.planetagora.org/theme1_suj1_note.html

FENDLER, Ute; LÜSEBRINK, Hans-Jürgen; VATTER, Christophe: Francophonie et globalisation culturelle: politique, médias, littératures, IKO-Verlag für interkulturelle Kommunikation, Frankfurt am Main, 2008

FLECHSIG, Karl-Heinz : Kulturelle Orientierungen. Interne Arbeitspapiere des Instituts für interkulturelle Didaktik der Universität Göttingen, Göttingen: Institut für Interkulturelle Didaktik, 2000, <http://www.gwdg.de/~kflechs/iikdiaps1-00.htm>

FRISCH, Diana : Aufzeichnungen im Rahmen des Seminars « La France et le monde XIXe-XXIe siècles », Vortragende Sophie Coeuré, Gilles Pécourt, Institut für Geschichte, École Normale Supérieure, Paris, 2006

GOLDSMITH, Edward; MANDER, Jerry: Le procès de la mondialisation, titre original de l'ouvrage: The Case against the globalisation. Traduit par Piélat, Thierry, Librairie Arthème Fayard, Édition française, 2001

GOMBERT, Denis : critique sur L'Ennemi américain : Généalogie de l'antiaméricanisme français, <http://www.amazon.fr/L'Ennemi-américain-Généalogie-lantiaméricanisme-français>

HERAULT, Bruno : Les Dossiers de la Mondialisation, n° 6 – avril 2007, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Centre d'analyse stratégique www.rdv-mondialisation.fr

HUNTINGTON, Samuel P. : Le choc des civilisations, (titre original de l'ouvrage : The Clash of Civilizations and the remaking of World Order), Verlag Odile Jacob, Paris, 1997

IRVING, Kristol: « The Emerging American Imperium », The Wall Street Journal, New York, 18. August 1997, <http://www.monde-diplomatique.fr>

JÄGER, Siegfried: Text und Diskursanalyse, Diss Duisburg, Duisburger Institut für Sprach-und Sozialforschung (DISS), 1994

Le Nouveau Petit Robert, Éditions Dictionnaires Le Robert, Paris, 2002

LECLERC, Jacques: Qu'est-ce que la Francophonie? <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl>
<http://www.academie-francaise.fr/>

LÜGER, Heinz-Helmut: Persuasive Elemente in Zeitungsnachrichten, in Olbert, Jürgen: Gesammelte Aufsätze zur Frankreichkunde, Verlag Moritz Diesterweg, Frankfurt, Berlin, München 1977

MINC, Alain dans : images et commentaires sur la mondialisation, <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr>

MÖNKEBERG, Sarah : der moderne Kulturbegriff, Politikwissenschaftsprojekt, <http://www.politlounge.de/essays/moderner-kulturbegriff.pdf>

NORA, Simon; MINC, Alain: L'informatisation de la société. Rapport à M. le Président de la République, <http://www.jstor.org/pss/3769871>

OTTEN, Matthias : Kulturbegriff und Kultureller Wandel, S.5, http://www.uni-landau.de/instbild/IKU/Lehre/2_Leittext_Kultur%20und%20Kulturbegriff.pdf

PEDRON, Anne : La raison du plus fort : images et représentations de la RFA en France : juillet 1962 - juillet 1963, IEP Rennes, 2005, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>

POUILLON, Jean : « Tradition », Paris 1991, in P. Bonte et M. Izard, Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, PUF, collection Quadrige, 2000

QUERHANI, Béchir: La traduction de la métalangue : la production problématique terme/mot en contexte, Université de Carthage, Institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Nabeul, Tunisie, 2005

QUINTON, François: Le Figaro Magazine entre droite et "Nouvelle Droite" octobre 1978-juillet 1979, IEP Rennes, 2005, <http://www.rennes.iep.fr/ressources-documentaires/ma-moires/ma-moires-2005/91.html>

RACINE, Louis : La religion comme substance de la culture, dans Critère, no.31, 1981
http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Religion_La_religion_comme_substance_de_la_culture_par_Louis_Racine

ROUET, François : Les échanges culturels de la France in « Culture Chiffres »,
Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, avril 2007

TANZMEISTER, Robert: Wort, Text, Diskurs II – Kritische Diskursanalyse zum
politischen Diskurs der Lega Nord, Wien, Nov. 1999

TARDIF, Jean : De «L'exception culturelle» au pluralisme culturel, in : Forum
permanent sur le pluralisme culturelle - maîtriser la mondialisation culturelle: un forum
de débats et de propositions http://www.planetagona.org/theme1_suj1_note.html

TARDIF, Jean ; FARCHY Joelle : Les enjeux de la mondialisation culturelle, Éditions
Hors Commerce, Paris, 2006

TITZMANN, Michael: Strukturele Textanalyse – Theorie und Praxis der Interpretation,
Wilhelm Fink, 1977, München

TRIBALAT, Michèle : Une estimation des populations d'origine étrangère en France en
1999, in : Population 2004 n° 1, INED, <http://www.ined.fr>

VIALON, Phillipe ; Weiland, Ute : Kommunikation Medien Gesellschaft, Verlag
Avinus, Berlin, 2002

WARNIER, Jean-Pierre: La mondialisation de la culture, Collection Repères, La
Découverte, troisième édition, Paris 2004

WINOCK, Michel: L'antiaméricanisme est-il une spécificité française? Le Monde 25.
Nov. 2001, <http://jcdurbant.blog.lemonde.fr>

WOLTON, Dominique : Penser la communication, édition Champs Flammarion, Paris,
1997, Aufzeichnungen, <http://www.planetagona.org>

INTERNETQUELLEN

Centre d'apprentissage interculturel, Affaires étrangères et Commerce international Canada, 19. Juli 2005, http://www.dfait-maeci.gc.ca/cfsi-icse/cil-cai/what_is_culture-fr.asp?lvl=3

Coalition française pour la diversité culturelle, Paris, <http://www.coalitionfrancaise.org/cf/index.php?r=cf&sr>

Cultures France, nouvel opérateur des échanges culturels internationaux, http://vivreaetranger.studyrama.com/article.php3?id_article=176

E-lettre du gouvernement, von 18. Mai, 2006 http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/publications/lettres_du_gouvernem/elettre_du_gouverne_2448

Encyclopédie Microsoft Encarta 2007, <http://fr.encarta.msn.com>

<http://www.cnil.fr/index.php?id=10>

<http://www.eleves.ens.fr/pollens/seminaire/seances/culture/polit-cult.htm>

<http://www.mesjournaux.com/histoire-presse-le-monde.php>

<http://www.paris.fr>

<http://www.revue-republicaine.fr/spip.php?auteur1>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Wieviorka

Informations générales, http://fr.wikipedia.org/wiki/Revue_republicaine

La France à la Loupe, la politique culturelle de la France, französisches Außenministerium, April 2007, www.consulfrance-quebec.org

L'analyse du discours en Allemagne et en France : Tendances actuelles en sciences du langage et en sciences sociales, Colloque franco-allemand au CEDITEC, Paris 12, <http://www.johannes-angermueller.de/francais/adfa.html>

Les temps de l'indicatif, <http://www.paris4.sorbonne.fr/e-cursus/texte/CEC/langue-francaise/L6LM12LF/temps%20de%20indicatif.htm>

Mondialisation et changements sociaux culturels, von Donnerstag 16. März 2006, http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/secosoc/article.php3?id_article=128

Mondialisation et diversité culturelle in Rendez-vous de Nouvelle République 14. Feb. 2005, <http://www.nouvellerepublique.com/rubriques>

SIPRI Yearbook 2007: Armaments, Disarmament and International Security, Oxford University Press in Zusammenarbeit mit Stockholm International Peace Research Institute, Juni 2007

UNESCO Deklaration für kulturelle Vielfalt von 2. Nov. 2001, unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

yaleglobal.yale.edu/about/essay_fr.jsp

ARTIKEL

Exception culturelle, identité et mondialisation

Article paru dans l'édition du 29.05.07

Sans céder à la tentation nationale, la France devrait favoriser des échanges moins déséquilibrés

Nicolas Sarkozy avait annoncé que les élections se gagneraient sur les valeurs. Les questions d'identité et de valeurs ont effectivement fait l'objet de toutes les attentions, au point qu'on leur dédie un ministère. A contrario, les politiques culturelles n'ont pas fait recette durant la campagne, aucun grand projet n'est parvenu à s'imposer, et l'existence même d'un ministère de la culture autonome a failli être remise en question. Etrange paradoxe où, tout en ayant semblé négliger la culture, celle-ci a, en réalité, été au coeur du débat.

De quoi, en effet, est constituée la culture, si ce n'est de valeurs et d'identités ? On objectera qu'il y a bien peu de rapports entre la défense des valeurs familiales ou de la laïcité et l'existence de quotas audiovisuels ou l'installation d'une annexe du Louvre à Abou Dhabi. La culture au sens anthropologique, comme système de représentation symbolique à travers lequel une société se constitue, semble fort éloignée des préoccupations de la culture comme ensemble de biens économiques qui s'échangent sur un marché.

Avec la mondialisation, pourtant, c'est bien au travers de la circulation de marchandises culturelles, et notamment des programmes diffusés par les médias ou des films proposés à Cannes, que les membres de chaque société apprennent désormais à connaître, aimer ou haïr les valeurs et l'identité des autres. Il y a plusieurs décennies déjà que les Etats-Unis l'ont fort bien compris : en exportant leurs « industries de l'imaginaire », ils contribuent à améliorer leur balance commerciale tout en exportant également leurs valeurs et leurs modes de vie.

C'est justement dans un contexte de lutte contre les déséquilibres commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe que prend racine la politique d'exception culturelle. L'accord signé en 1994 entre les pays membres du GATT-OMC a permis à de nombreux pays de ne pas souscrire, au moins provisoirement, d'engagements de libéralisation en matière audiovisuelle - domaine dans lequel existent des enjeux économiques internationaux d'envergure - et de préserver l'existence de leurs mécanismes de soutien publics. L'objectif était de favoriser la coexistence d'une diversité des cultures.

Mais c'est dans le cadre d'une autre instance internationale, l'Unesco, que la notion de diversité culturelle a pris corps. Celle-ci a approuvé une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles entrée en vigueur en mars. Même si son caractère peu contraignant laisse planer un doute sur son efficacité, un pas politique significatif a été accompli.

L'« exception culturelle », symbole a priori réjouissant de la résistance des activités culturelles aux lois du marché, est quant à elle devenue l'emblème derrière lequel se drape toute la politique culturelle française sur la scène internationale, mais au prix de détournements du concept qui ne sont pas seulement réducteurs mais aussi dangereux. Lorsque Jean-Marie Le Pen affichait pour tout programme dans ce domaine l'exception culturelle comme application de la notion de préférence nationale à la culture, il illustre de manière caricaturale ce détournement.

L'exception culturelle, en réalité, ce n'est pas l'exception française ; ce qui présente un caractère d'exception, c'est la culture par rapport aux autres marchandises, ce n'est pas la singularité de la France. Les biens culturels sont « exceptionnels », d'abord parce que ces industries ont des caractéristiques propres qui les rendent vulnérables aux lois du marché : des coûts fixes élevés sont engagés pour la production de prototypes soumis à un aléa important de réussite ou d'échec ; surtout ce sont des marchandises « d'exception », parce qu'elles sont l'expression du point de vue d'un artiste sur le monde, mais aussi des valeurs des communautés auxquelles il appartient.

Les politiques culturelles, lorsqu'elles se contentent d'avoir la nation pour horizon, peuvent servir des buts opposés à la diversité en encourageant, par exemple, la concentration économique et la constitution de champions nationaux compétitifs. Dans l'audiovisuel, il ne s'agit pas de permettre à des entreprises dont les capitaux sont

français de fabriquer des images, mais surtout de les inciter à produire des images différenciées de celles proposées par les Etats-Unis, l'Inde ou le Brésil.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir sur la scène internationale l'Etat français voler au secours de la lutte contre l'homogénéisation culturelle dont serait porteuse la mondialisation, alors qu'au niveau interne l'homogénéisation se mue en vertu au nom de la lutte contre les dérives communautaristes. Les questions identitaires ne sont pas seulement au coeur du débat français. Elles sont un des enjeux majeurs de la mondialisation. Elles s'imposent partout avec une acuité nouvelle, comme en témoignent les craintes suscitées par l'élargissement de l'Union européenne. Les tentations de repli et la méfiance à l'égard des autres s'affichent au moment même où les défis de la cohabitation culturelle deviennent mondiaux.

Chaque individu est porteur d'identités multiples qui ne peuvent être réductibles à l'identité nationale. Les Kurdes, les Arméniens, les Arabes, les hispanophones, les Québécois, les juifs se reconnaissent des identités qui ne se réduisent pas à celles de leurs passeports. De plus, les identités collectives sont mouvantes ; en France, pas plus qu'ailleurs, il n'y a de valeurs établies une fois pour toutes dans lesquelles chaque nouvel arrivant est sommé de se fondre. Grâce à un processus d'échanges interactifs, les identités évoluent. Le vrai défi est de parvenir à un juste équilibre, afin de respecter les identités existantes et de leur permettre de s'enrichir par l'ouverture aux autres cultures du monde.

Et si c'était tout simplement cela, le grand projet culturel de la France ? Favoriser, à travers le monde, des échanges moins déséquilibrés de productions culturelles (pas seulement celles de la France), afin de contribuer à ce que la mondialisation soit enfin porteuse d'une nouvelle manière pacifiée de vivre ensemble.

Le caractère d'exception, c'est la culture par rapport aux autres marchandises, pas la singularité de la France

Joëlle Farchy

La diversité, à reculons

Article paru dans l'édition du 05.10.07

Inauguration de la Cité de l'histoire de l'immigration, amendement Mariani, statistiques ethniques : la gauche doit prendre toute sa place dans ce débat

Le 10 octobre, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) sera ouverte au public - une inauguration sans présence officielle forte, comme si le pouvoir ne souhaitait pas valoriser l'événement. Le durcissement actuel de la politique de l'immigration, qui n'est pas une surprise, s'accommode mal, en effet, du projet de la CNHI d'apporter par le savoir historique des connaissances susceptibles de mettre en cause les représentations de l'immigration qui sont celles du pouvoir : une source de difficultés sociales (la violence des banlieues, la délinquance) et une menace pour la nation et pour la République (avec l'ethnisation de la vie collective, le communautarisme, voire le terrorisme).

La démission, le 18 mai 2007, d'historiens qui avaient contribué à mettre en place la CNHI et protestaient contre l'association, dans le nom d'un même ministère, de l'immigration et de l'identité nationale, a déjà illustré la distance qui sépare le projet du nouveau musée des orientations d'un pouvoir dont la politique d'ouverture se fait aussi sur sa droite, vers l'électorat du Front national.

Un pas spectaculaire dans ce durcissement a été franchi sous l'impulsion du député Thierry Mariani, avec la possibilité offerte aux demandeurs du regroupement familial d'utiliser des tests génétiques pour preuve de filiation. Sous réserve des péripéties parlementaires de cet amendement, il deviendrait légal de promouvoir pour les immigrés le recours à des méthodes que nous interdisons pour nos nationaux, selon la loi de bioéthique de 1994.

Cette évolution s'inscrit elle-même dans un contexte général qui a profondément changé en quelques années. Longtemps, la question de l'immigration a d'abord été celle de l'intégration difficile des enfants d'origine maghrébine, en lien avec des inquiétudes relatives à l'islam, devenu la deuxième religion du pays. Elle a comporté aussi l'émergence d'un racisme « différencialiste » ou « culturel » qui tend non pas à inférioriser les Maghrébins pour mieux les exploiter, comme au temps des industries

taylorisées, grosses consommatrices de main-d'oeuvre non qualifiée, mais à rejeter leurs enfants, accusés de véhiculer une culture arabe ou musulmane supposée irréductible et dangereuse pour les valeurs de la nation et de la République.

Nous n'en sommes plus là. Divers groupes se réclament d'une mémoire, de souffrances historiques et d'un statut de victime pour mettre en cause le récit national, reconnaissance des torts subis par le passé, et dénoncer d'éventuelles discriminations.

Les figures du « beur » et de la « beurette » cèdent du terrain, au profit d'une assez grande variété d'autres identités, parmi lesquelles celle du Noir - qu'il soit en provenance d'Afrique subsaharienne, Antillais, ou autre. En même temps, le racisme redevient classique, adossé à la couleur de la peau. Simultanément, le terme de « diversité » se diffuse. Il permet d'évoquer une pluralité d'« ethnies » ou de « races », autant que de cultures, sous une forme euphémique, qui dédramatise quelque peu les problèmes et leurs enjeux.

Et, alors qu'un pourcentage considérable des Noirs vivant en France sont français, c'est dans une loi sur l'immigration, la dernière, qu'est introduit un amendement pour autoriser l'établissement de statistiques « raciales » ou « ethniques ». Il serait désormais possible, sous le contrôle de la CNIL, de procéder à des mesures de « la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration ».

Le thème des discriminations ne s'est lui-même imposé que récemment dans le débat public, comme dans la pratique administrative. Il marque un déplacement du coeur de la lutte antiraciste, passée du combat idéologico-politique contre le Front national au combat pratique contre les discriminations. Mais qui est discriminé, comment ? Face à ces questions, tout bouge très vite. Dans le passé, des groupes minoritaires ont pu se compter, discrètement, sans tapage médiatique. Les solides travaux de Sergio Della Pergola et Doris Bensimon, notamment, ont apporté depuis longtemps un éclairage démographique précis sur les juifs de France, sans que personne s'en plaigne.

Mais la fragmentation culturelle d'aujourd'hui encourage certains groupes à se dénombrier et à produire des données quantitatives pour peser dans le débat public, alimenter des revendications, dénoncer chiffres à l'appui les discriminations. On se souvient, à cet égard, du scandale provoqué par la publication en janvier 2006 d'un

sondage sur les Noirs de France et les discriminations dont ils sont victimes, à l'initiative du Conseil représentatif des associations noires (CRAN).

L'amendement autorisant désormais d'établir des statistiques « ethniques » sonne donc comme une défaite pour les plus ardents républicains qui en soulignaient hier encore les dangers (simplification à outrance de la « diversité », légitimation de la notion de « race » et de politiques de quotas raciaux ou ethniques, etc.). Pourtant, cet amendement ne signifie-t-il pas, à l'opposé, le triomphe d'une étrange coalition de fait, où se mêlent les pulsions réactionnaires et racistes des uns et les orientations progressistes des autres, ceux qui veulent s'appuyer sur des « statistiques de la diversité » pour mieux combattre les discriminations ? Toujours est-il que leur établissement semble inéluctable.

Le débat n'est pas clos pour autant. Il ne peut plus prendre la forme manichéenne d'un choc entre « républicains » et « multiculturalistes ». D'autant qu'on n'interdira pas plus demain qu'hier à des associations de produire des données statistiques sur ceux qu'elles entendent représenter.

Le moment est venu non plus de s'opposer de front aux « statistiques de la diversité », mais de réfléchir aux conditions de leur élaboration et à leur usage pratique : elles peuvent apporter beaucoup à la lutte contre les discriminations, ou bien, au contraire, venir à l'appui des pires politiques, notamment en matière d'immigration. Le débat a jusqu'ici plutôt traversé le clivage classique gauche-droite, il pourrait désormais l'animer.

La levée de l'interdit, aussi ambiguë qu'elle soit, rend possible de distinguer une vision de gauche, distincte d'une vision de droite, dans la reconnaissance chiffrée des différences et des discriminations qui se fondent sur elles.

Michel Wieviorka

La langue, l'Etat et la loi

Ainsi, l'Académie française vient-elle d'entrer à son tour dans la bataille de la révision constitutionnelle, en demandant le retrait de l'amendement sur les langues régionales que l'Assemblée nationale a introduit dans notre Charte fondamentale. Le sentiment d'accablement suscité par cet amendement, commenté dans *Le Figaro Magazine* du 14 juin, est assez grand pour qu'on y revienne. Et l'intervention de l'Académie dans le débat politique est assez rare pour qu'on lui prête attention.

Car enfin, à moins que notre pays veuille ressembler à la Belgique ou à l'Espagne, l'affaire ne souffre aucune discussion. Il est indiscutable que, comme l'écrit l'Académie, « depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France ». En une phrase, l'essentiel est dit. Car s'il est vrai que l'Etat a donné son unité à la nation, la langue s'est imposée à l'Etat, plus que l'Etat à la langue. C'était l'esprit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui se bornait à fixer la langue des actes officiels. La République a prolongé cette politique au moyen de l'école publique.

Loin de pâtir de cette oeuvre d'éducation, menée par des instituteurs laïques, les langues régionales y ont puisé un second souffle. Elle n'ont jamais autant inspiré la littérature et l'université que dans les premières décennies de la IIIe République. Aujourd'hui encore, en Bretagne, les écoles Diwan, de statut privé, prospèrent avec le soutien public. Que ces langues fassent partie du patrimoine de la nation, comme le formule l'amendement parlementaire, c'est l'évidence. Mais elles n'ont pas fait la France, et si elles tendent à décliner, c'est moins par la volonté de l'Etat que sous le choc de la modernité. Les inscrire dans la Constitution, de surcroît dans son premier article, celui-là même qui proclame la République « indivisible, laïque, démocratique et sociale », serait aussi absurde que de faire couler un paquebot pour renflouer ses canots. Cela reviendrait au surplus, de la part de l'Etat, à reprendre à son compte un procès injuste et faux.

Ce serait faire droit à des revendications extrémistes, qui éprouvent une fois de plus l'efficacité des procès de mémoire et du chantage à la repentance, en invoquant contre la République le mythe d'un « génocide culturel » que son histoire dément. Le plus grave est que le processus en cours s'inscrit dans un mouvement de ressac de l'universalisme

devant une poussée de replis identitaires, qui, sous le masque de la « diversité culturelle », touche l'ensemble de l'Europe.

La Charte européenne des langues régionales et minoritaires oblige à reconnaître un « droit imprescriptible » de pratiquer « une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique ». Le danger de ce texte réside dans les deux derniers mots, qui étendent l'exercice de ce droit à l'administration et à la justice. Le 7 mai 1999, le gouvernement Jospin l'a signé. Il ne reste plus qu'à le ratifier.

Alain-Gérard Slama

La langue française, grande absente du débat présidentiel

La dernière balle aura été pour la culture.

Nous devons, comme d'autres écrivains de langue française, être présents au Salon du livre de Beyrouth en ce mois d'octobre 2006. Pour cause de guerre, le rendez-vous dans ce vaillant bastion francophone est reporté... sine die ? Ultime dégât collatéral d'un conflit autrement meurtrier.

Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature, nous disait, il y a tout juste dix ans dans un café d'Alexandrie, que nous avons de la chance d'être nés français : « *Dans le monde entier, votre culture, votre langue étaient connues, enviées. C'est votre meilleure carte de visite ! Pourquoi ne pas vous en préoccuper plus, aujourd'hui ?* » répétait l'écrivain décédé récemment, en tirant sur sa chéchia. Il ne croyait pas si bien dire.

Rares sont les candidats à la présidentielle à avoir évoqué dans leurs déclarations l'importance de la question de la langue et de la culture françaises en France et dans le monde. En héritiers souvent paresseux, nous dilapidons le capital et semblons ignorer que le monde ne nous attend plus, parle de moins en moins notre langue, s'attache de plus en plus à d'autres cultures.

Il y a mille raisons pour expliquer cette désaffection, ce désamour. Certaines sont acceptables. Une autre, plus irrationnelle, n'est pas moins importante. Nous avons perdu le désir de nous-mêmes. Perdu le goût, la fierté de cette culture si française et si cosmopolite, de cette langue si singulière et si universelle, en même temps. Nous ne nous aimons plus. Comment aimer les autres, dès lors ?

Notre diplomatie culturelle, d'abord. Nos ambassades, il y a quelques décennies, abritaient de grandes figures de la culture française : Claudel, Saint-John Perse, Morand, Giraudoux, Gary...

Nos universités, ensuite. Elles sont aujourd'hui souvent incapables d'accueillir de grands écrivains francophones. L'attractivité des universités anglo-saxonnes, y compris auprès d'étudiants venant de pays francophones, est d'ailleurs écrasante. Autrefois, Aimé Césaire ou Léopold Sédar Senghor étaient mieux accueillis dans les grandes écoles de la métropole...

Notre langue. C'est un fait qu'elle a perdu du terrain, un terrain considérable en vingt ans. L'anglais, l'espagnol, l'arabe, d'autres langues l'ont supplanté. Y compris dans de vieux pays francophiles, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, en Europe centrale, au Moyen-Orient, en Amérique latine où l'apprentissage du français n'est plus obligatoire ni encouragé dans l'enseignement local.

Notre culture. C'est probablement ce que nous avons de mieux à proposer au monde. L'État investit beaucoup. Nous sommes encore attendus à ce rendez-vous des valeurs et de la création. La mode, les parfums, le luxe... Nos industries culturelles sont cependant fragiles. Notre cinéma, souvent de qualité, s'exporte bien, même si, économiquement, il représente peu. La chanson française, les musiques actuelles redressent la tête. Notre théâtre, par-delà la réputation d'un Brook ou d'une Mnouchkine, mériterait d'être mieux connu. La danse, la musique, l'architecture et le design contemporains, les arts de la rue et du cirque franchissent allégrement les frontières.

Notre littérature. Ils ne sont pas si nombreux, hélas, les Salons du livre à l'étranger, comme celui de Beyrouth, qui invitent nos auteurs.

Si nos philosophes, nos auteurs de sciences humaines sont bien connus, il n'en va plus de même pour nos romanciers dont le déficit en terme de traduction est proportionnel à l'extraordinaire accueil que nous faisons en France aux traductions de la littérature étrangère. La situation, partout, est objectivement sinistrée. Si la fiction française est si peu traduite, c'est peut-être qu'on ne rêve ni n'imagine plus en français dans le monde.

Notre diversité culturelle ! C'est pourtant grâce à l'action de la France que l'Unesco a permis la ratification récente de la convention sur la diversité culturelle - ce que Max Weber appelait en son temps le « *polythéisme des valeurs* ». Mais que faisons-nous en France même de notre diversité francophone ? Tandis qu'en Afrique, en Belgique, en Suisse, au Québec ou dans d'autres pays, elle représente un enjeu, un défi, en France, malgré l'action de l'opiniâtre Abdou Diouf, elle ne mobilise guère le grand public.

Il faut que la France, grand pays de culture et de création, terre d'asile, laisse ouvertes ses portes aux intellectuels et aux artistes du monde entier qui veulent s'y installer, y vivre quelques années. On oublie de dire que la France doit également aujourd'hui sa réputation à une autre équipe, faite d'artistes, de créateurs, d'écrivains venus du

Maghreb, du monde arabe ou d'Afrique noire et installés en France. Il faut penser à leurs cadets qui risquent grandement, faute d'avoir le bon passeport, d'être refoulés aux frontières de notre pays.

Ce sont pourtant aux artistes étrangers que Paris et la France doivent une part de leur gloire au XXe siècle. D'autres font aujourd'hui honneur à la France... Le dernier Nobel vivant en France et écrivant en chinois, Gao Xingjian. Tous ces « doubles je » dont la contribution mériterait d'être mieux soulignée.

La France, ces dernières décennies, n'a guère revendiqué ce patrimoine de valeurs, ni beaucoup investi pour son image à l'étranger. Quelques bonnes nouvelles en cette fin de quinquennat, cependant. Le Quai d'Orsay relève enfin la tête et le défi de la mondialisation.

Une nouvelle agence culturelle, sur le modèle du British Council ; une autre, Campus France, chargée d'encourager l'accueil des étudiants étrangers en France ; une chaîne internationale télévisée d'informations, France 24. Mais ceci suffira-t-il à affirmer dans le monde l'universalité des valeurs chères à notre pays depuis les Lumières ?

Comment le monde pourrait-il encore avoir le « désir de France », puisqu'en France, nous l'avons perdu ou n'osons plus le revendiquer ? Que celles et ceux qui font aujourd'hui campagne pour l'élection présidentielle de 2007 n'oublient pas de placer en haut de leurs programmes la fierté qu'il y a à défendre et à faire prospérer une langue et une culture. Dans le vaste monde, certes. Au Salon du livre de Beyrouth, s'il se tient un jour... Mais en France évidemment ! Il y a urgence.

Patrick Poivre d'Arvor, Olivier Poivre d'Arvor

*Écrivain, directeur de Cultures-France ; écrivain, journaliste. Viennent de publier « Disparaître » (Gallimard).

Diana Inti Frisch

E-Mail: diana.frisch@gmail.com

AUSBILDUNG

10/02-12/09	Universität Wien, philologisch-kulturwissenschaftliche Fakultät Romanistik Französisch, Internationale Entwicklung
09/05-06/06	École Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris Studienschwerpunkt: europäische Zeitgeschichte Auslandsabschluss mit ausgezeichnetem Erfolg
03/01-06/02	Universität Wien, Juristische Fakultät Studienschwerpunkt: Rechtsgeschichte
09/87-06/00	Lycée Français de Vienne, Wien Volksschule, Mittelschule Diplôme du Baccalauréat général, Schwerpunkte: Literatur, Philosophie, Sprachen
04/00	Österreichische Matura (mit gutem Erfolg)
06/99	Latinum

STIPENDIEN

10/04-02/05	Leistungstipendium der Universität Wien (Notendurchschnitt: 1,6)
03/07-06/07	Leistungstipendium der Universität Wien (Notendurchschnitt: 1,4)
10/05-06/06	Stipendium im Rahmen des Joint-Study Programms

ARBEITSERFAHRUNG

09/09	Hiptiq, New York (USA) Director of public relations
09/08	Lycée Français de Vienne, Wien Direktionsassistentin
07/06-09/06	Sozialdemokratische Partei Österreich, Parlamentsklub Volontariat unter der Leitung von Dr. Josef Cap
12/05	BNP Paribas, Wien Übersetzungsarbeit

SPRACH - und EDV KENNTNISSE

EDV	MS-Office
Deutsch/Spanisch	Muttersprachen
Französisch	ausgezeichnet in Wort und Schrift
Englisch	fließend in Wort und Schrift
Italienisch	gute Kenntnisse